

Royaume du Maroc
Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger
Département des Marocains Résidant à l'Étranger



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي
والمغاربة المقيمين بالخارج
قضاء المغاربة المقيمين بالخارج

Politique Nationale d'Immigration et d'Asile

Rapport 2021

Table des matières

Liste des acronymes	4
Introduction	6
1. La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)	8
2. Bilan programmatique d'étape	12
Section I : Education, culture, jeunesse et loisirs	13
Programme 1 : Education et culture	13
Programme 2 : Jeunesse et loisirs	32
Section II : Santé, logement, assistance sociale et humanitaire	39
Programme 3 : Santé	39
Programme 4 : Logement	52
Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire	54
Section III : Formation professionnelle et emploi	62
Programme 6 : Formation professionnelle	62
Programme 7 : Emploi	69
Section IV : Programmes transverses	81
Programme 8 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains	81
Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux	90
Programme 10 : Cadre réglementaire et conventionnel	104
Programme 11 : Gouvernance et communication	110
3. Conclusion et recommandations	133

Liste des acronymes

AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
ALCS : Association de Lutte contre le Sida
AMAPPE : Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise
AMPF : Association Marocaine de Planification Familiale
ANAPEC : Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
AREF : Académie Régionale d'Education et de Formation
AVRR : Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration
BIT : Bureau International du Travail
CGEM : Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGLU Afrique : Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CNOM : Conseil National de l'Ordre des Médecins
CRMEF : Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation
DELM : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies
DENF : Direction de l'Education Non Formelle
DGSN : Direction Générale de la Sécurité Nationale
DMRE : Département des Marocains Résidant à l'Etranger
EN : Entraide Nationale
ENABEL : Agence Belge de Développement
ENAS : Enfants non accompagnés ou séparés
ENSA : Ecole Nationale Supérieure de l'Administration
ENSP : Ecole Nationale de Santé Publique
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
FOO : Fondation Orient -Occident
GIZ : Agence de Coopération Internationale Allemande

HCP : Haut-Commissariat au Plan
ICMPD : Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires
ISIC : Institut Supérieur de l'Information et de la Communication
MAECAMRE : Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger
MENFPESRS : Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MS2 : Association Maroc Solidarité Médico-Sociale
MTIP : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle
OAM : Observatoire Africain des Migrations
OFPPT : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMDH : Organisation Marocaine des Droits de l'homme
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA : Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre le SIDA
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RAMED : Régime d'Assistance Médicale
SNIA : Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile
UE : Union Européenne
ONUDC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTFHS : Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine

Introduction

Il y a huit ans, la nouvelle politique migratoire du Royaume du Maroc a été conçue pour répondre à une situation nouvelle et à de nouveaux défis suivant une approche humaniste, en harmonie avec les engagements internationaux du Royaume et avec les dispositions de la Constitution de 2011. Elle s'inscrit dans un contexte de transition du Maroc d'un pays d'origine et de transit de la migration en un pays de destination et de résidence.

Des progrès significatifs ont été accomplis depuis 2013, notamment en ce qui concerne la régularisation de la situation administrative des migrants en séjour irrégulier (plus de 50000 personnes régularisées durant les deux opérations de régularisation de la situation administrative des migrants en séjour irrégulier au Maroc de 2014 et fin 2016-2017) ainsi que l'ouverture des services de base à l'ensemble des migrants et des réfugiés (éducation, santé, assistance sociale, logement, formation professionnelle, emploi, ...) au même titre que les citoyens marocains.

Aussi, il est à rappeler que dans le contexte de la pandémie liée à la Covid-19, le Maroc a veillé à inclure les migrants et réfugiés dans les réponses visant à soutenir leur résilience face à cette crise sanitaire et ce, à travers la mise en œuvre d'actions se focalisant majoritairement sur l'assistance humanitaire et sociale à leur profit, en partenariat avec les organismes internationaux et les associations de la société civile ainsi que leur intégration dans le plan national de veille et de riposte contre la Covid-19 et dans la campagne de vaccination anti-Covid-19, gratuitement, au même titre que les citoyens marocains.

Sur le plan international, le Maroc a soutenu depuis longtemps l'élaboration d'un cadre de gouvernance internationale de la migration. À cet égard, il s'est engagé dans le processus d'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), allant jusqu'à accueillir la conférence de son adoption en décembre 2018 à Marrakech.

Cet engagement du Royaume fait écho à la politique migratoire volontariste et humaniste mise en œuvre par le Maroc, à travers la Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA). Ce cadre de référence vise la pleine intégration des migrants résidant sur son territoire afin d'optimiser leur participation au développement du pays.

Sur le plan régional, le Maroc n'a pas cessé de donner une dynamique à l'Agenda Africain sur la Migration, présenté par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, en janvier 2018, à l'occasion du 30^{ème} Sommet de l'Union africaine. Ainsi, sur proposition de Sa Majesté le Roi, l'Observatoire Africain des Migrations (OAM) a été inauguré le 18 décembre 2020 à Rabat, en coïncidence avec la journée internationale des migrants et à quelques jours du 2^{ème} anniversaire de l'adoption du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (PMM). L'objectif étant de doter le continent africain d'un outil lui permettant de générer une meilleure connaissance, compréhension et maîtrise du phénomène migratoire et de développer la collecte, l'analyse et l'échange de données entre les pays africains.

Par ailleurs, le Maroc a été fort présent dans plusieurs revues régionales d'examen de la mise en œuvre du PMM, comme ce fut le cas, par exemple, lors de la 1^{ère} Conférence sur l'Examen du PMM dans la région arabe en février 2021, tenue sous l'égide de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (CESAO) et la Ligue arabe, en coopération avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour la Région arabe. Outre, la Conférence intergouvernementale pour l'Examen Régional Africain du PMM, que le Maroc a accueilli, les 31 août et 1^{er} septembre 2021, en partenariat avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Cette conférence a été l'occasion pour les pays africains d'examiner les progrès nationaux et régionaux réalisés et de définir les nouvelles priorités et les ressources supplémentaires qui doivent être mobilisées pour la pleine mise en œuvre du PMM, notamment dans le contexte de la pandémie liée à la Covid-19.

Le présent rapport constitue le bilan établi durant l'année 2021 de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), mettant en valeur les efforts poursuivis par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux, tout en proposant une panoplie de mesures et recommandations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs escomptés et ce, à la lumière de la situation actuelle liée aux répercussions de la crise sanitaire de la Covid-19 et son impact sur les conditions des migrants et réfugiés.

1. La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été adoptée au Conseil du Gouvernement le 18 décembre 2014. Impulsée par les Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI, cette nouvelle stratégie trouve ses fondements dans la volonté du Royaume de se conformer à ses engagements internationaux et aux dispositions de la nouvelle Constitution de 2011 qui stipulent notamment, d'une part, dans son préambule que :

«Le Royaume du Maroc... réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde ».

Et, d'autre part, dans son article 30 que :

«Les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité ».

1.1 Objectifs stratégiques de la SNIA

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été élaborée selon une approche participative. Elle s'est appuyée sur un diagnostic de la situation migratoire et s'est inspirée des expériences internationales. Elle se décline en 4 objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 : Faciliter l'intégration des immigrés réguliers

Cet objectif consiste à assurer l'intégration des migrants réguliers, à les faire bénéficier des mêmes droits que les marocains (accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, couverture médicale, logement...), à lutter contre les discriminations et à assurer les conditions d'une vie digne et épanouie (regroupement familial, participation politique...).

Objectif stratégique 2 : Mettre à niveau le cadre réglementaire

Cet objectif consiste à mettre en place un cadre réglementaire tenant compte des orientations du Maroc en matière d'immigration et de droits de l'homme, des dispositions de la Constitution et des conventions internationales signées.

Objectif stratégique 3 : Mettre en place un cadre institutionnel adapté

Cet objectif consiste à mettre en place le cadre institutionnel et de gouvernance permettant une meilleure collaboration entre les acteurs concernés par la question de l'immigration et une synergie dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ladite stratégie.

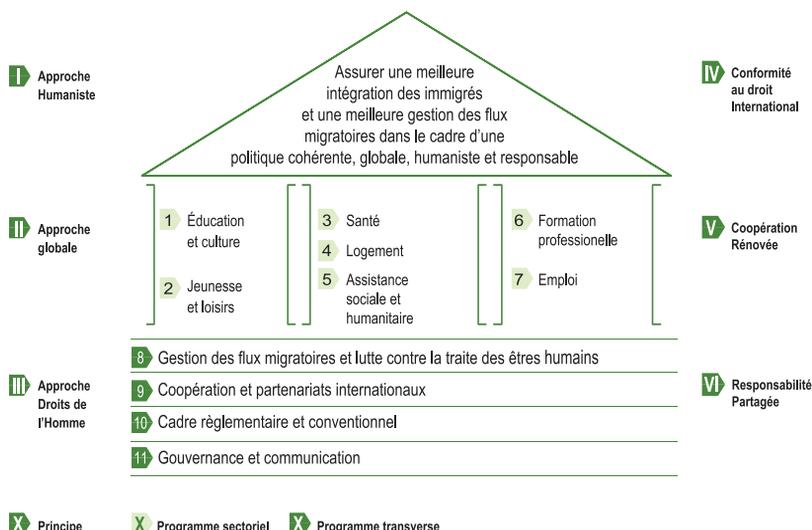
Objectif stratégique 4 : Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme.

Cet objectif consiste à assurer une gestion maîtrisée des flux de migrants en mettant en œuvre les outils et les mécanismes pour mieux piloter les flux d'immigration régulière (étudiants, travailleurs, investisseurs...), pour limiter l'entrée d'immigrés irréguliers (tout en leur assurant un traitement humaniste et respectueux de leurs droits) et pour lutter contre les réseaux de trafic et de traite des êtres humains.

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)

1.2 Programmes stratégiques de la SNIA

La vision stratégique de la SNIA est soutenue par 6 principes directeurs et les quatre objectifs stratégiques précités se déclinent en 11 programmes stratégiques : 7 programmes sectoriels et 4 programmes transverses.



Par ailleurs, le dispositif de gouvernance de la SNIA comprend 3 instances aux prérogatives complémentaires.

Le Comité Interministériel des affaires des MRE et des affaires de la migration est l'instance de décision et de suivi de la mise en œuvre des politiques migratoires. Il est un élargissement aux questions de l'immigration du comité interministériel sur les MRE (déjà existant) avec un secrétariat assuré par ce Ministère. Ce comité assure le pilotage global de la mise en œuvre de la SNIA (suivi global de l'avancement, décisions et arbitrages sur les questions importantes, etc.). Présidé par le Chef du Gouvernement, ce comité réunit une fois par semestre les principaux représentants des Ministères et institutions impliqués dans la gestion des questions migratoires.

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)



Un Comité de Pilotage (CoPil), regroupant les hauts cadres des ministères et institutions qui portent les actions en plus de ce Ministère. Le CoPil se tient tous les 3mois afin de permettre un suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre des programmes d'actions définis dans le cadre de la stratégie. Il permet de faire un point d'avancement entre deux Comités interministériels et de préparer les comités interministériels semestriels. Le Ministère assure l'organisation des réunions et centralise les états d'avancement que chaque ministère doit élaborer et présenter lors de ces réunions.

Des **Comités Programmes** composés de points focaux représentant l'ensemble des ministères et des acteurs institutionnels partenaires en charge du suivi des réalisations et se réunissent tous les mois afin d'étudier l'avancement des actions, d'identifier les points d'amélioration et les alertes à remonter au comité de pilotage. La mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour chacun des programmes de la SNIA est assurée par chacun des ministères et des institutions publiques qui les portent, en collaboration avec les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux, le cas échéant.

2. Bilan programmatique d'étape

» Education, culture, jeunesse et loisirs

» Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

» Formation professionnelle et emploi

» Programmes transverses

Section I : Education, culture, jeunesse et loisirs

Programme 1 : Education et culture

a. Objectifs et état des lieux

Le droit à l'éducation est d'ores et déjà considéré un droit de base édicté par les instruments internationaux et un moyen d'épanouissement et d'intégration dans la vie sociale. Par ailleurs, le droit à la culture ne cesse de s'imposer depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2001 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Dans ce sens, la nouvelle politique migratoire adoptée par le Maroc en 2013, vient en réponse, entre autres, à la question de la scolarisation des enfants migrants et réfugiés. L'accès ouvert au système éducatif marocain concrétise le principe de l'éducation pour tous. Aussi, la promotion et l'échange culturels sont des axes d'importance vitale dans le processus d'intégration des communautés migrantes dans la société marocaine.

Ainsi, le programme «Education et culture» a été conçu et mis en exécution pour faciliter l'intégration des immigrés et réfugiés en leur faisant bénéficier des mêmes droits que les marocains en matière d'éducation et culture. Il répond donc aux objectifs spécifiques suivants :

- ▶ Intégrer les immigrés dans le système scolaire formel et non formel (OSP1).
- ▶ Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle (OSP2).
- ▶ Former les immigrés aux langues et culture marocaines (OSP3).

Et ce, à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1).
- Mise en place de mesures de soutien afin de garantir une éducation optimale des élèves migrants et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3).

Bilan programmatique d'étape

- Intégration des migrants et réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5).
- Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et de Vivre ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8).
- Soutien à l'intégration culturelle des migrants et réfugiés et au Vivre ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12).

La mise en œuvre du programme «Education et culture» a nécessité de relever plusieurs défis liés à la réglementation et de susciter l'implication et l'intervention de tout un chacun pour pouvoir concrétiser l'accès à l'éducation et la culture et de lutter contre les différentes formes de discrimination. A ce titre, un ensemble de mesures procédurales et conventionnelles, citées ci-dessous, retrace d'une manière chronologique les principales actions menées par les parties prenantes, dès le lancement de la nouvelle politique migratoire afin de répondre aux attentes des migrants et réfugiés en matière d'intégration éducative et culturelle. A ce titre, il y a lieu de citer :

- La circulaire n°13/487 du 9 octobre 2013 du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique concernant les élèves étrangers issus des pays du Sahel et des pays subsahariens, et qui a autorisé les enfants immigrés et réfugiés d'accéder aux écoles publiques et privées et à l'éducation non formelle au Maroc. Cette mesure compte parmi les premières actions concrètes témoignant de l'importance et de la priorité données à l'éducation des enfants immigrés et réfugiés indépendamment de leur situation administrative.
- La signature d'une convention cadre de partenariat, en juin 2014, entre le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger des Affaires de la Migration (MCMREAM) et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle pour permettre l'accès des enfants immigrés et réfugiés au système scolaire à l'instar de leurs homologues marocains. Cette convention a fait l'objet d'une révision par les deux parties signataires en février 2021, en donnant plus d'envergure au déploiement territorial du programme éducatif destiné aux immigrés et réfugiés et ce, à travers une implication des acteurs locaux concernés dans le cadre de la dynamique de la régionalisation avancée.

- La mise en place, par le MCMREAM, d'un programme de partenariat avec la société civile œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative et culturelle des immigrés et réfugiés, depuis 2014. Ce programme consiste à soutenir les associations porteuses de projets de formation de base au profit des enfants migrants et réfugiés (éducation non formelle, soutien scolaire, préscolaire), d'enseignement des langues et culture marocaines pour les adultes et de promotion de la diversité culturelle et du Vivre ensemble.
- L'élaboration et la diffusion, depuis la rentrée scolaire 2015-2016, des spots audio-visuels comportant des témoignages d'enfants migrants afin de sensibiliser et d'informer sur leur droit à l'éducation.
- La signature d'une convention cadre de partenariat entre le Ministère Délégué chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM) et l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANLCA), le 13 octobre 2017. Cette convention porte sur la mise en place d'un programme d'enseignement des langues et culture marocaines au profit du public adulte de migrants et de réfugiés favorisant ainsi leur intégration socioculturelle.
- L'intégration de la composante migration dans les dispositions de la décision ministérielle portant organisation de l'année scolaire et ce, depuis l'année 2018-2019- Décision ministérielle n°014/2018 du 11 mai 2018, en mettant l'accent sur la prise en compte des « enfants en situation de migration » dans toutes les actions et opérations programmées par l'école marocaine tout au long de l'année scolaire.
- La note n°18/139 du 5 octobre 2018 qui a élargi le champ d'application des dispositions d'inscription dans les établissements scolaires à l'ensemble des enfants venant de l'étranger (les enfants issus de l'immigration et de l'asile et les enfants des MRE de retour) et qui a aussi révisé le processus d'intégration éducative des enfants issus de la migration, en intégrant des points d'amélioration sur l'ensemble des composantes de la chaîne de valeur éducative et ce, en vue de capitaliser et d'améliorer la prise en charge des migrants pour une intégration éducative de qualité.
- L'intégration de la dimension migration (profil «migrant») dans le système d'information Massar qui a permis, depuis l'année scolaire

Bilan programmatique d'étape

2018-2019, la génération des données relatives aux enfants issus de la migration et bénéficiaires des programmes d'appui social.

- L'élaboration et la mise en place en 2018 du « dispositif d'intégration éducative des enfants migrants et réfugiés » qui détermine les étapes et les démarches d'identification, d'accueil, d'orientation et d'inscription de ces enfants indépendamment de leur nationalité et de leur situation administrative. A cet effet, une commission a été instituée au niveau national coordonnée par le point focal (DENF) avec des commissions/point focal au niveau de chaque Direction Provinciale pour le suivi de la mise en œuvre de ce dispositif.
- Le dahir n°1-19-113 du 7 hiza 1440 (9 août 2019) portant promulgation de la loi cadre n°51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, a mis les enfants des ressortissants étrangers en situation difficile parmi les enfants en situations particulières (art 2) qui nécessitent une attention particulière et exige à ce que le droit à l'éducation soit ouvert à tous les enfants et que l'enseignement soit obligatoire pour tous les enfants de 4 à 16 ans (Préambule et art 19).
- Le décret n°2-17-567 du 25 octobre 2017, fixant les conditions, les modalités et les critères d'octroi et de retrait de la carte d'artiste et de la carte professionnelle des techniciens et administrateurs des œuvres artistiques, a autorisé les artistes étrangers résidant au Maroc, la possibilité d'obtenir la carte d'artiste ou la carte professionnelle. L'obtention de cette carte permet aux immigrés et réfugiés d'accéder au marché de l'emploi et de faire découvrir leurs talents aux professionnels du domaine artistique.
- Le décret n°2.19.1078 du 02 Rajab 1441H (26 février 2020) portant réorganisation des conservatoires de musique et d'art chorégraphique qui a réservé dans son article 18, un quota de 10% aux étrangers désirant bénéficier des services offerts par les conservatoires de musique et d'art chorégraphique relevant du Département de la Culture.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions relatives au programme «Education et culture», plusieurs activités ont été menées en 2021 en coordination avec les différents départements concernés, les associations de la société civile et les partenaires internationaux œuvrant dans le domaine de la migration.

• **Action 1.1 - Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers**

Il est à rappeler que dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour l'inscription des enfants non scolarisés et déscolarisés dans l'éducation non formelle, le Département de l'Education Nationale diffuse annuellement des spots audio-visuels pour sensibiliser et informer sur le droit à l'éducation des enfants migrants et réfugiés et ce, afin d'améliorer leur intégration dans les écoles marocaines.

Aussi, les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREFs) et les Directions Provinciales du Département de l'Education Nationale veillent à assurer l'intégration éducative des migrants, à travers les opérations de sensibilisation en vue de garantir l'inscription et le retour à l'école des enfants issus de la migration.

En effet, à l'instar des années précédentes, le Département concerné a maintenu la prise en compte des enfants issus de la migration dans les opérations de «la Caravane sociale pour l'appui à la scolarisation» et «Child to Child» pour l'identification, la sensibilisation et l'orientation des enfants non scolarisés. Ainsi, des ateliers de sensibilisation à l'éducation ont été organisés avec l'appui des partenaires techniques et financiers au profit des différents intervenants (associations locales, éducateurs, parents d'enfants non scolarisés, inspecteurs d'enseignements, directeurs d'école et partenaires locaux).

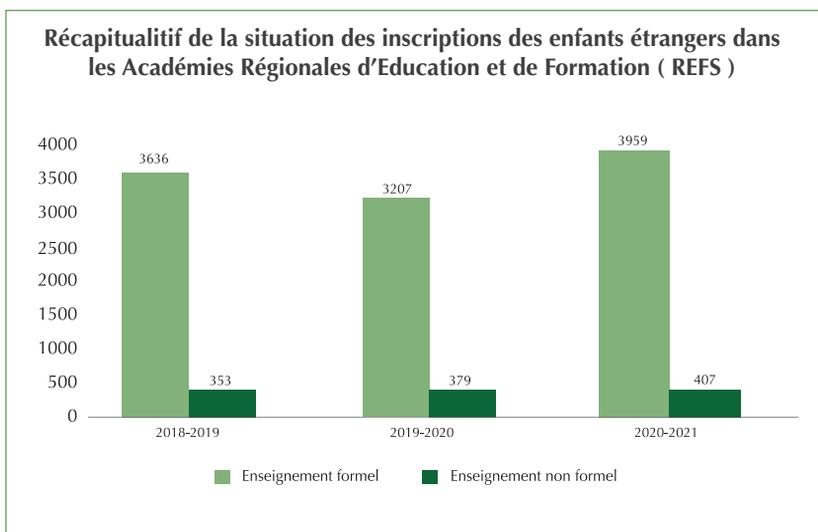
Opérations «Child to Child» et «la Caravane sociale pour l'appui à la scolarisation»

Les deux opérations «Child to Child» et «la caravane sociale pour l'appui à la scolarisation» sont deux opérations qui rentrent dans le cadre de l'approche préventive et de l'instauration de la veille éducative pour la lutte contre le redoublement et le décrochage.

- «Child to Child» est une opération de recensement des enfants non scolarisés ou déscolarisés entreprise par les élèves poursuivant encore leur étude afin de leur proposer encore une seconde fois la chance de regagner le système scolaire.
- «la Caravane sociale pour l'appui à la scolarisation» est une opération de sensibilisation et de mobilisation qui vise à fédérer l'effort de toute la communauté locale (acteurs éducatifs et partenaires), autour de l'école pour faire profiter les enfants non scolarisés et déscolarisés de la scolarisation formelle et non formelle.

Bilan programmatique d'étape

Ces mesures de sensibilisation, d'accompagnement et d'assistance ont permis l'inscription de 3959 enfants étrangers dans l'enseignement formel et 407 dans l'enseignement non formel, au titre de l'année scolaire 2020-2021.



Par ailleurs, une étude de cartographie territoriale des enfants migrants a été réalisée dans le cadre du projet «Hijra Wa Himaya», avec l'appui de l'UNICEF et qui a permis de mener des activités d'accompagnement et de soutien au profit de 856 enfants de migrants dont 404 filles et de renforcer la coordination et les capacités des acteurs éducatifs et des associations de la société civile sensibles aux questions des enfants en situation de migration.

Aussi, 12 ateliers de sensibilisation au profit des parents d'enfants non-scolarisés ont été organisés dans six villes du Royaume avec l'appui de l'UNHCR. En outre, une convention Cadre entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'UNHCR a été signée, le 29 avril 2021, pour faciliter l'intégration des réfugiés dans le système éducatif national.

b.1. Mise en place de mesures de soutien afin de garantir une éducation optimale des élèves migrants et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3)

- **Action 1.2 - Création de classes de mise à niveau en faveur des élèves immigrés**

Il est à rappeler qu'en dépit de la création des classes de mise à niveau en raison de la répartition dispersée des migrants et des réfugiés dans les villes du Maroc et à leur nombre réduit dans les écoles, des classes de soutien scolaire ont été mises en place par le Département de l'Éducation Nationale dans le cadre d'un programme de partenariat avec la société civile. Ce programme consiste en l'appui personnalisé en faveur des élèves migrants afin d'améliorer leurs compétences éducatives et leur garantir une meilleure intégration dans le cursus scolaire. Ajouté à cela, un programme d'accompagnement scolaire a été mis en place par le Département de l'Éducation Nationale visant la médiation entre les parents d'élèves et l'environnement de l'école pour permettre de bénéficier des services d'appui à la scolarité, le renforcement de l'auto-apprentissage via le soutien scolaire et l'épanouissement des élèves, notamment celui des migrants et ce, à travers les activités socioéducatives et parascolaires.

Dans ce sens, un nombre de 450 enfants réfugiés ont bénéficié des cours de soutien avec l'appui de l'UNHCR. En parallèle, des cours de français ont été dispensés en faveur de plus de 150 réfugiés dans le cadre du renouvellement de l'accord de partenariat conclu entre l'UNHCR, l'Ambassade de France et l'Institut Français du Maroc, pour le renforcement de l'ouverture des personnes réfugiés sur d'autres langues étrangères.

Aussi, une prise en charge des équipements et des fournitures scolaires a été effectuée pour le compte de 36 enfants migrants dont 21 filles afin de soutenir leur scolarité, avec l'appui de l'OIM. De plus, trois centres relevant de l'Entraide Nationale à Casablanca, Fès et Khémisset et celui de l'association Bayti ont bénéficié d'un don d'équipements éducatifs par l'OIM.

• Action 1.3 - Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'aide à la scolarisation et de lutte contre la déperdition scolaire (Un million de cartables, Tayssir,...)

En vue de garantir une éducation optimale des enfants migrants et réfugiés, il est à rappeler que l'Initiative Royale «Un million de cartables», dispositif d'assistance permettant une meilleure scolarisation des enfants et le programme «Tayssir», dispositif sous forme des transferts monétaires conditionnels, ont élargi leur cible d'appui social pour intégrer les enfants migrants. Aussi, l'accès aux services offerts par les cantines scolaires est ouvert aux élèves migrants et réfugiés, au même titre que les élèves marocains, conformément à la décision ministérielle n°15.161 du 19 janvier 2015.

Programme «Un Million de cartables»

Initiative Royale lancée en 2008, le programme «Un million de cartables» a permis de donner une forte impulsion à la scolarisation des enfants issus de familles défavorisées, en leur fournissant une assistance pour faire face aux frais nécessaires à la rentrée scolaire de leurs enfants.

Objectifs généraux de l'Initiative Royale :

- Lever les barrières socio-économiques qui entravent l'accès à l'enseignement obligatoire.
- Lutter contre le décrochage et la déperdition scolaires.

Consistance :

- Distribuer des Kits cartables (cartables, livres, livrets et fournitures scolaires).



Source : Département de l'Éducation Nationale

Programme Tayssir



برنامج تيسير للدعم المادي

Programme Tayssir

Le programme «Tayssir» des transferts monétaires conditionnels, fournit un appui financier aux familles pauvres, en vue de limiter la déperdition scolaire, à partir de la lutte contre certains facteurs qui empêchent l'accès des enfants de ces familles à l'enseignement obligatoire, et ce en leur versant de façon régulière une bourse de scolarité.

Ce programme est destiné, en particulier, aux communes rurales et à certaines communes urbaines souffrant d'un taux de pauvreté et de déperdition scolaire élevé.

Ainsi, le nombre d'enfants migrants bénéficiaires de ces deux dispositifs d'appui social pendant l'année scolaire 2020-2021 est comme suit :

- ▶ **609** bénéficiaires de l'Initiative Royale «Un million de cartables».
- ▶ **203** bénéficiaires du programme «Tayssir».

L'obtention de ces statistiques mentionnées est due à une adaptation du système Massar en 2018 permettant ainsi la remontée des données afférentes aux enfants issus de la migration bénéficiaires desdits dispositifs.

Aussi, le programme d'aide à la scolarisation des enfants réfugiés a été maintenu en 2021, par l'UNHCR afin d'atteindre une intégration optimale de ces élèves en âge de scolarisation dans les écoles publiques primaires et secondaires. Ainsi, un effectif de 1744 enfants réfugiés scolarisés (crèche/primaire/secondaire) a été assisté et accompagné en 2021, bénéficiant des bourses et des kits scolaires.

b.2. Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5)

L'éducation non-formelle (ENF) comprend différents parcours tenant compte du profil des bénéficiaires, leurs attentes et leur projet personnel. Le parcours peut être étalé sur trois années de formation, comme il peut s'agir d'un court cursus. L'objectif étant d'intégrer le système formel ou la formation professionnelle.

Rappelons que les associations jouent un rôle actif dans l'animation des classes d'éducation non formelle au profit des enfants. En effet, l'intégration des migrants et des réfugiés dans le programme de l'ENF est assurée par des associations intervenant dans le domaine éducatif, à travers des conventions de partenariat. Ce programme est décliné en deux types :

- **Ecole de la deuxième chance « E2C »** : C'est une école de base destinée aux enfants de 8 à 13 ans, centrée sur les apprentissages instrumentaux en parallèle au primaire formel puisque l'objectif étant l'insertion dans l'enseignement formel. Ces bénéficiaires sont orientés soit pour passer l'examen d'entrée en sixième année, soit pour poursuivre un cursus de formation professionnelle.

Bilan programmatique d'étape

- **Ecole de la deuxième chance «E2C-NG - Nouvelle Génération»** destinée aux jeunes de 13 à 20 ans alliant la mise à niveau éducative à l'initiation professionnelle, l'orientation et l'accompagnement pour l'insertion professionnelle. Ce programme s'exécute dans des centres appropriés dont la plupart sont des établissements scolaires réhabilités et mis à la disposition des associations partenaires pour la gestion du projet E2C-NG.

Ainsi, le nombre d'enfants migrants bénéficiaires des programmes de l'ENF en 2021 est de l'ordre de 407, réparti par région et par genre, ci-après :

Direction Provinciale	E2C de Base		E2C-NG		Total ENF	
	Total	les filles	Total	Les filles	Total	Les filles
Fida Mers Sultan	0	0	16	0	16	0
Ain Sbaa	5	0	0	0	5	0
Sidi Bernoussi	6	0	0	0	6	0
El Jadida	3	0	0	0	3	0
Nador	3	2	2	2	5	4
Marrakech	103	67	0	0	103	67
Chtouka ait baha	5	0	0	0	5	0
Inzegane ait Melloul	0	0	2	0	2	0
Tétouan	1	0	3	0	4	0
Salé	71		4	0	75	0
Rabat	29	13	51	19	80	32
Skhirat-Témara	23	0	0	0	23	0
Khémisset	1	0	0	0	1	0
Tanger-Assilah	23	8	16	6	39	14
Chefchaouen	4	1	0	0	4	1
Al-Hoceima	1	1	3	0	4	1
Oujda	0	0	29	0	29	0
Essaouira	0	0	1	1	1	1
Essmara	2	0	0	0	2	0
Total	280	92	127	29	407	121

Source : Département de l'Education Nationale

Par ailleurs, il est signalé que dans le cadre de son action d'adaptation du dispositif national «Ecole de la deuxième chance - Nouvelle Génération», le Département de l'Education Nationale a intégré la catégorie des enfants en situation de migration dans le contenu de ce dispositif et un appui aux E2C ciblant les enfants migrants a été apporté et ce, avec le soutien de l'UNICEF.

D'autre part, les enfants migrants non accompagnés ou séparés (ENAS) ont fait l'objet d'un suivi avec l'appui de l'OIM pour assurer leur scolarisation. C'est ainsi qu'un nombre de 30 ENAS a été intégré au programme d'éducation non formelle dont 20 inscrits à Nador et 10 à Casablanca.

Quant à l'action 1.5 relative à la définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de l'éducation des immigrés, un guide a été élaboré et utilisé depuis 2017 pour régir les aspects contractuels et procédurales du programme d'appui aux associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative.

b.3. Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et du vivre - ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8)

• Action 1.6 - Insertion des questions de l'immigration dans les programmes de formation des cadres de l'enseignement

Cette action consiste à renforcer les capacités des enseignants en matière de migration, en introduisant dans leurs programmes de formation des modules sur les valeurs d'égalité et de tolérance. Dans ce sens, il est à rappeler que les Centres Régionaux des Métiers de l'Education et de la Formation (CRMEF) ont élaboré des guides sur la question de l'intégration des migrants et de la migration dans les programmes de formation du corps enseignant et des thèses de recherches scientifiques ont été réalisées par les enseignants. Aussi, l'unité de formation au niveau central coordonne avec les CRMEF pour l'intégration de la migration dans les modules didactiques relatifs à la formation des enseignants.

En parallèle, des modules de formation destinés aux professionnels des crèches (éducatrices-eurs, puéricultrices, etc.) sont en cours de

développement, intégrant les aspects liés à l'interculturalité et à la promotion du Vivre ensemble et ce, dans le cadre du programme Régional de Développement et de Protection en Afrique du Nord - Maroc (RDPP NA), mené par l'OIM.

- **Action 1.7 - Intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires**

Des progrès ont été enregistrés quant à l'inclusion des valeurs (tolérance, solidarité, dignité, égalité, liberté, justice, démocratie et protection de l'environnement) et la prise en compte de la diversité culturelle (noms, couleur de la peau,) dans le manuel scolaire, comme prévu dans le cahier des charges spécifique à l'élaboration et à l'édition du curricula scolaire.

- **Action 1.8 - Organisation de sessions de sensibilisation aux questions de l'immigration dans les écoles et lycées**

En réponse à cette action, des sessions de formation de formateurs sur les thématiques de la tolérance, la xénophobie et la discrimination ont été organisées en juin 2021, dans le cadre du projet «Vivre ensemble Sans Discrimination» mené par l'AEICD. D'autres formations seront dispensées en 2022 au profit des enseignants et des cadres administratifs de l'éducation au niveau de certaines régions (Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kénitra et l'Oriental).

S'inscrivant dans la même démarche de sensibilisation et d'accompagnement adoptée par le projet «Vivre ensemble Sans Discrimination» précité, 10 établissements scolaires (écoles, collèges et centres E2C-NG) ont été choisis pour mener des projets pilotes sur le Vivre ensemble au profit des enseignants et des apprenants.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme AMAL «Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes, migrants et réfugiés au Maroc», réalisé conjointement par l'OIM, l'UNHCR et l'UNICEF, a permis à 390 garçons et 199 filles de la région de Tanger, provenant de 7 écoles et lycées et de certains centres d'appui d'initiatives des jeunes, de bénéficier de la sensibilisation sur les risques liés à la migration irrégulière et ce, à travers des activités ludiques telles que le dessin, le théâtre, le débat, la musique et le sport.

b.4. Soutien à l'intégration culturelle des migrants et réfugiés et au vivre-ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12)

Depuis la mise en place de la SNIA, le Département de la Culture, partenaire de mise en œuvre de la SNIA, déploie des efforts pour assurer l'intégration des immigrés et des réfugiés dans la scène culturelle nationale. En effet, des espaces et des prestations culturelles offertes par les différentes institutions culturelles, des projets culturels et artistiques soutenus, dédiés ou portés par les migrants, et des contributions des artistes et des troupes artistiques aux manifestations culturelles mises en avant, représentent des axes d'intervention de ce Département. Une telle intervention s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une vision durable qui fait de la culture un élément d'inclusion sociale et un vecteur de développement socio-économique.

• Action 1.9 - Mise en œuvre des programmes de promotion culturelle des pays d'origine des immigrés

Partant du principe que l'intégration socio-culturelle des immigrés est intrinsèque à l'ouverture et l'accueil des cultures du monde, le Département de la Culture déploie d'importants moyens favorisant la diffusion des cultures étrangères au Maroc, à travers :

- ▶ la collaboration avec les représentations diplomatiques accréditées au Maroc, notamment en matière de soutien d'organisation de différents événements culturels et artistiques, journées culturelles, festivals, fêtes nationales...etc. Cette coopération traduit une amitié basée sur l'échange et le partage des valeurs de respect, de tolérance et du Vivre ensemble ;
- ▶ la mise à disposition des migrants et de leurs associations de l'expertise en matière de création culturelle et artistique et la mise en valeur du patrimoine culturel ;
- ▶ la participation des artistes migrants aux différents festivals et manifestations culturelles organisées au niveau des différentes régions moyennant une programmation culturelle respectant les composantes culturelles de chaque pays ou communauté ;

Bilan programmatique d'étape

- ▶ l'organisation d'activités culturelles et artistiques, à distance, au sein des établissements culturels sous tutelle du Département concerné, mettant en exergue un mouvement artistique, une période de l'histoire ou un artiste étranger au sein de leur programmation ;
 - ▶ le soutien et la reconnaissance d'une multitude d'initiatives culturelles individuelles ou associatives en faveur des migrants permettant ainsi le ravivage des différentes cultures et la cohésion sociale ;
 - ▶ la participation à l'honneur de différents pays aux grands événements culturels d'envergure internationale : Salon International de l'Édition et du Livre, Foire Internationale de bandes dessinées «Talents Africains» ;
 - ▶ la création d'un Réseau Africain de la bande dessinée, affilié à l'Institut National des Beaux-arts, qui s'occupe de l'accompagnement et de l'appui aux auteurs africains de bandes dessinées.
- **Action 1.10 - Intégration des immigrés dans les programmes de soutien à la création culturelle et artistique**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux différents domaines de la culture (livre, édition, théâtre, arts chorégraphiques, arts plastiques et visuels, manifestations et festivals culturels...), le Département de la Culture ne cesse d'encourager les projets culturels destinés aux migrants et réfugiés afin de diversifier l'offre culturelle, de promouvoir la création de contenus innovants, uniques et interculturels et de soutenir les migrants porteurs de projets culturels.

Le soutien des migrants et réfugiés est également assuré par le biais des conventions de partenariat que le Département de la Culture conclut avec de multiples intervenants culturels (associations de la société civile, Wilayas, Communes,... etc.) ayant pour objet le renforcement des programmes culturels et de l'offre culturelle destinée à cette communauté.

D'un autre côté, et conformément aux dispositions du décret n°2-17-567 du 25 octobre 2017, fixant les conditions, les modalités et les critères d'octroi et de retrait de la carte d'artiste et de la carte professionnelle des techniciens et administrateurs des œuvres artistiques, 28 résidents étrangers au Maroc ont bénéficié en 2021, à l'instar de leurs homologues marocains, de la carte d'artiste, leur permettant de valoriser leurs talents

artistiques et de faciliter leur accès professionnel. Ces artistes œuvrent principalement dans les domaines de la musique, des arts plastiques et des arts dramatiques.

- **Action 1.11 - Intégration des immigrés aux programmes et services offerts par les établissements culturels (conservatoires, musées, bibliothèques, théâtres ...)**

Cette action vise à faire bénéficier les migrants de toutes les prestations culturelles offertes par les différents établissements relevant du Département de la Culture au même titre que les marocains. Ainsi, les migrants et les réfugiés résidant au Maroc ont le droit d'accéder aux monuments et sites historiques, aux bibliothèques publiques, aux galeries d'art, aux expositions artistiques et aux salons de livre international et régionaux. Ils peuvent aussi participer aux conférences, aux rencontres culturelles et littéraires et aux colloques sur des thématiques autour du Vivre ensemble, l'interculturalité, le dialogue des civilisations... etc.

Dans le même sens, l'accueil des étudiants immigrés au sein des Instituts Supérieurs de Formation sous la tutelle du Département de la Culture (INSAP, ISADAC, INBA)¹ est garanti à hauteur de 10% des places disponibles.

Par ailleurs, la semaine des migrants au Maroc organisée au mois de décembre de chaque année, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des migrants (18 décembre), est aussi un rendez-vous annuel orné par un nombre important d'événements, de manifestations interculturelles et artistiques destinées aussi bien aux migrants qu'aux marocains dans différentes régions du Royaume et ce, dans une ambiance d'échange et convivialité. L'objectif étant de rendre hommage aux personnes migrantes tout en mettant en lumière leurs parcours, leurs histoires et leurs rêves.

1. INSAP : Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, ISADAC : Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle, INBA : Institut National des Beaux-arts.

Bilan programmatique d'étape

En 2021, à l'occasion de la 7^{ème} édition de la semaine des migrants organisée du 13 au 19 décembre 2021, des associations de la société civile œuvrant dans le domaine de la migration ont animé diverses activités culturelles au profit des migrants résidant au Maroc avec l'appui d'organismes internationaux. Il s'agit notamment de :

- Activités de sport et de danse suivies d'une soirée humanitaire et artistique «Combattre le froid pour réchauffer les cœurs» : distribution des repas et des kits vestimentaires, organisées par l'Association Asticude de Nador, en faisant bénéficier une trentaine de jeunes migrants ;
- la journée interculturelle au profit des enfants mineurs non accompagnés marocains et migrants comportant des jeux et un atelier débat sur la thématique de la migration et les contes urbains et populaires au centre de l'association Al Karam de Marrakech. Aussi, une activité d'échange et partage des vécus a eu lieu entre cinquante enfants non accompagnés repartis entre filles et garçons marocains et migrants ;
- la journée d'activités diversifiées, organisée par l'association Tadamon de Tanger au profit d'une quarantaine d'enfants non accompagnés et jeunes migrants et marocains. Au menu de cette journée : un atelier de peinture collectif, une visite de l'exposition des tableaux de peinture ainsi qu'une soirée musicale en présence des jeunes talents migrant -e-s et marocain-e-s ;



- l'activité de divertissement et aide humanitaire pilotées par l'Association de Lutte contre le Sida (ALCS-Agadir) qui a connu la participation d'une vingtaine de personnes migrantes vulnérables ;
- l'atelier de sensibilisation sur le droit d'accès à la formation professionnelle, suivi d'activités ludiques (bricolage et danse), organisés par l'association Maroc Solidaire Médico-Sociale (MS2) à Oujda. Le nombre de bénéficiaires a atteint 20 enfants non accompagnés ou séparés, dont 1 marocain, des soudanais, des camerounais et des centrafricains.

Aussi, dans le cadre du projet «Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés», conduit par l'OIM, plus de 700 enfants migrants ont bénéficié des activités ludiques et culturelles organisées avec l'appui des associations de la société civile chargées de fournir une assistance directe aux ENAS. L'objectif étant de développer l'esprit du Vivre ensemble, l'interculturalité et la tolérance, à travers des cours de danse, de théâtre, de peinture, de chant et des activités artistiques, tout en favorisant l'épanouissement de ces enfants.

Également, l'association Asticude de Nador a mené avec le soutien de l'OIM, une campagne de sensibilisation et de communication sur les réseaux sociaux, accompagnée de 5 portraits réalisés en collaboration avec les personnes migrantes afin de faire évoluer la vision sur la migration et déconstruire les préjugés.

Dans le même contexte, un ensemble d'activités culturelles a été mené par des collectifs de migrant.es dans les communes agricoles de Ait Amira, à Agadir, à l'occasion de la semaine de la tolérance organisée au mois de novembre 2021 et ce, dans le cadre du projet «Vivre ensemble sans discrimination», mené par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

- **Action 1.12 - Développement d'un programme spécial pour l'enseignement des langues et de la culture marocaines au profit des immigrés et réfugiés**

Rappelant à cet égard que l'action 1.12 vise à enseigner aux immigrés et réfugiés les langues et la culture marocaines afin de faciliter et de

Bilan programmatique d'étape

garantir leur intégration dans la société marocaine, notamment sur le plan professionnel. Elle consiste à appuyer les associations de la société civile en vue de réaliser des projets d'enseignement des langues et de la culture marocaines au profit des personnes migrantes et réfugiés, en mettant à leur disposition les outils de communication adéquats.

Ainsi, un total de 134 migrants dont 110 femmes ont bénéficié des cours de darija dispensés par les associations partenaires (Asticude à Nador et Afromed à Marrakech), au titre de l'année 2021, et ce dans le cadre du programme Régional de Développement et de Protection en Afrique du Nord- Maroc (RDPP-NA), mis en œuvre par l'OIM. D'autres cours de darija et de mise à niveau en français ont été destinés à pas moins de 500 enfants non accompagnés ou séparés migrants, à travers les associations Bayti à Casablanca, Tadamon à Tanger, Al Karam à Marrakech, Asticude à Nador et MS2 à Oujda.

Par ailleurs, une étude de faisabilité analysant les conditions de réussite d'un programme d'alphabétisation spécifique adressée aux migrants en situation régulière au Maroc, notamment aux femmes migrantes, a été réalisée et validée en février 2021, dans le cadre de la composante 2 du projet «Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc», menée par l'ANLCA avec l'appui de l'AECID. Une autre étude sera réalisée pour l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du programme d'alphabétisation, incluant le développement de manuels et guides d'enseignement y afférents.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

En vue d'optimiser l'accès des personnes migrantes et réfugiées aux programmes relatifs à l'éducation et la culture et de renforcer davantage leur implication effective dans la société marocaine, un ensemble de mesures et recommandations s'avère nécessaire pour renforcer les acquis et poursuivre les améliorations en coordination avec les Départements et institutions concernés, les organismes internationaux et les associations de la société civile. Il s'agit de :

- ▶ Renforcer les capacités des professionnels de la petite enfance en intégrant les dimensions de l'interculturalité, la mixité et de la lutte contre les discriminations.

- ▶ Appuyer les démarches d'inscription à l'école pour les enfants ayant obtenu leur certificat d'enregistrement à l'état civil.
- ▶ Organiser des activités de sensibilisation dans le cadre du partenariat entre l'UNHCR, l'Ambassade de France et l'Institut Français du Maroc.
- ▶ Organiser des ateliers d'orientation professionnelle en faveur des ENAS (formation professionnelle) et des ateliers d'accompagnement au profit des enfants non scolarisés en coordination avec les programmes de protection de l'enfance et ce, avec l'appui de l'OIM et d'autres partenaires.
- ▶ Renforcer les capacités des associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative, par la formation sur le ciblage, pour le recrutement du public cible et le renforcement des capacités pédagogiques des intervenants ainsi que le partage des expériences.
- ▶ Renforcer la mobilisation et l'appui apporté aux associations de la société civile partenaires pour accompagner et orienter les migrants et réfugiés dans leurs démarches d'inscription à l'école marocaine.
- ▶ Élaborer et mettre en exécution un programme d'alphabétisation spécifique en faveur de la population migrante installée au Maroc.
- ▶ Continuer à fournir de l'assistance directe aux ENAS, y compris l'insertion à l'école, les cours de langues et les activités ludiques et culturelles.
- ▶ Élargir l'offre éducative pour les migrants et les réfugiés non scolarisés, à travers la mise en œuvre des différentes composantes organisationnelles et pédagogiques du guide pour l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes migrants et réfugiés dans le système d'éducation et de formation.
- ▶ Garantir une appropriation élargie du dispositif d'intégration éducative par les acteurs œuvrant dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle, via sa diffusion et la mise en œuvre de programme de formation y afférent ainsi que l'élaboration de ses outils d'accompagnement et de suivi.
- ▶ Maintenir la coordination et la coopération entre les différents intervenants pour assurer un accès simple et généralisé des migrants et réfugiés aux établissements d'enseignement public et privé ainsi qu'à l'école de la 2^{ème} chance.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Assurer la continuité de la prise en compte des aspects liés à la question de la migration (valeurs de tolérance, d'ouverture, de diversité culturelle et d'interculturalité.) dans les curricula, les manuels, la vie scolaire et la formation des enseignants.
- ▶ Faire participer les Universités et les Académies Régionales de l'Education et de la Formation aux programmes d'intégration éducative, à travers des conventions cadre de partenariat.
- ▶ Mettre en œuvre un ou plusieurs projets pilotes de classes de mise à niveau au profit des élèves migrants et réfugiés, en ciblant les zones de concentration de la population concernée.
- ▶ Développer des modalités d'auto-apprentissage à distance en parallèle avec la formation en présentiel.
- ▶ Poursuivre les efforts de sensibilisation des associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'éducation afin d'y intégrer les migrants et réfugiés, tout en les appuyant pour garantir une scolarisation optimale de ces enfants.
- ▶ Veiller sur l'intégration effective des enfants réfugiés dans les actions de lutte contre la déscolarisation et les autres programmes sociaux du Département de l'Education Nationale.
- ▶ Promouvoir la création des clubs du Vivre ensemble au niveau des établissements scolaires pour une meilleure communication autour des questions migratoires.
- ▶ Faciliter l'accès des migrants aux actions et programmes éducatifs et culturels menés par les partenaires internationaux et nationaux.
- ▶ Mener des réflexions sur les questions de la diversité culturelle et le Vivre ensemble au Maroc ainsi que sur la perception de la migration par la société marocaine.

Programme 2 : Jeunesse et loisirs

a. Objectifs et état des lieux

Les loisirs constituent l'un des facteurs clés dans le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes. Leur diversité entre le sportif,

l'artistique et autres, permet à la jeunesse d'acquérir dès son plus jeune âge des capacités de créativité et d'imagination, de construire sa propre personnalité et de s'approprier des valeurs de confiance en soi.

Fidèle aux engagements internationaux pris par le Maroc, la Constitution marocaine de 2011 réaffirme en effet, dans son préambule l'attachement du Royaume aux droits de l'homme et consacre la primauté des conventions internationales sur le droit interne. De plus, la Constitution stipule, dans son article 30, que «les ressortissants étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et aux citoyens marocains, conformément à la loi». Une égalité d'accès aux libertés qui montre l'approche des droits humains adoptée par le Maroc envers les étrangers résidant sur son territoire.

Ainsi, le programme «Jeunesse et loisirs» qui représente un volet important de la SNIA, vise à mobiliser les jeunes autour de valeurs de cohésion et de partage, à travers des activités sportives et de loisirs. Sa consistance permet aux enfants et jeunes migrants de bénéficier des infrastructures et programmes destinés à la jeunesse marocaine et saisir, par conséquent, des opportunités d'interaction et de mixité sociale. Ce programme a pour objectif spécifique :

- ▶ Intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse (OSP4).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- L'intégration des enfants, des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1).
- L'intégration des immigrés aux programmes et services offerts par les établissements publics de la jeunesse et du sport (maisons de jeunes, centres sportifs de proximité, etc.) (Actions 2.2, 2.3 et 2.4).

Pour pouvoir mettre en œuvre toutes ces interventions précitées, dans un cadre de gouvernance et de coopération institutionnelle, une convention cadre de partenariat a été signée, le 27 juin 2014 entre le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration et le Ministère de la Jeunesse et des Sports visant à ouvrir aux immigrés

et réfugiés l'accès à l'ensemble des programmes relatifs à l'enfance, la jeunesse, la femme et les sports. Ainsi, des circulaires, objets d'orientation et de simplification des procédures liées à l'intégration socioculturelle des enfants et jeunes immigrés et réfugiés, ont été diffusées à l'ensemble des établissements du Ministère concerné.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

- **Action 2.1 - Intégration des enfants, des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports**

Il est à rappeler que le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) n'a cessé d'accompagner l'organisation des colonies de vacances en faveur des enfants migrants et réfugiés inscrits au programme annuel « vacances pour tous ». En effet, des mesures ont été prises en 2019, notamment, à travers la diffusion de la circulaire n°3212 du 12 juillet 2019, adressée aux Directions Régionales et Provinciales du MJS pour faciliter la participation des enfants immigrés et réfugiés audit programme.

En outre, il est à souligner que les associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'enfance participent, sur la base d'un partenariat attribuant un soutien financier, à l'exécution du programme des colonies de vacances en intégrant les enfants migrants et réfugiés entant que bénéficiaires à côté des enfants marocains.

Ainsi, l'ensemble des mesures précitées a permis la participation d'un nombre important d'enfants immigrés et réfugiés aux colonies de vacances pendant les années précédant la pandémie liée à la Covid-19 en 2020. Néanmoins, la persistance de la situation épidémiologique et les mesures préventives prises à cet effet ont poussé le Département de la Jeunesse à suspendre le programme annuel de colonies de vacances pour les deux années consécutives 2020 et 2021.

Par ailleurs, un Programme National d'Animation de Proximité «Etés 2021» a été mis en place pour répondre aux attentes des enfants et des adolescents après un long arrêt des activités de loisirs.

Grace à la mobilisation des infrastructures et établissements relevant du Département de la Jeunesse impliqués dans la mise en œuvre de ce programme estival, le nombre de bénéficiaires a été estimé à 910 enfants et jeunes migrants et réfugiés réparti comme suit :

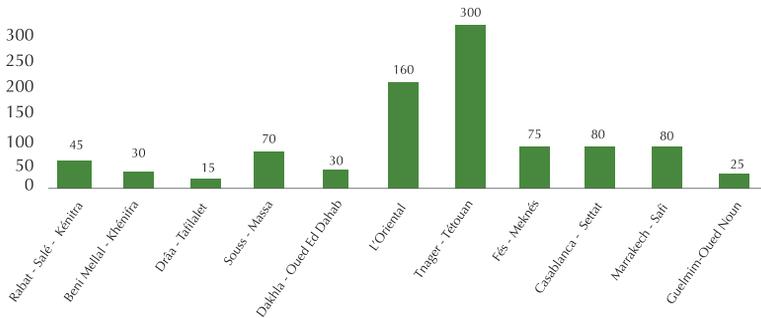
Programme National d'Animation de Proximité « Etés 2021 »

Ce programme comporte des ateliers de sensibilisation autour de la sécurité routière, des mesures préventives contre la Covid-19 ainsi que des activités sportives, culturelles et artistiques.

Destiné aux enfants âgés entre 7 et moins de 15 ans et aux jeunes âgés de 15 à 18 ans.

Les établissements impliqués sont les foyers féminins, les Maisons de jeunes et les centres socio-sportifs de proximité en milieu urbain et rural.

Répartition des bénéficiaires du Programme National d'Animation de Proximité «Etés 2021» par région



b.1.Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et services offerts par les établissements publics de la jeunesse et du sport (Actions 2.2, 2.3 et 2.4)

- **Action 2.2 - Intégration des immigrés aux forums et rencontres nationaux et internationaux de la jeunesse et du sport**

Cette action consiste en la participation des jeunes migrants et réfugiés aux forums et rencontres nationaux et internationaux organisés par le Département de la Jeunesse et à leur assurer les meilleures conditions d'intégration. Toutefois, malgré les efforts de sensibilisation menés, la participation des migrants à ces manifestations reste faible.

Pour ce qui est de l'action 2.3 relative à l'intégration des immigrés aux programmes et services offerts par les établissements publics de la jeunesse et du sport ainsi que l'action 2.4 relative à l'intégration des immigrées aux programmes de formation destinés aux femmes, il est à préciser que l'année 2021 a été marquée par une ouverture progressive de l'accès des enfants et des jeunes immigrés et réfugiés aux programmes et infrastructures sportives, de loisirs et de formation relevant du Département de la Jeunesse (maisons de jeunes, foyers féminins, centres de formation professionnelle et centres d'accueil). De ce fait, un nombre réduit de bénéficiaires au niveau des centres concernés a été exigé et plusieurs activités à distance ont été programmées.

Aussi, les Centres de Protection de l'Enfance relevant du Département de la Jeunesse qui représentent un dispositif préventif servant à protéger les enfants y compris les migrants non accompagnés contre toute acte d'abus ou de violence à leur égard, ont permis un accompagnement de plus de 130 enfants originaires de plusieurs pays subsahariens, pour une réinsertion sociale et économique dans la société marocaine, notamment au niveau des villes d'Oujda, Nador, Marrakech et Agadir.

Par ailleurs, dans le cadre du programme AMAL «Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes, migrants et réfugiés au Maroc», mené conjointement par l'OIM, l'UNHCR et l'UNICEF, 50 ateliers interactifs ont été organisés dans des centres gérés par l'association Tadamon et au sein des maisons de jeunes de la ville de Tanger, inscrites dans le cadre du Programme National d'Animation de Proximité «Etés 2021». Ces ateliers

axés sur le sport, la musique, les débats et le montage vidéo ont mis en évidence la diversité des cultures et des expériences vécues. Des supports de sensibilisation (flyers, affiches, vidéos) ont également été développés en français et en arabe. Un total de 375 enfants et jeunes migrants et marocains, dont 79 filles ont participé à ces multiples activités.

Partant de l'esprit du Vivre ensemble, de mixité et de cohésion sociales, des activités sportives et d'animation ont été mises en place au niveau de la ville de Nador et animées par un coach sportif, au profit d'une trentaine de jeunes et enfants marocains et migrants et ce, dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection en Afrique du Nord- Maroc (RDPP-NA), mis en œuvre par l'OIM avec l'appui de l'association Asticide.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

La mise en œuvre d'activités sportives et de loisirs au profit des enfants et des jeunes migrants et réfugiés témoigne des efforts fournis par tout un chacun pour assister et accompagner la jeunesse issue de la migration dans le processus d'intégration. Cependant, la pratique a démontré l'impératif de renforcer les acquis du programme «Jeunesse et loisirs», à travers la prise en compte d'une série de mesures et recommandations formulée comme suit :

- ▶ Continuer la coordination bilatérale avec le Département de la Jeunesse pour renforcer l'accès des enfants et jeunes migrants et réfugiés aux programmes sportifs et de loisirs.
- ▶ Organiser des activités de communication et de sensibilisation autour des programmes de jeunesse et loisirs.
- ▶ Augmenter le nombre de bénéficiaires de colonies de vacances en 2022, en identifiant de nouvelles associations pour un éventuel partenariat.
- ▶ Envisager l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur la diversité culturelle et le Vivre ensemble dans les centres d'estivage.
- ▶ Renforcer les capacités des services déconcentrés du Département de la Jeunesse en les dotant des moyens et mécanismes leur permettant une meilleure intervention en faveur de la population migrante.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Soutenir l'intervention des associations partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse et la migration tout en cherchant à améliorer leurs compétences en la matière.
- ▶ Conjuguer les efforts avec les acteurs locaux pour assurer une meilleure déclinaison territoriale des actions identifiées dans le cadre du programme «Jeunesse et loisirs».
- ▶ Intégrer les enfants migrants bénéficiaires du programme d'éducation non-formelle dans les voyages nationaux organisés par le Département de la Jeunesse.
- ▶ Concevoir et élaborer un système de collecte et remontée de données statistiques sur l'accès des migrants et des réfugiés aux activités des établissements et des services offerts par le Département de la Jeunesse.
- ▶ Simplifier les procédures juridiques nécessaires pour associer les enfants migrants non accompagnés ou séparés aux activités de loisirs.
- ▶ Appuyer les associations de migrants et réfugiés en les intégrant dans les activités et programmes dédiés à la jeunesse et loisirs.
- ▶ Faciliter l'accès des migrants aux initiatives menées par les partenaires internationaux et nationaux dans le domaine de loisirs.
- ▶ Prévoir des journées portes ouvertes en faveur des jeunes migrants et leurs homologues marocains dans les établissements du Département de la Jeunesse.

Section II : Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

Programme 3 : Santé

a. Objectifs et état des lieux

La santé des migrants et des réfugiés au Maroc est la pierre angulaire des droits fondamentaux édictés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

A cet effet, plusieurs efforts sont déployés pour garantir un accès équitable des populations migrantes aux services de santé au même titre que les marocains.

Ainsi, le programme «Santé» de la SNIA vise deux objectifs spécifiques :

- ▶ Faciliter l'accès des migrants et des réfugiés aux services de santé dans les mêmes conditions que les marocains (OSP5).
- ▶ Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé (OSP6).

Et ce, à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- Sensibilisation sur la santé et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des migrants (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5).
- Intégration des migrants réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique (Action 3.4).
- Intégration des migrants et réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Action 3.6).
- Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des associations dans le domaine de la santé (Action 3.7).

Il est à rappeler que depuis 2003, le Ministère de la Santé a lancé plusieurs initiatives garantissant l'accès des migrants aux services de santé. Deux circulaires ministérielles ont été publiées, la première autorisant

Bilan programmatique d'étape

les migrants irréguliers à bénéficier gratuitement des services de soins préventifs et curatifs délivrés dans le cadre des programmes de lutte contre les maladies transmissibles et la seconde, en 2008, élargissant cet accès gratuit à toutes les prestations sanitaires offertes par le réseau des établissements de soins de santé de base. Aussi, le règlement intérieur des hôpitaux de 2011 dispose dans son article 57 que « les patients ou blessés non-marocains sont admis, quelques soient leurs statuts, dans les mêmes conditions que les nationaux. Les modalités de facturation des prestations qui leurs sont prodiguées doivent s'effectuer dans les mêmes conditions, sauf en cas d'existence de conventions de soins entre le Maroc et le pays dont le patient est ressortissant ».

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

Durant l'année 2021, une année encore marquée par la pandémie liée à la Covid-19, plusieurs efforts ont été déployés par les différents partenaires nationaux et internationaux pour améliorer l'accès des migrants et réfugiés aux services de santé et les faire bénéficier de la campagne de vaccination contre la Covid-19.

A cet effet, le Ministère de la Santé a mis en place le Plan Stratégique National Santé et Immigration (PSNSI) 2021-2025, avec l'appui de l'OIM et qui a pour objectif général d'améliorer l'accès des migrants, y inclus les réfugiés résidents au Maroc, en situation de vulnérabilité à des services de prévention et de promotion de la santé et de soins médicaux, dans le respect des droits humains et des conditions d'égalité et d'équité.

Compte tenu du caractère intersectoriel que requiert l'action sanitaire au profit des populations migrantes, le PSNSI constitue un cadre de référence en matière de planification des mesures et



des actions et un instrument nécessaire à la régulation et à la coordination des interventions des parties prenantes et des différents partenaires.

Ce PSNSI s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Renforcement de la surveillance, suivi, évaluation et recherche.
- Promotion de la santé et prévention.
- Prise en charge appropriée.
- Gouvernance.
- Renforcement de capacités des acteurs.

b.1.Sensibilisation sur la santé et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des migrants (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5)

- **Action 3.1 - Uniformisation des procédures de prise en charge des immigrés dans les cas d'urgences**

Le Ministère de la Santé a lancé en 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Hijra Wa Himaya», mené avec l'appui de l'UNICEF, une consultation pour élaborer un cadre national ainsi que des procédures organisationnelles intégrant les enfants migrants et ce, afin de fluidifier la filière des urgences pédiatriques.

- **Action 3.2 - Organisation de sessions de sensibilisation et d'information des immigrés et du personnel de santé sur le droit à l'accès au service de santé pour tous**

Dans le cadre du projet « Renforcement des Services de Santé Mentale et de Soutien Psychosocial et leur accès aux Migrants au Maroc », mené par l'OIM, une série d'activités ludiques et artistiques sur la thématique de la santé mentale «Accès aux droits pour tous» a été organisée, le 17 octobre 2021, par l'association partenaire AFAK, au niveau de la région de Casablanca (quartier Hay Hassani), en coordination avec le Département de la Santé (DELM) et ce, à l'occasion de la Journée Mondiale de la santé mentale. Il s'agissait de la projection d'un documentaire sur la déstigmatisation en santé mentale, d'une pièce de théâtre et un spectacle de mimes. L'objectif étant d'attirer l'attention du grand public (plus de 50

Bilan programmatique d'étape

personnes), notamment celle des migrants forts présents dans le quartier concerné, sur l'importance d'une prise en charge des troubles mentaux. Cette journée a été aussi l'occasion de mener une réflexion autour des défis et contraintes rencontrés par la population migrante en termes de santé mentale. De même, une cartographie participative de la région du Sud de Casablanca sur les services psychosociaux a été élaborée, en coordination avec la Direction Régionale de la Santé de la Région de Casablanca -Settat ayant comme objectifs :

- Identifier les services psychosociaux existants.
- Identifier les mécanismes de coordination interdisciplinaire entre les différents partenaires clés.
- Identifier les besoins en matière de renforcement de capacités.

Concernant le volet communication et sensibilisation, et vu la situation marquée par la pandémie liée à la Covid-19, des dépliants et des affiches d'information et de sensibilisation multilingues (en français, anglais et en arabe) sur les mesures préventives et curatives prises contre la Covid-19 ont été diffusés auprès des Directions Régionales de la Santé et des associations œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé des migrants. Rappelons que ces supports ont été publiés sur le site web *Sehati*¹ du Département de la Santé. Aussi, des capsules vidéo sur la prévention contre la Covid-19 et la campagne de vaccination ont été partagées et traduites en version anglaise avec l'appui de l'OIM.

Pour rappel, l'accès au numéro économique «Allo YAKADA», mis en place par le Département de la Santé a permis aux étrangers de s'informer sur le coronavirus, les orientations nécessaires pour la prise en charge ainsi que les mesures entreprises. De même, le numéro vert «Allo Liqah» mis à la disposition des citoyens de toutes nationalités confondues a facilité l'accès à l'information et au suivi de la vaccination anti-Covid-19.

Aussi, dans le cadre du partenariat entre l'UNHCR et l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), un mapping a été réalisé en 2021, au niveau de 67 Centres de santé du Département de la Santé et des points de prestation de service de l'AMPF (Rabat-Casablanca-Oujda-Tanger-Fès-Marrakech-Agadir) offrant des services de premier niveau en

1. <https://sehati.gov.ma/>

faveur des réfugiés ainsi que 161 prestataires (responsables, médecins, infirmières majors,.. etc.) ont été sensibilisés pour faciliter l'accès des réfugiés à ces services.

Dans le souci d'inclure les réfugiés et demandeurs d'asile dans la campagne nationale de vaccination, une enquête a été menée pour relever les contraintes et mettre en place les mesures adéquates pour faciliter leur accès à cette campagne, avec l'appui de l'UNHCR. Des sessions de sensibilisation ont été aussi tenues au profit de cette catégorie sur les risques liés à la Covid-19 ainsi que sur leur accès à la campagne de vaccination et ce, au niveau des villes d'Oujda, Tanger et Casablanca.

Par ailleurs, un Dialogue National sur la thématique de la santé des migrants a été organisé le 21 décembre 2021, par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale avec l'appui de l'OIM. L'objectif était de présenter les projets menés par l'OIM concernant le volet santé, d'énoncer les priorités en matière de santé et migration pour l'année 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du PSNSI et de créer un cadre d'échange entre l'OIM et ses principaux partenaires nationaux dans le domaine de la santé et de la migration afin d'avancer selon un agenda commun pour l'année 2022.

- **Action 3.3 - Formation du personnel médical (infirmiers et médecins) sur la prise en charge des immigrés**
- **Action 3.5 - Désignation de points focaux pour l'information et l'orientation des immigrés dans les centres hospitaliers régionaux**

Dans le cadre du projet Hijra Wa Himaya mené par l'UNICEF, un cours E-Learning sur la plateforme «Académie virtuelle de Santé» de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) concernant la prise en charge de l'enfant y compris l'enfant migrant et comportant 23 modules intégrant la composante liée à la pandémie de la Covid -19, a été organisé en mars et mai 2021, en coordination avec le Département de la Santé. Aussi, deux études ont été conduites par l'ENSP, respectivement sur les attentes et les besoins des enfants migrants, dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental ainsi que sur les besoins en équipements au niveau de 10 établissements de soins de santé primaires.

Bilan programmatique d'étape

Dans le même sens, une formation des formateurs a été programmée par l'ENSP et le Département de la Santé, en juin et juillet 2021 et ce, dans le cadre du projet régional «Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, la Lybie, l'Egypte, le Yémen et le Soudan», mené par l'OIM. Il s'agit d'une formation à distance, comportant six modules au profit de 30 participants (06 formateurs par pays) et qui a porté notamment sur les concepts de santé et migration, les compétences interculturelles, la santé sexuelle et reproductive, les maladies transmissibles et non transmissibles, la santé mentale et l'appui psychosocial. À l'issue de cette formation, des séances de coaching à distance ont été entamées avec les formateurs de chaque pays concerné afin de les accompagner dans la production de modules adaptés aux réalités de leur pays. Ces formateurs vont conduire, par la suite, des formations dans leurs pays respectifs au profit des professionnels de la santé qui sont en contact direct avec la population migrante.

Aussi, dans le cadre du projet «Vivre ensemble sans discrimination», mis en place en partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération pour le Développement (AECID), une première session de formation des formateurs a été menée entre juin et juillet 2021 au profit des ministères et institutions concernés dont le Département de la Santé. Une deuxième session a été organisée en novembre 2021 au profit de cinq points focaux des Directions Régionales de la Santé des Régions de Souss-Massa, Rabat-Salé-Kenitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Marrakech-Safi et de l'Oriental et de deux représentants du niveau central.

b.2. Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis et les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Actions 3.4 et 3.6)

- **Action 3.4 - Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique**

En 2021, suite aux Directives Royales, le Maroc a lancé le projet de généralisation de la protection sociale comportant, entre autres, la

généralisation de la couverture médicale obligatoire à tous les groupes vulnérables y compris les migrants et les réfugiés. Ce qui leur permettrait ainsi de bénéficier d'une assurance couvrant les frais de traitement, de médicament et d'hospitalisation.

- **Action 3.6 -Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé**

En dépit de la situation pandémique, le Ministère de la Santé a continué à fournir différentes prestations en faveur des personnes migrantes au niveau des structures de soins. En effet, plus de 13500 prestations ont été menées en 2021, dans le cadre des programmes de santé publique, en faveur des migrants et réfugiés. Ces prestations sont réparties dans le tableau ci-dessous.

Il est à rappeler par la même occasion que les migrants et réfugiés bénéficient d'un accès gratuit aux différentes prestations, à savoir, le diagnostic et la prise en charge des troubles mentaux courants dans les centres de santé de niveau 1 et 2, la réhabilitation psychosociale, psychoéducation et psychothérapie dans les structures intermédiaires en santé mentale, l'accueil, l'orientation et la prise en charge des situations psychiatriques d'urgence dans les services d'accueil des urgences... Ils ont aussi un accès à l'hôpital psychiatrique et les centres d'addictologie pour la prise en charge des troubles liés à l'usage d'alcool et des stupéfiants (prestations sociales, groupes de soutien, psychothérapie...).

Bilan programmatique d'étape

Utilisation des prestations des établissements de soins de santé de base	
Prestations médicales	Nombre de migrants bénéficiaires
Consultation curative	5092
Programme de la Surveillance de la Grossesse et d'Accouchement	428
Suivi en planification familiale	506
Programme National d'Immunisation	736
Tests VIH réalisés au profit des migrants	4156
Programme de lutte Antituberculeuse	12
Suivis des hypertendus	77
Suivis des diabétiques	86
Détection précoce du cancer du sein	234
Détection précoce du cancer du col de l'utérus	08
Maladies mentales	05
Programme de santé scolaire pour les enfants	50
Soins dentaires	50
Utilisation des prestations des structures hospitalières	
Nombre des admissions hospitalières en faveur des migrants	263
Nombre de consultation des migrants aux soins d'urgence	1712
Nombre d'admission des femmes migrantes au service de la Maternité	132
Nombre de femmes migrantes ayant été consulté au niveau des unités de prise en charge de la violence	26

Source : Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Dans le même sens, des consultations médicales, psychosociales et humanitaires ont été menées avec le soutien de l'OIM et ce, à travers ses deux partenaires de mise en œuvre : les branches de l'AMPF-Casablanca et l'ALCS-Agadir et ce, dans le cadre du projet régional « Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, la Lybie, l'Égypte, le Yémen et le Soudan ». Ainsi, en 2021, 196 migrant-e-s (141 femmes, 13 filles, 27 hommes et 15 garçons) ont bénéficié des consultations médicales, psychosociales et humanitaires au niveau de la ville d'Agadir avec l'appui de l'ALCS. Quant aux prestations de l'AMPF, elles démarreront en 2022.

Aussi, dans le cadre du partenariat UNHCR-AMPF, à travers le projet « Améliorer l'accès aux droits des réfugiés en Afrique du Nord », 1847 consultations générales et 9450 consultations spécialisées ont été effectuées au niveau des différents centres de prestation de service de l'AMPF. On notera de même, 9887 orientations et référencement vers les autres structures de santé et autres partenaires concernés, 616 réfugiés souffrant de maladies chroniques ont été pris en charge et 7392 ordonnances ont été établies pour permettre de bénéficier des traitements délivrés par les pharmacies partenaires. Ajouté à cela, 78 réfugiés ont été pris en charge sur le plan psychiatrique et 238 ont bénéficié du coaching psychologique. Dans le même sens, un atelier de réflexion sur la santé mentale des réfugiés et des migrants a été organisé, le 29 décembre 2021, par l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) avec l'appui de l'UNHCR.

Aussi, deux cellules d'écoute ont été mises en place respectivement au niveau des centres de santé Al Andalous-Oujda et Al-Moukawama-Berkane, en partenariat avec la Direction Régionale de la Santé de l'Oriental et l'association MS2 et ce, dans le cadre du Programme Mondial « Placer la migration au service du Développement Durable-Phase III », mené avec l'appui de l'OIM et du PNUD. A ce titre, 215 migrants bénéficiaires au total, ont reçu une assistance psychosociale dont 126 en 2021.

En parallèle, dans le cadre du projet « Assistance et protection des Enfants Non Accompagnés ou Séparés », appuyé par l'OIM, 1268 ENAS marocains et étrangers dont 489 filles ont bénéficié d'une assistance médicale sous

Bilan programmatique d'étape

forme de consultations et d'octroi de médicaments au niveau de cinq villes. En plus, 763 ENAS marocains et étrangers ont bénéficié d'une assistance psychologique et psychosociale (entretiens, psychothérapie...).

Par ailleurs, il est à rappeler que les migrants et les réfugiés ont été intégrés dans le plan de veille et de riposte à la Covid-19, depuis le déclenchement de la crise sanitaire. De ce fait, la prise en charge a été gratuite pour les migrants et les réfugiés atteints de la Covid-19 au niveau des structures de santé. De même, la vaccination anti-Covid-19 a été aussi gratuite pour les étrangers au même titre que les marocains. Ainsi, le nombre total de doses administrées s'élève, jusqu'à décembre 2021, à 117140 réparti comme suit :

- ▶ Première dose : 56911
- ▶ Deuxième dose : 49809
- ▶ Troisième dose : 10420

Afin d'appuyer le Département de la Santé dans la lutte contre la propagation de la Covid-19, trois focus groupes sur la vaccination contre la Covid-19 et l'accès aux vaccins pour les personnes migrantes en séjour irrégulier, ont été organisés avec l'appui de l'OIM. Dans ce sens, un questionnaire a été distribué auprès de 727 migrant-e-s (son analyse est en cours). En plus, un soutien d'urgence a été fourni aux personnes atteintes de la Covid-19. Ainsi, 387 personnes présentant des pathologies dont 312 migrants (192 femmes, 102 hommes, 7 filles, 11 garçons) et 75 marocains (51 femmes, 23 hommes, 1 fille), ont bénéficié d'une aide médicale et ce, à travers l'octroi de médicaments.

Par ailleurs, l'année 2021 a connu le renouvellement de l'accord entre l'UNHCR et la Fondation Noufissa Pharma 5, signé en 2019, avec une dotation de médicaments qui s'élève à 350.555 DH. En 2021, 2153 médicaments ont été octroyés en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés, avec l'appui de l'AMPF. Aussi, dans le cadre du partenariat entre l'UNHCR et le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), signé en 2020, 157 consultations spécialisées ont été réalisées et 06 interventions chirurgicales ont été effectuées jusqu'à présent.

De sa part, le programme national de lutte contre le SIDA, mené par le Département de la Santé avec l'appui de l'ONUSIDA, a enregistré en 2021, 23 542 migrants bénéficiaires de la prévention combinée et 4057 bénéficiaires du dépistage VIH.

- **Action 3.7- Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de la santé des immigrés (réguliers et irréguliers)**

Dans l'objectif de coordonner l'intervention des associations travaillant dans le domaine de la santé des migrants et rendre leur travail plus efficace sur le terrain, des cartographies de ces associations au niveau des régions de Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental ont été élaborées, avec l'appui de l'AECID. L'objectif étant de disposer d'un listing partageable avec les acteurs concernés, d'évaluer les types de soins fournis, la disponibilité des ressources humaines ainsi que les équipes engagées, spécifiquement pour le diagnostic et la gestion des maladies y compris les maladies chroniques.

Aussi, deux ateliers de mise en place de système de référencement auprès des acteurs de la Région de l'Oriental ont été organisés en partenariat avec l'association MS2, les 9 et 10 juillet 2021 avec l'appui de l'OIM. L'objectif étant d'élaborer un outil de référencement entre les acteurs institutionnels et les associations de la société civile en matière de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence afin de pouvoir mieux coordonner le travail effectué par ces différents acteurs.

Dans le même sens, dans le cadre du programme d'assistance aux personnes migrantes en situation de vulnérabilité au Maroc, mis en œuvre par trois consortiums² d'associations de la société civile avec l'appui de l'UE, une cartographie des services de protection pour les femmes migrantes a été réalisée au niveau de onze villes marocaines. Les objectifs de cette cartographie sont nombreux, tant pour l'information et l'accès aux services pour les personnes migrantes que pour l'amélioration de la coordination entre les acteurs concernés. Ainsi, des sessions de travail régulières entre les trois consortiums et les autres intervenants de la société civile ont été menées afin de renforcer la coordination et par conséquent améliorer le référencement des migrants vers les structures adéquates.

Par ailleurs, le Département de la Santé s'efforce d'assurer l'intégration de la composante migratoire dans le cadre de la révision de son système d'information sanitaire avec l'appui de Fond Mondial et du FNUAP.

2. Chefs de file des trois consortiums : Médecins du Monde Belgique, Entreculturas et Handicap International

Bilan programmatique d'étape

L'objectif est d'avoir une meilleure remontée des données, une évaluation des besoins et une planification des actions adaptées. Ce système d'information revu, sera mis en application progressivement aux niveaux régional et provincial au cours de l'année 2022.

Dans le même sens, deux principales études ont été lancées avec l'appui de l'UNICEF et du FNUAP. Ci-dessous, un descriptif de ces études.

Intitulé de l'étude	Entité chargée de l'étude	Principaux partenaires	Objectifs
Etude sur les attentes et les besoins des enfants migrants dans le contexte de la Covid 19, dans les régions : Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental.	UNICEF	Ecole Nationale de Santé Publique Département de la Santé	Explorer la perception des parents et des tuteurs sur les besoins et les attentes des enfants migrants en matière de soins et prestations sanitaires au niveau des structures de soins de santé primaires, avant et pendant la crise de la Covid 19. Cette étude s'inscrit dans le cadre du Projet Hijra Wa Himaya
Etude intitulée « Violence fondée sur le genre et ses conséquences sur les droits à la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles, incluant les femmes migrantes, au Maroc ».	FNUAP	Ecole Nationale de Santé Publique	Contribuer à la mise en place des stratégies visant la réduction du phénomène de la violence à l'égard des femmes et des filles et d'avoir une meilleure qualité de leur prise en charge sanitaire au Maroc.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

Pour renforcer les acquis du programme «Santé», il est important de poursuivre les efforts soutenus, à savoir :

- ▶ Continuer l'organisation des formations sur les premiers secours psychologiques au profit des acteurs associatifs et institutionnels avec l'appui de l'OIM et d'autres partenaires.
- ▶ Capitaliser sur les expériences en matière de cartographie des services de santé mentale et appui psychosocial de concert avec les associations de la société civiles concernées et avec le soutien d'organismes internationaux.

- ▶ Décliner le PSNSI au niveau régional avec l'appui de l'OIM et d'autres partenaires.
- ▶ Promouvoir la communication en matière d'accès aux soins, de santé de la mère et de l'enfant avec l'appui des associations de la société civile et d'autres partenaires.
- ▶ Réaliser une étude bio comportementale auprès des migrants (prévalence VIH, Infections sexuellement transmissibles, Tuberculose,...), au niveau de six sites (Rabat, Tanger, Oujda, Casablanca, Fès, Agadir) par le Département de la Santé, avec l'appui technique de l'ONUSIDA et l'appui financier du Fond Mondial ainsi que la contribution de l'OIM au niveau des deux sites (Agadir et Casablanca).
- ▶ Mener une étude sur l'identification, l'analyse et la systématisation des bonnes pratiques en matière de santé et migration (modèles de gestion de santé publique) qui sera conduite par la Département de la Santé.
- ▶ Poursuivre la formation des professionnels de la santé via la plateforme de l'ENSP, en matière de santé et migration, avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Assurer la traduction (en français et en anglais) des affiches et dépliants sur la planification familiale, disponibles au niveau du Département de la Santé et veiller à leur diffusion auprès des associations afin de permettre de sensibiliser les migrants sur les services disponibles en la matière, avec l'appui du FNUAP.
- ▶ Mener des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs associatifs sur la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) au profit des migrants, avec l'appui du FNUAP.
- ▶ Organiser un Forum académique sur la présentation des études réalisées en matière de santé sexuelle et reproductive, par l'ENSP en coordination avec le Département de la Santé et avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Renforcer les mécanismes de référencement et de coordination entre les différents acteurs locaux et nationaux pour une meilleure planification et mise en place des actions dans le domaine santé et migration.
- ▶ Promouvoir la diffusion des outils d'information et supports de communication élaborés par les différentes parties prenantes sur la thématique de la santé des migrants et des réfugiés.
- ▶ Réaliser des recherches et des études sur les questions relatives à la santé et le bien-être des migrants et des réfugiés.

Programme 4 : Logement

a. Objectifs et état des lieux

L'accès au logement est un enjeu sociétal majeur et un droit universel qui assure l'intégration et la cohésion sociale des migrants et des réfugiés dans la société d'accueil. Néanmoins, le manque de moyens pour payer les loyers, couplé avec les difficultés de trouver des appartements accessibles et dans des bonnes conditions hygiéniques, laisse un grand nombre de migrants dans une situation d'exclusion sociale.

Ainsi, le programme «Logement» de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a pour objectif spécifique :

- ▶ Promouvoir le droit au logement des immigrés réguliers dans les mêmes conditions que les marocains (OSP 7).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- L'intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes de logements sociaux subventionnés par l'Etat destinés aux populations à faibles revenus (Action 4.1).
- L'intégration des immigrés et réfugiés dans les catégories de bénéficiaires des produits de garantie offerts pour les crédits logement accordés par les établissements de crédits aux population à revenus faibles ou irréguliers(Action 4.2).

Il est à rappeler que suite à l'amendement de l'article 247 de la loi de finances 2015, les migrants ont accès aux offres de logement social au même titre que les marocains. Il s'agit des trois catégories suivantes :

- Logements à faible valeur immobilière à 140.000 MAD TTC.
- Logements sociaux à 250.000 MAD HT.
- Logements destinés à la classe moyenne au-delà de 250.000 MAD TTC.

Néanmoins, ces programmes sont exclusivement des programmes d'achat et donc moins susceptibles de bénéficier aux migrants et aux réfugiés dans un premier temps de leur installation.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

Dans l'objectif d'assurer une assistance d'urgence aux migrants et aux réfugiés et les protéger de la situation de rue, spécialement pour ceux nouvellement arrivés sur le territoire national, plusieurs programmes de logement d'urgence ont été réalisés, durant l'année 2021 par des organismes internationaux, à travers des partenariats avec des associations de la société civile. A ce titre :

- Plus de 508 migrants ont bénéficié de l'hébergement d'urgence et des aides financières pour le paiement du loyer avec l'appui de l'OIM.
- 66 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables ont bénéficié du logement pour des durées qui varient entre un mois et 12 mois, selon les cas, avec l'appui de l'UNHCR.
- Plus de 81 personnes dont 15 femmes adultes et leurs enfants ont bénéficié de l'hébergement d'urgence (41 à Rabat et 40 à Oujda), avec l'appui de l'UE.
- 35 enfants en situation de migration ont été pris en charge, d'une manière complète et coordonnée y compris l'hébergement, par l'Association «Chabiba pour les Personnes à Besoins Spécifiques et leurs Amis» à Oujda et 36 autres par l'Association de Protection de l'Enfance et de Sensibilisation de la Famille à Tétouan et ce, avec l'appui de l'UNICEF.

Par ailleurs, des efforts de plaidoyer avec les parties prenantes sont poursuivis afin d'intégrer les questions de logement d'urgence dans l'assistance directe des populations en situation de vulnérabilité.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

Afin de renforcer les activités afférentes au programme «Logement» de la SNIA, il est important de poursuivre les efforts consentis. Il s'agit de :

- ▶ Mobiliser et faciliter l'accès aux garanties FOGARIM et FOGALOGÉ au profit des migrants et réfugiés en situation administrative régulière, de concert avec les parties concernées.
- ▶ Assurer la continuité du travail sur l'assistance au logement des ENAS via les partenariats existants et potentiellement avec d'autres partenaires au titre de l'année 2022.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Renforcer les capacités du programme logement mené par l'UNHCR, à travers la création de deux maisons de protection à Rabat et Oujda.
- ▶ Poursuivre la collaboration entre les associations de la société civile et l'UNICEF pour fournir l'accès à l'hébergement adéquat aux enfants séparés ou non accompagnés au niveau des villes d'Oujda, Tanger et Tétouan.
- ▶ Réfléchir sur la possibilité de réaliser des campagnes de communication sur l'accès au logement social au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Mobiliser les communautés migrantes déjà installées au Maroc pour promouvoir un accueil intra-communautaire (parrainage, etc.).
- ▶ Intégrer le volet migration dans le système de collecte des données dédié à l'achat des biens immobiliers.
- ▶ Travailler avec le secteur financier sur l'octroi des crédits de logement aux migrants et réfugiés remplissant les conditions d'éligibilité.
- ▶ Renforcer le système de référencement, la disponibilité et l'accessibilité des hébergements d'urgence, notamment pour les ENAS et les victimes de traite des êtres humains.
- ▶ Augmenter la capacité d'accueil des centres sociaux existants pour une meilleure inclusion des personnes migrantes.

Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire

a. Objectifs et état des lieux

Ce programme vise à intégrer les migrants et les réfugiés dans les programmes de solidarité et de développement social, notamment en faveur des femmes, enfants et personnes en situation de vulnérabilité et d'handicap et à assister les migrants et les réfugiés victimes de la traite des êtres humains. Il répond ainsi à deux objectifs spécifiques :

- Apporter une assistance juridique aux immigrés et réfugiés (OSP8).
- Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social (OSP9).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- ▶ Mise en place d'un programme d'assistance juridique aux immigrés et réfugiés (Action 5.1).
- ▶ Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'assistance sociale destinés aux personnes en situation d'handicap ou de vulnérabilité, notamment les enfants et les femmes (Action 5.2).
- ▶ Mise en place avec les associations de la société civile, des programmes de sensibilisation et d'information destinés aux femmes ainsi que des programmes spécifiques d'assistance humanitaire aux immigrés et réfugiés, notamment victimes de maltraitance ou de traite des êtres humains (Actions 5.3 et 5.4).

Il est à rappeler que des avancées ont été enregistrées depuis 2014, en vue de s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liées aux migrations et de les réduire. Il s'agit de :

- ▶ L'intégration des migrants et réfugiés dans les programmes nationaux d'assistance sociale leur permettant de bénéficier d'une multitude de prestations dans les établissements de l'Entraide Nationale (hébergement, distribution des vêtements et des kits d'hygiène, formation professionnelle...).
- ▶ L'intégration des enfants migrants, y compris les mineurs non accompagnés, dans les programmes de protection de l'enfance.
- ▶ L'intégration des migrantes et réfugiées dans les programmes de lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes leur permettant de bénéficier des prestations des centres d'écoute et d'orientation, d'aide juridique et psychologique, avec l'appui des associations de la société civile.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

L'année 2021 a été encore marquée par la pandémie liée à la Covid-19. De ce fait, plusieurs efforts ont été déployés, par les différents partenaires nationaux et internationaux concernés, afin d'améliorer les conditions de vie des migrants et des réfugiés et les aider à surmonter cette crise sanitaire.

• Action 5.1 - Mise en place d'un programme d'assistance juridique au profit des immigrés et des réfugiés

Il est à mentionner que depuis 2013, les migrants et les réfugiés bénéficient des services de l'assistance judiciaire au même titre que les marocains. Ainsi, le Ministère de la Justice offre une panoplie de services juridiques, y compris la représentation juridique par des avocats, l'assistance d'interprètes qualifiés et l'accès facile aux autorités consulaires. Les migrants et réfugiés bénéficient également de la dispense des frais judiciaires et ce, en vertu de l'article 1 du décret du 16 novembre 1966 relatif à l'assistance judiciaire, sans oublier l'entrée en vigueur de deux conventions bilatérales, publiées au Bulletin Officiel n°6870-8 chaabane 1441, le 2 avril 2020 en matière d'assistance judiciaire entre le Royaume du Maroc et la République du Rwanda, d'une part, et la République du Brésil, d'autre part.

Par ailleurs, l'année 2021 a connu la réalisation de plusieurs activités, notamment dans le cadre du projet «Empowerment juridique des personnes migrantes», mené par ENABEL en partenariat avec le Ministère de la Justice. A ce titre, 192 demandeurs d'asile dans les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kenitra ont été accompagnés avec l'appui de l'association Droits et Justice. Aussi, les cliniques juridiques de Casablanca, Tanger et Rabat ont également mis en place différents mécanismes ayant permis à leurs étudiants d'écouter, d'orienter et de remettre des avis juridiques aux personnes migrantes. A cet titre, 73 avis juridiques ont été délivrés, depuis le démarrage dudit projet jusqu'à fin décembre 2021.

Nonobstant la situation pandémique, ledit projet a pu fournir un nombre marquant de prestations en la matière. En effet, 1763 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits, dont 716 femmes, 903 hommes, 111 mineurs garçons et 33 filles. Au total, 3058 prestations ont été fournies, réparties comme suit :

- ▶ 860 services liés au conseil, information et sensibilisation des migrants ;
- ▶ 983 services liés à l'orientation des migrants vers d'autres acteurs ;
- ▶ 216 services liés au conseil juridique des migrants (495 migrants ont été écoutés et informés sur leurs droits) ;
- ▶ 495 services liés à l'accompagnement administratif des migrants ;
- ▶ 504 accompagnements juridiques des personnes migrantes y compris le dépôt et le suivi des plaintes pour 119 personnes.

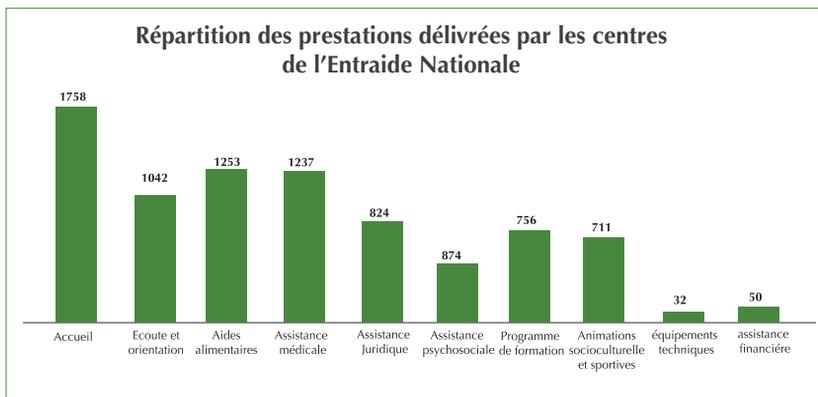
Il est à noter qu'en 2021, 1625 prestations ont été fournies au profit de 831 personnes migrantes afin de faciliter leur accès aux droits, à travers l'appui des associations concernées, dans le cadre du projet précité. En parallèle, plusieurs activités de renforcement des compétences des fonctionnaires du Ministère de la Justice et des avocats ont été organisées durant le mois de septembre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'assistance juridique pour les réfugiés et les demandeurs d'asile mené par l'UNHCR, 65 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié de cette assistance durant la période allant de janvier à octobre 2021.

- **Action 5.2 - Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'assistance sociale destinés aux personnes en situation d'handicap ou de vulnérabilité notamment les enfants et les femmes**

Pour ce qui est de l'assistance sociale et humanitaire, elle revêt une importance particulière, de par la nature d'urgence des actions menées et les conditions de vulnérabilité de la population cible. A ce jour, les migrants et les réfugiés peuvent bénéficier des différents programmes nationaux de solidarité et de développement social.

En 2021, 8141 prestations ont été délivrées au profit des migrants et réfugiés, par les centres de l'Entraide Nationale sur tout le territoire national, sous différentes formes : aides alimentaires et financières, kits d'hygiène et aides à l'hébergement ... Ces prestations sont réparties de la manière suivante :



Source : *Entraide Nationale*

Bilan programmatique d'étape

Concernant le volet relatif au soutien d'urgence lié à la Covid-19, 1200 personnes en situation de vulnérabilité dont 840 migrants (568 femmes, 240 hommes, 14 filles et 18 garçons) et 360 marocains (286 femmes, 74 hommes) ont bénéficié de paniers alimentaires, produits hygiéniques ou bons d'achat avec l'appui de l'OIM. Des donations ont été aussi effectuées pour le compte de 3 centres de l'Entraide Nationale au niveau des Régions de Béni Mellal-Khénifra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental pour équiper les centres de matériels de lutte contre la propagation de la Covid-19. Aussi, de bons d'achat ont été distribués en décembre 2021 au profit de 727 personnes et ce, dans le cadre du projet régional «Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, la Lybie, l'Égypte, le Yémen et le Soudan», appuyé par l'OIM.

Dans le même sens, 970 migrants ont reçu des aides alimentaires dont 404 femmes tandis que 992 migrants ont bénéficié de kits d'hygiènes dont 464 femmes et ce, dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP Maroc - Protection et Résilience), mis en œuvre par l'OIM.

Par ailleurs, durant la deuxième phase du projet «Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés au Maroc (ENAS)», mis en œuvre par l'OIM, 5334 ENAS marocains et étrangers ont bénéficié d'aide humanitaire dont 927 filles au niveau de cinq villes du Royaume.

Aussi, à l'occasion de la célébration de la 7^{ème} édition de la semaine des migrants, plusieurs activités ont été organisées entre le 13 et 19 décembre 2021, de concert avec le Département des Marocains Résidant à l'Étranger (DMRE) et avec l'appui des associations de la société civile et des organismes internationaux. Il s'agit de :

- ▶ distribution des aides alimentaires dans les locaux des associations partenaires du Croissant Rouge Marocain, à travers des caravanes mobiles en faveur des migrants en situation de vulnérabilité, subventionnées par le DMRE ;
- ▶ réalisation de l'opération de collecte de vêtements d'hiver au profit des migrant-e-s en situation de vulnérabilité par l'OIM ;
- ▶ distribution des repas préparés au niveau du local de Mama Africa, Inezgane par l'association ALCS-Agadir avec l'appui de l'OIM.

b.1. Intégration des migrants dans les programmes de sensibilisation et d'information ainsi que dans les programmes spécifiques d'assistance humanitaire (Actions 5.3 et 5.4)

Le travail sur le volet assistance humanitaire des migrants et réfugiés a continué durant l'année 2021, une année marquée par la pandémie de la Covid-19 et ses répercussions économiques et sociales. En effet, un soutien d'urgence anti-Covid-19 a été mis en place spécifiquement pour lutter contre la propagation du Coronavirus, avec l'appui des partenaires. En plus, plusieurs partenariats ont vu le jour, notamment trois partenariats établis avec des associations à Marrakech, Nador et Oujda pour assurer l'assistance humanitaire des migrants vulnérables dans le cadre de la 3^{ème} phase du projet régional RDPP-NA, ainsi que cinq partenariats à Casablanca, Marrakech, Tanger, Nador et Oujda pour fournir de l'assistance directe aux ENAS marocains et étrangers (y compris l'aide humanitaire), dans le cadre du projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés ». Aussi, une donation de 1000 kits d'hiver a été effectuée au profit de 1000 personnes par le biais de 3 associations au niveau de 3 régions (Caritas Paroissale à Casablanca, MS2 à Rabat et Oujda et Association des Migrants et Démunis à Casablanca). Ces efforts d'assistance directe ont été complétés par un appui pour assurer le renouvellement du centre d'hébergement d'urgence de l'Entraide Nationale destiné aux femmes victimes de violences (marocaines et migrantes) à Sidi Yahya Al Gharb, par l'OIM, dans le cadre du programme Régional Africain pour les Migrations (ARMP).

Concernant le volet relatif aux formations et au renforcement de capacités, des modules en ligne, accessibles à tous sur la plateforme e-Campus de l'OIM, ont été développés (en français et en arabe) sur l'identification et la protection des enfants et jeunes migrants et réfugiés au Maroc, dans le cadre du programme AMAL « Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes, migrants et réfugiés au Maroc », mené conjointement par l'OIM, l'UNHCR et l'UNICEF. Aussi, un module sur la formation des formateurs autour du sujet « Comment devenir formateur ou se perfectionner dans sa pratique de formation » a été élaboré.

Par ailleurs, le programme « Cash » pour les réfugiés, mené par la FOO avec l'appui de l'UNHCR, a pu toucher au total 2122 réfugiés et demandeurs

Bilan programmatique d'étape

d'asile vulnérables et ce, à travers les différents services d'écoute et d'orientation mis en place dans les différentes régions.

Aussi, un soutien technique a été fourni par l'UNICEF à la Présidence du Ministère Public (PMP) et les parties prenantes concernées par la prise en charge des enfants migrants non accompagnés ou séparés pour l'élaboration d'un mécanisme d'identification et de définition de solutions durables basées sur les évidences et sur l'application du principe de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant (ISE) au profit des enfants migrants. A ce titre, deux ateliers de formation ont été organisés aux niveaux national et régional impliquant 115 représentant.e.s de 20 départements publics et associations de la société civile pour la formulation des mécanismes d'identification de l'ISE. En plus, un guide relatif à la Kafala a été élaboré et présenté en étroite collaboration avec la PMP, incluant la question de la prise en charge des enfants en situation de migration.

En parallèle, les partenariats avec les associations de la société civile ont continué en 2021 pour offrir de l'assistance aux enfants migrants et réfugiés. Dans ce sens, quatre centres pilotes de transition et d'assistance offrant des services de qualité, inclusifs et intégrés pour les enfants migrants ont été mis en place en collaboration avec les associations de la société civile et l'appui de l'UNICEF, au niveau des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'assistance aux personnes migrantes en situation de vulnérabilité au Maroc, mis en œuvre par trois consortiums¹ d'associations de la société civile, avec l'appui de l'UE, des caravanes médico-sociales au profit de 287 personnes migrantes bénéficiaires en situation de rue ont été organisés en 2021. Ces caravanes ont permis de détecter d'éventuels problèmes de santé, sensibiliser les personnes à certaines maladies dues au manque d'hygiène et fournir des kits de survie, d'hygiène et de vêtements au niveau de la région d'Oujda (villes d'Oujda et Taza). Certains de ces bénéficiaires ont pu bénéficier d'un hébergement d'urgence selon leur vulnérabilité.

1. Chefs de file des trois consortiums : Médecins du Monde Belgique, Entreculturas et Handicap International

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

Pour améliorer le programme «Assistance sociale et humanitaire» et surmonter certaines contraintes rencontrées, des efforts sont à déployer :

- ▶ Poursuivre le travail avec les associations de la société civile pour fournir de l'assistance directe et continue aux populations vulnérables, notamment les migrants et les réfugiés avec l'appui des organismes internationaux.
- ▶ Mettre en place un dispositif de veille pour identifier et répondre aux éventuelles situations de grande vulnérabilité liée aux mobilités des personnes migrantes au niveau des différentes villes du Royaume.
- ▶ Développer des outils de formation et organiser des sessions au profit des acteurs locaux concernés par la protection de l'enfance, notamment sur la procédure de l'évaluation et la détermination du meilleur intérêt de l'enfant en mouvement.
- ▶ Améliorer la collecte des données concernant l'assistance sociale et humanitaire afin de permettre de centraliser les informations émanant des différents services sociaux.
- ▶ Développer un dispositif permanent d'aide sociale et humanitaire en tenant compte des évolutions des flux migratoires et des besoins spécifiques des migrants et des réfugiés en cas de crises.
- ▶ Promouvoir le partage de bonnes pratiques en matière de prise en charge des personnes migrantes en situation de vulnérabilité.
- ▶ Veiller à l'implication des acteurs locaux dans la réponse aux besoins des populations vulnérables, notamment ceux des migrants et réfugiés.
- ▶ Renforcer les mécanismes de coordination entre les différentes associations de la société civile travaillant avec les migrants et réfugiés et promouvoir la création de plateformes d'échange permettant d'apporter une réponse intégrée aux besoins des ces catégories vulnérables.

Section III : Formation professionnelle et emploi

Programme 6 : Formation professionnelle

a. Objectifs et état des lieux

La réussite de tout processus d'insertion des migrants et réfugiés dans les sociétés d'accueil est fortement liée à leur intégration économique et leur autonomisation financière, grâce à un emploi décent. L'atteinte de cet objectif suppose d'abord l'amélioration de l'employabilité des migrants et des réfugiés par le biais de la facilitation à l'accès aux services de la formation professionnelle, la mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et des compétences ainsi que des mesures de rapprochement entre les migrants et le marché de l'emploi.

Le programme «Formation professionnelle» de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile vise l'ouverture de l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux programmes de formation professionnelle, de qualification et d'aide au développement de projets professionnels personnels. Les objectifs poursuivis de ce programme sont les suivants :

- ▶ Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle (OSP10).
- ▶ Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés (OSP11).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Intégration des immigrés dans les programmes de formations professionnelle et de reconnaissance des qualifications (Action 6.1).
- Intégration des immigrées dans les activités spécifiques destinées aux femmes (aide à la création d'activités génératrices de revenus, formation professionnelle,..) (Action 6.2).
- Mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences (Action 6.3).
- Mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés porteurs de projets (Action 6.4).

Ainsi, et en consécration du principe de l'égalité des chances entre marocains et étrangers, des conventions de partenariat¹ ont été établies, depuis 2014, avec des Ministères et des institutions publiques concernés afin de faire bénéficier les migrants des formations dispensées par l'OFPPT, l'Entraide Nationale et le Département de l'Artisanat au même titre que les marocains.

Par ailleurs, afin de permettre un accès effectif des migrants et réfugiés aux services de la formation professionnelle, plusieurs initiatives ont été menées avec l'appui des organismes internationaux permettant ainsi de mettre en place des mesures incitatives (octroi des bourses) et de favoriser des partenariats entre les institutions publiques et les associations de la société civile en la matière.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

• Action 6.1 - Assurer l'accès des immigrés et des réfugiés à la formation professionnelle

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, il a été enregistré l'inscription de 24 migrants au niveau des centres de formation de l'OFPPT, 20 parmi eux sont parvenus à décrocher leurs diplômes, 2 ont été admis en 2^{ème} année, 1 admis en 3^{ème} année et 1 redoublant en 1^{ère} année. Aussi, 21 migrants ont été inscrits au niveau des centres de formation de l'OFPPT au début de l'année scolaire 2021- 2022.

Dans la même lignée, 637 migrants et réfugiés ont été inscrits au titre de l'année scolaire 2020-2021 au niveau des centres de formation relevant de l'Entraide Nationale.

Afin de contribuer à l'amélioration des prestations d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes migrantes, plus de 300 migrants ont été identifiés et sensibilisés par l'Association Marocaine pour la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE), dans le cadre du projet AMUDDU². Ce qui a permis d'accompagner 280 migrants aux centres de formation identifiés, au titre de l'année scolaire 2020-2021, soit 155 à Rabat et 125 à Casablanca, dont 206 femmes. La répartition par départements

1. Conventions cadre de partenariat signées en 2014, entre le MDCMRE et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), d'une part, et le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, d'autre part. - Conventions régionales signées entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, en décembre 2016 qui ont réservé un quota de 5% pour les migrants et réfugiés, désireux d'accéder aux centres de formation relevant du Département de l'Artisanat.

2. Le projet « AMUDDU » a été initié par l'Agence Belge de Développement « ENABEL » en partenariat avec le MDCMRE, l'ANAPEC et l'Entraide Nationale, ayant pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc, au niveau de l'axe Rabat-Casablanca.

Bilan programmatique d'étape

formateurs se présente comme suit : 217 apprentis au niveau de l'Entraide Nationale, 61 inscrits aux centres de formation relevant du Département de l'Artisanat dont 25 apprentis parmi eux ont validé leur formation et 2 inscrits aux centres de l'OFPPPT. Notons que ces résultats reposent en grande partie sur la mise à contribution des associations de migrants et leaders communautaires pour la mobilisation des migrants.

Aussi, en vue de soutenir financièrement les migrants qui suivent une formation professionnelle et éviter toute déperdition, des bourses de formation ont été octroyées aux migrants vulnérables, dans le cadre du projet AMUDDU. A ce titre, durant l'année 2021, 186 bourses de formation ont été délivrées, à travers l'AMAPPE, aux migrants jugés éligibles selon les conditions de vulnérabilité préétablies, dont 142 femmes. Notons que 147 apprentis ont finalisé leur formation dont 71 boursiers.

Par ailleurs, le Département de la formation professionnelle a poursuivi ses mesures durant l'année 2021 pour favoriser et améliorer la connaissance sur l'accès des migrants et réfugiés aux cycles de formation professionnelle, au même titre que les nationaux. Il s'agit, notamment de:

- l'octroi d'une attestation d'inscription provisoire aux personnes étrangères provenant d'un système éducatif étranger, dans l'attente de l'obtention de l'équivalence de leurs diplômes au niveau scolaire requis.
- l'élargissement de l'opération de recensement des stagiaires étrangers, migrants et réfugiés bénéficiaires de la formation professionnelle pour inclure, en plus des départements formateurs publics, les établissements de formation professionnelle privés.

Aussi, le Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR), à travers son partenariat avec l'association AMAPPE, a également pu inscrire 179 demandeurs d'asile et réfugiés au titre de l'année scolaire 2020-2021 (dont 85 femmes), principalement dans les centres de formation professionnelle de l'Entraide Nationale et ceux des associations partenaires. Les filières de formation sont diversifiées regroupant : l'infographie, l'électricité, le développement informatique et

la coupe et couture. Il est à noter que 25 réfugiés parmi les 111 inscrits lors de l'année 2019-2020 ont été réinscrits au titre de l'année 2020-2021, vu qu'ils n'ont pas pu continuer leur formation à cause de la pandémie liée à la COVID 19. Aussi, parmi les 179 inscrits en formation professionnelle pour l'année scolaire 2020-2021, 151 ont pu terminer leurs cours, 4 vont poursuivre leur formation en 2^{ème} année et 24 l'ont suspendu.

Dans le même contexte, 141 nouveaux apprentis réfugiés ont été inscrits aux différents centres de formation partenaires de l'UNHCR au titre de l'année 2021-2022.

Par ailleurs, le Département de l'Education Nationale contribue également à l'amélioration de l'employabilité des jeunes migrants, notamment par le biais du programme «E2C-NG» (Ecole de la 2^{ème} Chance, Nouvelle Génération). Ce programme, destiné aux jeunes de 13 à 20 ans, alliant la mise à niveau éducative à l'initiation professionnelle ainsi que l'orientation et l'accompagnement pour l'insertion professionnelle, s'exécute dans des centres appropriés mis à la disposition des associations partenaires pour la gestion du projet E2C-NG. A cet effet, 129 jeunes migrants ont bénéficié de ce programme en 2020-2021, dont 29 filles. La répartition géographique se présente, majoritairement comme suit : 55 à Rabat-Salé-kénitra, 31 à l'Oriental, 22 à Tanger-Tétouan-Al Hoceima, 16 à Casablanca-Settat.

Afin d'appuyer les départements formateurs pour répondre aux spécificités de la population migrante, le projet AMUDDU a entrepris en 2021, les principales activités suivantes :

- ▶ accompagnement des personnes migrantes pré, pendant et post formation, dans le cadre de la convention de subside avec l'AMAPPE.
- ▶ réalisation en cours d'un cadre référentiel pour intégrer la dimension migratoire dans le futur Système d'Information de l'Entraide Nationale.
- ▶ organisation d'une série de rencontres et de formations au profit du personnel de l'Entraide Nationale. A titre d'exemple, un atelier de travail avec les coordinateurs pédagogiques et chargés d'apprentissage, a été organisé les 29 et 30 septembre 2021, en vue de la production d'indicateurs de mesure intégrant la dimension migratoire. Le personnel de l'Entraide Nationale a également bénéficié de formations

couvrant plusieurs thématiques telles que «le phénomène de la migration au Maroc et les dispositifs de protection et d'intégration des migrants», la formation de formateurs sur la migration, les techniques de communication orientée migration et l'initiation à l'assistance psychosociale des migrant(e)s.

- ▶ finalisation des supports de communication et préparation d'activités de sensibilisation sur les offres de formation dispensées par l'OFPPT, l'Entraide Nationale et le Département de l'Artisanat au profit des migrants.
- **Action 6.2 - Intégration des femmes migrantes et réfugiées dans les activités génératrices de revenus (AGR)**

La promotion de l'accès des femmes migrantes à des mesures d'accompagnement vers l'auto-emploi et la création d'AGR, constitue une alternative intéressante pour assurer leur autonomisation financière.

Au cours de l'année 2021, dans le cadre du programme d'accompagnement des réfugiés vers la création d'activités génératrices de revenus, mis en œuvre par l'association AMAPPE, avec l'appui de l'UNHCR, une série d'ateliers de sensibilisation sur l'autonomisation via l'entrepreneuriat a été organisée au profit de 81 femmes réfugiées.

Dans le même sens, à l'occasion de la Journée Mondiale du Réfugié célébrée, le 20 juin de chaque année, l'association AMAPPE a organisé deux sessions de formation sur l'auto-entrepreneuriat, les 21 et 22 juin 2021 au Centre de formation de l'Artisanat de Rabat, au profit de plus de 60 bénéficiaires et ce, dans le cadre du projet AMUDDU. Ces deux sessions de formation ont notamment porté sur les éléments suivants :

- la présentation des différents programmes de soutien à l'auto-emploi pour encourager l'esprit d'initiative ;
- le développement de la connaissance du régime juridique et fiscal des coopératives au Maroc ;
- la mise en place des mécanismes de gestion depuis la phase de pré-création jusqu'à l'étude financière et technique, l'étude du marché, les outils de marketing et la gestion financière.



Source : ENABEL-AMAPPE

- **Action 6.3 - Mise en œuvre du programme d'accompagnement des migrants régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences**

La mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et de renforcement des compétences est essentielle pour améliorer les opportunités d'employabilité des migrants et réfugiés.

A cet égard, 380 bilans de compétences ont été réalisés au profit des réfugiés, dans le cadre du partenariat UNHCR/AMAPPE, durant l'année 2021, permettant une meilleure orientation vers les filières qui répondent à leurs profils et aspirations ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour accéder au marché de l'emploi.

Aussi, il est à signaler que des efforts sont consentis pour le développement d'un mécanisme formel d'évaluation et de validation des acquis professionnels et des compétences des migrants dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle.

A ce titre, dans le cadre du programme «Statistiques migratoires et reconnaissance des compétences en Afrique pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières», mené par le Bureau Afrique du Nord de la Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies, un atelier de lancement de l'étude portant sur la reconnaissance des compétences en Afrique a été organisé le 10 mai 2021 en mode hybride.

• Action 6.4 - Mise en œuvre du programme d'accompagnement des migrants régularisés porteurs de projets

L'accès des migrants et réfugiés au statut d'auto-entrepreneur et au groupement sous forme de coopérative, suite à la refonte de la loi n°112-12 sur les coopératives, a permis d'ouvrir d'autres perspectives pour faciliter l'autonomisation financière des migrants. Néanmoins, l'orientation et l'accompagnement des migrants s'avèrent des étapes cruciales pour garantir la réussite de leurs initiatives entrepreneuriales.

Dans ce sens, il est à noter que 61 réfugiés porteurs de projets ont renforcé leurs capacités via plusieurs sessions de sensibilisation et de formation sur la gestion des projets, réalisées en 2021 par l'association AMAPPE, avec l'appui de l'UNHCR.

Aussi, il est à rappeler que dans le cadre du projet «Google Maharat» lancé en 2019 en partenariat entre l'UNHCR et «Google», 200 demandeurs d'asile et réfugiés, principalement arabophones ont pu bénéficier des formations sur le marketing digital et ce, au niveau de plusieurs villes au Maroc. 30 parmi eux ont pu finaliser la formation et obtenir leur certificat. A cet effet, une cérémonie de clôture de ce projet a été organisée, le 28 décembre 2021 à Rabat afin de capitaliser sur les avancées de ce projet et d'échanger autour des perspectives. De ce fait, en 2022, la cible sera élargie pour inclure les demandeurs d'asile et réfugiés francophones et anglophones dans le cadre de la 2^{ème} phase dudit projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase III du Programme Mondial «Placer la migration au service du développement durable»³, l'association ES-Maroc a procédé à la sensibilisation et l'accompagnement de plus de 500 Auto-entrepreneurs, dont 118 personnes migrantes (45 % sont des femmes), à travers des ateliers de sensibilisation, notamment sur l'entrepreneuriat et la gestion des projets.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

Afin de renforcer les acquis et apporter des solutions adaptées pour garantir un accès effectif des migrants et réfugiés à la formation professionnelle, des efforts devront être poursuivies. Il s'agit de :

3. Ce programme est mis en œuvre par l'OIM et le PNUD, en partenariat avec le Gouvernement du Maroc, moyennant le financement de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC).

- Organiser des sessions de sensibilisation au profit des migrants et des réfugiés sur les offres de formation professionnelle disponibles avec l'appui des organismes internationaux.
- Finaliser les brochures d'information dédiées aux offres de formation (OFPPT, Entraide Nationale et Artisanat).
- Finaliser les outils de capitalisation de la composante « Formation professionnelle » du projet AMUDDU.
- Veiller à intégrer la composante migratoire, de façon pérenne et automatique, dans les systèmes d'information des départements formateurs, notamment celui de l'Entraide Nationale en vue d'assurer une meilleure remontée de l'information.
- Renforcer les capacités des associations de la société civile en matière d'accompagnement et de suivi des migrants et des réfugiés vers les services offerts par les départements formateurs en veillant à l'harmonisation des outils de prospection et d'orientation.
- Etudier la possibilité de proposer des formations plus adaptées aux migrants en termes de charge horaire et de filières afin d'améliorer leur employabilité.
- Etoffer le réseau de partenariats avec les départements formateurs pour diversifier l'offre de formation au profit des migrants et réfugiés.

Programme 7 : Emploi

a. Objectifs et état des lieux

L'emploi des migrants constitue un élément clé dans le processus d'intégration, essentiel à leur participation active dans la société d'accueil. De ce fait, le programme « Emploi » de la SNIA vise en particulier à :

- ▶ Faciliter un accès équitable des immigrés réguliers et des réfugiés à l'emploi (OSP12).
- ▶ Promouvoir la création d'entreprises par les immigrés réguliers et les réfugiés (OSP13).
- ▶ Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre (OSP14).

Bilan programmatique d'étape

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Intégration des immigrés aux programmes et services de recherche d'emploi ainsi qu'aux programmes de reconnaissances des compétences et de formation sur l'accès au marché de l'emploi (Actions 7.1 et 7.2)
- Intégration des immigrés dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises (Action 7.3).
- Organisation de sessions de sensibilisation des entreprises sur l'équité dans l'emploi des immigrés (Action 7.4)
- Faciliter l'accès des compétences étrangères au marché de l'emploi, à travers :
 - la mise en place d'une procédure simplifiée d'octroi de titre de séjour pour les investisseurs étrangers et compétences rares (Action 7.5).
 - la mise en place d'un dispositif d'identification des besoins et de recherche de main d'œuvre étrangère (Action 7.7).

Il est à rappeler que des efforts ont été déployés par les Ministères et institutions publiques concernés pour faciliter l'intégration des migrants régularisés et réfugiés dans les dispositifs d'insertion économique et professionnelle existants et améliorer les procédures de recrutement des salariés étrangers.

En effet, en matière d'accès au marché de l'emploi, les migrants en situation administrative régulière et les réfugiés sont exemptés de l'attestation d'activité délivrée par l'ANAPEC et bénéficient de la facilitation de la procédure de visa des contrats d'étrangers, moyennant le dispositif en ligne « Taechir » et la mise en place de guichets de proximité pour le dépôt et le suivi des dossiers par leurs employeurs. A ceci s'ajoute l'accès équitable des migrants et réfugiés aux services de recherche d'emploi offerts par l'ANAPEC et aux programmes d'aide à l'emploi ne nécessitant pas la nationalité marocaine. Aussi, il est à rappeler que certaines professions réglementées (infirmier, sage-femme, médecin) ont été ouvertes aux étrangers.

Dans le même sens, la mise à niveau du cadre juridique, notamment la refonte et la mise en application de la loi n°112-12 sur les coopératives

ainsi que la facilitation de l'obtention du statut d'auto-entrepreneur pour les étrangers et ce, via un accompagnement de l'ANAPEC ou de l'Office de Développement de la Coopération (ODCO) offrent également des perspectives pour les migrants en matière d'auto-emploi.

Par ailleurs, afin de permettre un accès effectif des migrants et réfugiés aux services de l'emploi et de l'auto-emploi, plusieurs initiatives ont été menées avec l'appui des organismes internationaux permettant ainsi de développer des approches innovatrices et de renforcer des partenariats entre les institutions publiques, les associations de la société civile et le secteur privé en matière de référencement et d'accompagnement.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

b.1. Intégration des immigrés aux programmes et services de recherche d'emploi ainsi qu'aux programmes de reconnaissances des compétences et de formation sur l'accès au marché de l'emploi (Actions 7.1 et 7.2)

Au titre de l'année 2021, le bilan d'accompagnement des migrants en situation régulière et réfugiés par l'ANAPEC se présente comme suit :

- 765 migrants ont été inscrits sur le système d'information de l'ANAPEC, dont 267 femmes.
- 363 personnes migrantes ont bénéficié des entretiens de positionnement.
- 364 personnes ont participé aux ateliers de recherche d'emploi.
- 68 personnes migrantes ont été insérées dans le marché de l'emploi dont 34 femmes. 53 personnes ont bénéficié de la mesure incitative des contrats aidés, dans le cadre du projet AMUDDU¹.

Sur le plan qualitatif, et dans le cadre du projet AMUDDU, plusieurs activités ont été menées durant l'année 2021 :

- ▶ Signature de l'avenant du manuel de procédures portant sur les contrats aidés au profit des migrants régularisés au niveau des régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, et ce, le 02 septembre 2021 ainsi que la sensibilisation des entreprises par les agences de l'ANAPEC sur les conditions de bénéfices de cette mesure incitative.

1. Le projet « AMUDDU » a été initié par l'Agence Belge de Développement « ENABEL » en partenariat avec le MDCMRE, l'ANAPEC et l'Entraide Nationale, ayant pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc, au niveau de l'axe Rabat-Casablanca.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Maintien des efforts de mobilisation des migrants par les quatre agents communautaires recrutés au niveau des agences de l'ANAPEC (deux au niveau de l'agence AKKARI à Rabat et deux au niveau des deux agences Hay Hassani et la Résistance à Casablanca).
- ▶ Renforcement de la communication sur les dispositifs d'intégration des migrants à travers l'élaboration de supports de communications : une brochure sur l'accompagnement des personnes migrantes par l'ANAPEC ainsi qu'un flyer sur les contrats aidés au profit des migrants régularisés et réfugiés ;
- ▶ Expérimentation d'un programme de mentorat d'appui à l'insertion par l'emploi de 20 migrants au niveau des deux régions du projet: Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, par l'association Care international, avec l'appui de l'ANAPEC.
- ▶ Organisation d'un atelier de concertation pour élaborer une mallette pédagogique sur l'animation communautaire, les 24 et 25 mars 2021, en vue d'identifier les leçons apprises dans le cadre de l'expérience pilote relative au déploiement d'agents communautaires pour mobiliser et orienter les migrants vers les services de l'emploi.
- ▶ Restitution de l'étude de benchmark portant sur le mentorat en faveur des personnes migrantes et réfugiées, menée en partenariat avec le MDCMRE et l'ANAPEC et ce, le 24 juin 2021, à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale du Réfugié. A ce titre, un manuel a été conçu sur le potentiel du mentorat comme levier d'intégration socio-économique des personnes migrantes ainsi que deux fiches pratiques «Je deviens mentor» et «J'adopte le mentorat au sein de mon entreprise».
- ▶ Réalisation de sessions de formation sur le guide des bonnes pratiques en matière d'intégration socio-économique des migrants (emploi salarié), élaboré en 2020, les 05 et 06 octobre 2021 à Rabat et les 07 et 08 octobre 2021 à Casablanca au profit des institutions et associations de la société civile concernées au niveau régional.
- ▶ Organisation d'un atelier d'échange sur l'animation communautaire, le 24 novembre 2021, à Rabat et ce, au profit des agents communautaires de l'UNHCR et ceux recrutés dans le cadre du projet AMUDDU.

Par ailleurs, grâce à la facilitation de l'octroi du visa de travail au profit des salariés étrangers: suppression de la préférence nationale pour les migrants régularisés et réfugiés et pour ceux arrivant au Maroc dans le cadre du regroupement familial ainsi que la dématérialisation de la procédure d'octroi du visa des contrats de travail (mise en place du dispositif en ligne «Taechir») et ouverture de guichets de proximité, il a été enregistré durant l'année 2021, ce qui suit :

- ▶ 512 contrats de travail d'étrangers ont été visés (217 femmes et 295 hommes) dont 96 contrats au profit des travailleuses et travailleurs domestiques, en application de la loi n°19-12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques (13 hommes et 83 femmes). A ce titre, on a enregistré différentes nationalités (135 congolais, 109 ivoiriens, 64 philippins, 36 camerounais, 33 sénégalais, 27 centrafricains, 18 congolais (RDC), 16 guinéens, 10 gabonais, 7 comoriens, 6 maliens, 4 indonésiens, 3 thaïlandais, 3 béninois, 2 Guinée-Bissau, 2 algériens, 1 vénézuélien, 1 égyptien, 1 mauritanien, 1 Burundi, 1 nigérian, 1 gambien, 1 haïtien, 1 kenyan, 1 palestinien, 1 anglais, 1 rwandais, 1 syrien1 et 1 São-tomé).
 - **Ventilation par régions :** Rabat-salé-Kénitra (195), Grand Casa-Settat, (139) Marrakech-Safi (18), Fès-Meknès (17), Tanger -Tétouan- Al Hoceima (3), Souss Massa (2), Dakhla -Oued Eddahab (2), Laayoune-Sakia El Hamra (1) et Oriental (1).
 - **Secteurs d'activité :** Services (366), Bâtiment et Travaux Publics (5), Industrie (4) et Agriculture (3).
- ▶ Au total 1261 contrats ont été visés entre 2015 et décembre 2021 (741 hommes et 520 femmes) au profit des migrants. Il y a lieu de signaler également le visa, depuis 2015, de 17 contrats de travail au profit des réfugiés (14 hommes et 3 femmes), de différentes nationalités (7 ivoiriens, 3 congolais (RDC), 2 congolais, 2 irakiens, 2 palestiniens et 1 centre africain).

A ceci s'ajoute, l'élaboration d'un projet d'arrêté portant sur la procédure de recrutement des salariés étrangers au Maroc, dans le cadre de l'application de la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat UNHCR /AMAPPE, 752 réfugiés ont été accompagnés et orientés, selon leur profil, durant l'année 2021. A ce titre, 25 réfugiés ont été insérés en emploi, 8 réfugiés ont suivi un stage et 15 réfugiés ont été référés vers l'ANAPEC. Egalement le suivi des 48 réfugiés insérés durant la période 2019-2021 a été maintenu.

Aussi, une convention a été conclue entre l'UNHCR, l'association Marocaine pour la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) et l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG) de Béni-Mellal, le 17 juin 2021, pour encourager la recherche sur l'intégration économique des réfugiés et ce, afin d'améliorer les informations nécessaires au recrutement ou au soutien des réfugiés et les mettre à la disposition du secteur privé. Ainsi, une première rencontre a été organisée en juin 2021 au profit des étudiants et chercheurs de l'ENCG pour se familiariser avec le contexte de l'asile au Maroc et susciter certaines pistes de recherche en la matière.

- **Action 7.3 - Intégration des immigrés dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises**

Grâce aux possibilités offertes aux migrants et réfugiés pour créer des coopératives ou obtenir le statut auto-entrepreneur, les services chargés de l'auto-emploi de l'ANAPEC ont pu inscrire 190 migrants régularisés pour bénéficier des prestations de l'auto-Employ -161 migrants porteurs de projet ont été accompagnés et en cours d'accompagnement -83 entreprises créées dont 80 statuts auto entrepreneurs et ce, durant l'année 2021. Aussi, plusieurs ateliers de sensibilisation ont été organisés par l'ANAPEC, au profit des migrants et réfugiés pour les informer sur les prestations offertes en matière d'auto-emploi.

Dans le même sens, il est à rappeler que dans le cadre de la convention de partenariat entre l'OIM et ES-Maroc signée à l'occasion du Salon digital de l'emploi ES.MAROC, organisé du 18 au 20 décembre 2020, visant le renforcement du bureau d'incubation d'ES-Maroc à Tanger et le soutien à la création d'entreprises individuelles ou collectives, plusieurs activités ont été réalisées au titre de l'année 2021:

- ▶ Accueil et orientation de 61 personnes migrantes (36 hommes et 25 femmes) à travers les guichets d'orientation Es-Maroc, au niveau des villes de Rabat et de Tanger.
- ▶ 6 startups ont été sélectionnées pour recevoir un financement de 45000 DHS et un accompagnement sur 3 ans par le Hub ES.Maroc.
- ▶ 7 entrepreneurs individuels ont été sélectionnés pour le soutien financier (3 personnes à Tétouan, 4 personnes à Tanger) avec une subvention pour un montant dédié au matériel de l'ordre de 5000 DHS par personne.
- ▶ 5 projets portés par 15 personnes migrantes ont bénéficié de l'accompagnement complet de pré-crédation.
- ▶ 25 personnes migrantes ont reçu leur carte d'auto entrepreneur dont 15 femmes.

Aussi, afin de renforcer les acquis du «Projet Work4Intégration» mis en œuvre par l'association Soletterre et clôturé en fin 2020, 10 startups parmi les 22 accompagnées dans le cadre de ce projet ont été impliquées dans le programme «Nawat», mis en œuvre par Maroc PME en partenariat avec ES.Maroc.

Concernant le Projet Restart Maroc², 8 projets ont été sélectionnés lors de la 1ère cohorte et ont bénéficié d'une subvention allant de 50000 à 95000 Dh. En parallèle, 15 projets portés par des migrants ont été accompagnés lors de la période de préincubation pour l'élaboration de leur business plan. La deuxième cohorte a permis, jusque là, d'accompagner 3 projets portés par 9 personnes migrantes.

Par ailleurs, en vue de favoriser l'entrepreneuriat chez les personnes réfugiées, 52 porteurs de projet ont bénéficié d'une série de 4 sessions de sensibilisation sur la gestion de projet au cours de l'année 2021, dans le cadre du partenariat entre l'UNHCR et l'AMAPPE. On notera, parmi les 80 idées de projets reçues, 63 ont été retenues pour l'étude de faisabilité, 13 projets d'AGR ont été validés pour le financement, dont 10 AGR ont été financées. A ceci s'ajoute, la cérémonie de remise des trophées aux meilleures AGRs organisée à Béni Mellal au profit de 3 AGR primées, en juin 2021. Aussi, tenant compte de l'importance de la phase

2. Ce projet a été lancé en avril 2020, cogéré par l'association Soletterre Maroc et ES.Maroc.Org, il est destiné aux porteurs d'initiatives collectives d'entrepreneuriat social et solidaire dans les villes suivantes : Rabat, Salé, Kenitra, Tanger et Tétouan.

Bilan programmatique d'étape

post-création, le suivi des projets financés en 2020 par les réfugiés a été également assuré.

Dans le même contexte, une convention de partenariat entre l'UNHCR et l'ESSEC Afrique a été signée, le 6 juillet 2021 dans l'objectif de contribuer à l'intégration socio-économique des réfugiés. A ce titre, l'ESSEC Business School s'engage à faciliter l'intégration des étudiants réfugiés au Maroc dans les programmes de formation initiale du campus ESSEC Afrique et à faire bénéficier les réfugiés porteurs de projets des services du centre d'innovation et incubateur IN-LAB Africa.

Notons aussi que dans le cadre du projet AMUDDU, en vue de favoriser l'autonomisation financière des migrants par le biais de l'entrepreneuriat, une convention de subside a été signée avec le consortium « Ajjal-Inmaa » en 2021, dont l'objet étant l'octroi de subventions pour la création d'initiatives d'auto-emploi ainsi que l'accompagnement et suivi post-création. A ce titre, 132 projets ont été validés dont 22 projets ont été financés et 2 dossiers ont été déposés pour l'octroi de crédit (1 crédit octroyé et 1 en cours). Aussi, 100 entreprises portées par des migrants ont été digitalisées (création de pages sur facebook, intstagram..) en vue d'améliorer leur visibilité et diversifier leurs réseaux de distribution.

Par ailleurs, la première édition du prix National «Génération Solidaire» organisé par le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et l'Economie Sociale et Solidaire et l'Office du Développement de la Coopération, le 7 juillet 2021, sous le thème «les coopératives : un levier pour l'intégration socio-économique de la jeunesse africaine», a connu le couronnement de 4 coopératives constituées par des ressortissants subsahariens qui ont reçu des subventions à cet effet. Durant l'année 2022, il est prévu l'accompagnement et l'assistance de ces coopératives primées ainsi que la poursuite de la sensibilisation des migrants en matière de création de coopératives et d'accompagnement, notamment pour la participation à la 2^{ème} édition du prix National «Génération solidaire», prévue en juillet 2022.

En matière de renforcement de capacités, des formations sur le guide des bonnes pratiques en matière d'intégration économique des migrants, réalisé dans le cadre du projet AMUDDU (volet auto emploi) ont été

organisées, les 01 et 02 décembre 2021 à Rabat et les 06 et 07 décembre 2021 à Casablanca, en faveur des associations de la société civile et des institutions concernées.

Dans le même sens, en vue de promouvoir l'auto-emploi des femmes migrantes, une foire - exposition intitulée «Entreprendre au féminin : les femmes migrantes au cœur de l'entrepreneuriat au Maroc» a été organisée à Casablanca, le 13 mars 2021, avec l'appui du projet AMUDDU, à l'occasion de la journée internationale de la femme. A cet effet, une quinzaine d'exposantes, accompagnées dans le cadre de l'intervention dudit projet, ont pris part à cet événement pour mettre en valeur leurs articles très diversifiés (gastronomie, artisanat, cosmétique, produits de terroirs, etc.).

• **Action 7.4 - Organisation de sessions de sensibilisation des entreprises sur l'équité dans l'emploi des migrants**

Dans l'objectif de sensibiliser le secteur privé et de promouvoir le partenariat public-privé en matière d'accès des migrants à l'emploi salarié, plusieurs initiatives ont été menées ; à savoir :

- L'organisation, par le Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaires (REMESS), partenaire du projet AMUDDU, d'un atelier d'échange avec le secteur privé, le 28 septembre 2021, sous le thème «Sensibilisation des entreprises à la dynamique d'insertion des personnes migrantes au Maroc », en présence des entreprises de la Région de Rabat-Salé Kénitra (RSK), la Commission RSE-CGEM et la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de la Région RSK. A ce titre, des outils techniques ont été diffusés ; à savoir : la charte de la diversité et le questionnaire destiné aux entreprises.
- Finalisation en cours d'une plateforme digitale liée au parcours professionnel du migrant permettant de renforcer la mise en relation avec les entreprises en matière de recherche de profil répondant à leurs besoins et ce, avec l'appui de réseau REMESS, partenaire du projet AMUDDU. A ce titre, une foire de l'emploi sera organisée en 2022.

Bilan programmatique d'étape

- Formation de plus de 100 acteurs du secteur privé sur l'égalité d'accès au marché du travail pour les jeunes migrants réguliers et aux pratiques anti-discriminatoires, à travers 3 ateliers de sensibilisation au niveau des villes de Casablanca, Rabat et Tanger et 1 atelier de restitution en ligne en octobre 2021 sous le thème «Diversité, recrutement éthique et égalité d'accès aux opportunités d'emploi», dans le cadre du Programme conjoint AMAL «Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes, migrants et réfugiés au Maroc» et avec l'appui du PNUD et ES Maroc.

b.1.Faciliter l'accès des compétences étrangères au marché de l'emploi (Actions 7.5, 7.6 et 7.7)

Il est à rappeler que dans le cadre des efforts déployés en matière de facilitation de l'accès des étrangers à l'emploi salarié, notamment pour les compétences rares, la procédure de traitement des demandes d'attestation d'activité a été simplifiée (dispense de l'appel à candidature) et le délai de traitement a été réduit à 48H (jours ouvrables). Il s'agit des catégories suivantes:

- Etrangers candidats à occuper des postes de responsabilités de haut niveau (liste A1).
- Profils pointus considérés comme étant rares ou non disponibles sur le marché de l'emploi (liste A2).
- Demandeurs de renouvellement de l'attestation d'activité pour le même poste (sauf promotion) et chez le même employeur.

Les listes A1 et A2 sont mises à jour régulièrement selon une approche concertée entre le Département de l'Emploi et l'ANAPEC sur la base de la situation du marché de l'emploi et publiées sur le site de l'ANAPEC (voir le lien : http://www.anapec.org/conseils/procedure_etrangers/).

En 2021, 2371 attestations ont été délivrées par l'ANAPEC dont 1028 au profit des profils rares et des postes de responsabilités.

Par ailleurs, dans le cadre du programme mondial³ «Placer la migration au service du Développement Durable (Phase III)», une étude régionale au

3. Ce programme est mis en œuvre par l'OIM et le PNUD, en partenariat avec le Gouvernement du Maroc, moyennant le financement de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC).

niveau de la Région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima a été lancée en 2021, pour analyser les opportunités d'accès au travail des migrants. Ainsi, un atelier de restitution de cette étude a été organisé, le 17 décembre 2021, à l'occasion de la 7^{ème} édition de la Semaine des Migrants.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

Malgré l'impact négatif de la crise financière engendrée par la pandémie liée à la Covid-19 sur le secteur économique, des efforts sont à déployer pour contribuer à favoriser davantage l'insertion économique des migrants et réfugiés au Maroc .Il s'agit de :

- Poursuivre l'adaptation des outils de l'ANAPEC concernant les volets emploi et auto-emploi en faveur des personnes migrantes et réfugiés.
- Renforcer davantage les capacités des conseillers en emploi au niveau du réseau des agences de l'ANAPEC en vue d'assurer un accompagnement adéquat des migrants.
- Poursuivre la sensibilisation du secteur privé et son implication pour favoriser l'emploi des migrants et réfugiés.
- Renforcer les mécanismes de coordination et de référencement entre les acteurs de la formation professionnelle et ceux de l'emploi pour assurer une orientation et un accompagnement appropriés.
- Renforcer les capacités des institutions et des associations de la société civile en matière d'accompagnement des migrants vers l'emploi salarié ou l'auto-emploi.
- Encourager la mise en place de dispositifs d'accompagnement post-crédation pour garantir la pérennité des activités génératrices de revenus créées par les migrants et réfugiés.
- Etudier de nouveaux mécanismes de financement possibles adaptés aux migrants et réfugiés, porteurs de projets.

2. Bilan programmatique d'étape

Programmes transverses

» Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres

» Coopération et partenariats internationaux

» Cadre réglementaire et conventionnel

» Gouvernance et communication

Section IV : Programmes transverses

Programme 8 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains

a. Objectifs et état des lieux

Le programme «Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains» vise à renforcer la gestion intégrée des frontières et postes-frontières afin de limiter les flux d'immigrés irréguliers et de lutter contre la traite des êtres humains. Il se focalise aussi sur la maîtrise du nombre d'immigrés irréguliers présents sur le territoire national, dans le cadre d'une approche humaniste et ce, à travers la régularisation de la situation de séjour et l'aide au retour volontaire assisté.

Concrètement, ce programme traite essentiellement deux objectifs spécifiques :

- ▶ Maîtriser les flux d'immigration selon une approche humaniste respectant les droits de l'homme (OSP 15).
- ▶ Lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic (OSP 16).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Renforcement de la gestion intégrée des frontières pour limiter la migration irrégulière (Action 8.1).
- Renforcement du dispositif d'assistance humanitaire pour les immigrés en situation d'urgence médicale aux frontières (Action 8.2).
- Organisation de sessions de formation des éléments des services de sécurité aux questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (Action 8.3).
- Conduite de l'opération de régularisation (Action 8.4).
- Renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des immigrés irréguliers (Action 8.5).
- Lutte contre la traite des êtres humains (Action 8.6).

Bilan programmatique d'étape

Il est à rappeler que des avancées notables ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, depuis le lancement de la SNIA, à savoir :

- La conduite de deux opérations de régularisation de la situation administrative des migrants en séjour irrégulier au Maroc en 2014 et fin 2016-2017. Soit au total, plus de 50000 bénéficiaires de ces opérations.
- L'adoption de la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des personnes (19 août 2016) et du décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains (21 juin 2018), suivie de l'installation de ladite commission nationale, le 23 mai 2019.
- Le renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des migrants, mis en place en 2005, et ce, dans le cadre d'un Mémoire d'Entente entre le Maroc et l'OIM, signée le 11 juin 2007 et des avenants y afférents.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

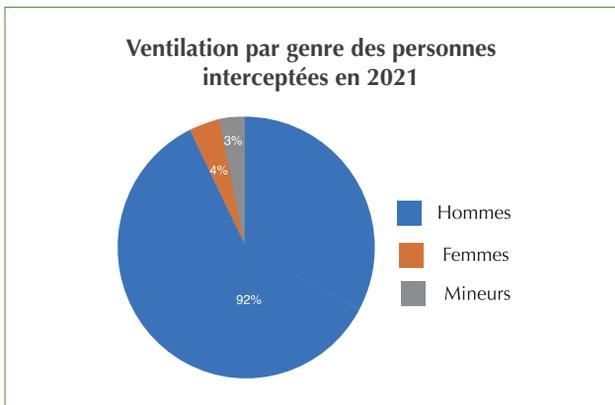
b.1. Renforcement de la gestion intégrée des frontières (Actions 8.1 et 8.2)

Durant l'année 2021, des efforts ont été poursuivis par le Maroc pour renforcer la gestion intégrée des frontières et consolider le dispositif opérationnel national de lutte contre la migration irrégulière et le trafic illicite des migrants, en termes de ressources humaines et matérielles et ce, afin de neutraliser les circuits d'infiltration au Maroc et resserrer l'étau contre les réseaux transfrontières de trafic qui exploitent la situation de détresse des candidats à la migration irrégulière et des demandeurs d'asile.

Partant de l'approche humaniste, il est à rappeler qu'un guide sur «la Gestion humanisée des frontières : Référentiel de procédures standards pour un système d'orientation et de prise en charge des migrants», a été développé par le Ministère de l'Intérieur et mis en œuvre à partir du mois de décembre 2020. Ce guide est axé sur l'accueil, l'orientation, la prise en charge, l'accompagnement et le suivi des migrants vulnérables et des demandeurs d'asile.

En 2021, les autorités marocaines ont procédé à :

- L'avortement de **63.121** tentatives de départ clandestin impliquant des migrants étrangers, notamment les ressortissants de pays subsahariens, soit une hausse de **56,67%** par rapport à l'année 2020.
- Le démantèlement de **256** réseaux criminels de trafic illicite de migrants, contre **394** réseaux en 2020, soit une baisse de **35,02%**.
- Le sauvetage en mer de **7683** migrants secourus par les garde-côtes de la Marine Royale opérant en méditerranée et en atlantique.



Source : Ministère de l'Intérieur

Concernant l'action 8.2 relative au renforcement du dispositif d'assistance humanitaire pour les immigrés en situation d'urgence médicale aux frontières, ces derniers extirpés de l'emprise des réseaux démantelés, bénéficient de l'assistance d'urgence appropriée, dans le respect de leurs droits et dignité et sont confiés, en cas de besoin, aux centres hospitaliers.

- **Action 8.3 - Organisation de sessions de formation des éléments des services de sécurité aux questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains**

Cette action concerne spécifiquement les programmes de formation continue dédiés aux éléments des Forces de l'ordre et Forces militaires

chargées de la gestion intégrée des frontières, de la lutte opérationnelle contre les réseaux de trafic illicite de migrants et de traite des êtres humains et de la protection des personnes migrantes en situation de vulnérabilité. A cet égard, plusieurs sessions de formations ont été organisées en 2021, traitant les thématiques suivantes :

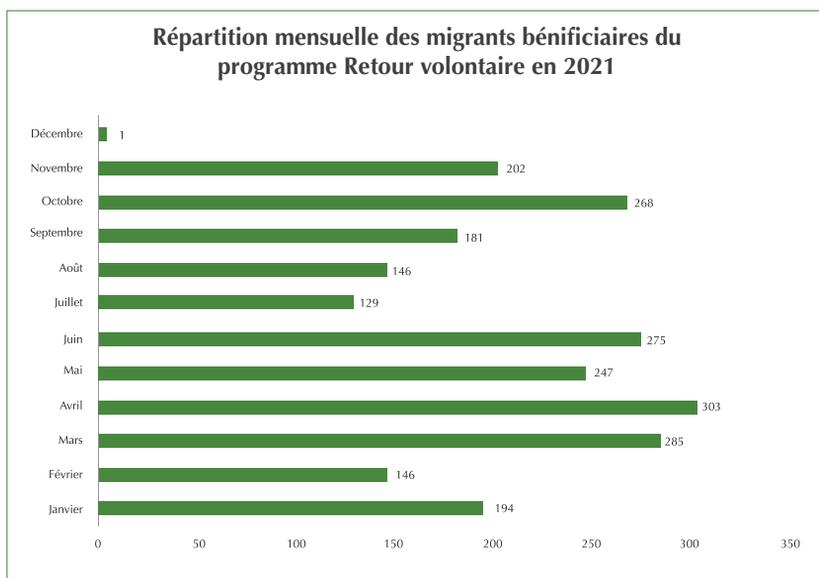
- La communication avec le public, notamment en cas de crise dans la gestion de frontières, en partenariat avec l'Agence Européenne Frontex.
 - Les statistiques migratoires en partenariat avec la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).
 - Les droits des migrants aux frontières internationales en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH).
 - La traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants avec l'appui du Ministère Italien de l'Intérieur.
 - les normes internationales et les lignes directrices pour les données administratives sur la traite des êtres humains en partenariat avec l'Agence des Statistiques de la Commission de l'Union Africaine et avec l'appui de l'ONUDC.
- **Action 8.5 - Renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des immigrés irréguliers**

Le renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire et de réintégration mis en place par le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'OIM a permis d'offrir la possibilité aux migrants, qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine, un retour et une réintégration dans des conditions décentes.

Il est à rappeler qu'avant la signature de l'accord de siège, le 22 février 2005 à Genève, ratifié en juin 2006 pour la mise à disposition de l'OIM d'une représentation au Maroc, le pays s'engageait avec ses propres moyens à procéder au retour volontaire des migrants en situation irrégulière vers leur pays d'origine. C'est à partir de la signature d'un Mémoire d'Entente entre le Maroc et l'OIM, le 11 juin 2007 et de ses avenants, que l'OIM a été chargée de mettre en œuvre le programme de retour

volontaire et de réintégration. A ce titre, le Ministère de l'Intérieur prend en charge le financement direct du coût de transport aérien du contingent de candidats éligibles au retour volontaire. En parallèle, l'OIM assure l'assistance pré-départ, l'aide financière et le suivi de la réintégration des bénéficiaires dans leurs pays d'origine.

Ainsi, il a été procédé en 2021 à l'organisation du retour volontaire de 2377 personnes originaires de pays subsahariens, principalement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La répartition mensuelle des retournés se présente comme suit :



Il est à signaler que les retours en 2021 ont considérablement augmenté par rapport à l'année 2020 en raison de l'ouverture progressive des frontières de certains pays d'origine et la disponibilité de fonds suffisants pour répondre aux demandes des bénéficiaires.

Ainsi, depuis la mise en place de ce dispositif en 2005, le nombre total des bénéficiaires du retour volontaire est de l'ordre de 16031.

Bilan programmatique d'étape

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Migrants bénéficiaires	254	51	892	210	1119	501	453	112	597
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Migrants bénéficiaires	1158	1399	1500	1733	1509	1370	796	2377	16031

Source : OIM-Maroc

Par ailleurs, il est à rappeler que la deuxième phase du projet « FORAS Renforcement des capacités de réintégration », mené par l'OIM et qui s'étale sur une période de 24 mois allant du 15 avril 2020 au 14 avril 2022, s'est focalisée sur 3 axes, à savoir :

- ▶ Information des candidats au retour volontaire sur les opportunités de réintégration dans leur pays d'origine.
- ▶ Formation à travers des cours dispensés au Maroc avant le retour et organisation de séances de conseil à distance au profit des migrants candidats au retour, soit au Maroc, soit dans leur pays d'origine.
- ▶ Renforcement de la coordination et de l'assistance en amont et en aval pour faciliter l'accès des migrants de retour aux services essentiels de réintégration, à travers l'implication des institutions concernées des pays d'origine.

Ainsi, la deuxième phase du projet FORAS a permis de réaliser les activités suivantes en 2021 :

- ▶ Sensibilisation de 2245 bénéficiaires sur les opportunités de réintégration dans leur pays d'origine.
- ▶ Formation en développement personnel et/ ou entrepreneuriats dispensés au Maroc avant le retour : 512 bénéficiaires dont 288 migrants

ayant rejoint leurs pays d'origine avec des projets de réintégration réalisés ou en cours. Les principaux types de projets sont : agriculture, commerce, coiffure, élevage et confection.

- ▶ Organisation de plusieurs séances de conseil à la réintégration à distance, en coordination avec les Missions de l'OIM en Mali, Guinée et Sénégal, au profit des migrants candidats au retour (153 bénéficiaires). Ces séances de conseil virtuelles se sont révélées très bénéfiques pour les migrants leur permettant ainsi de poursuivre le processus de réintégration dans de bonnes conditions.
- ▶ Développement d'outils d'information et de communication :
 - Actualisation des guides pays ciblés par le projet FORAS.
 - Développement de vidéos (en cours) relatant les témoignages des migrants sur leur expérience de réintégration.
 - Proposition de restructuration du Site web Foras : www.foras.ma
- ▶ Renforcement de la coordination et du suivi, à travers l'établissement de 8 SOPs (Procédures Opérationnelle Standards Additionnels) internes spécifiques à chaque pays d'origine ciblé au profit des points focaux de l'OIM désignés à cet effet et ce, afin d'assurer la coordination, le suivi et la continuité des sessions de sensibilisation et d'orientation collectives avant le départ et durant le processus de réintégration.
- ▶ Organisation de deux formations sur l'approche intégrée à la réintégration de l'OIM en matière d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) au Togo et en République Démocratique du Congo au profit des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que le personnel de l'OIM.
- ▶ Elaboration d'une cartographie des acteurs pouvant fournir des services de réintégration et d'amélioration de l'employabilité en faveur des migrants de retour au Togo.
- ▶ Réalisation d'une enquête auprès des migrants retournés et bénéficiaires du projet FORAS sur l'impact des formations sur le processus de réintégration (72% satisfaits de la formation pour une réintégration économique et 83% satisfaits des formations pour une réintégration sociale).

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Elaboration, en cours, d'un manuel de capitalisation sur les actions de renforcement entreprises (en cours de finalisation) dans le cadre des deux phases du projet FORAS. Ce manuel comportera principalement des informations sur les formations pré-départ et les bonnes pratiques.
- ▶ Elaboration de deux guides concernant l'entrepreneuriat et la commercialisation ainsi que sur le développement personnel accompagnés de 4 vidéos.
- ▶ Organisation d'un atelier de présentation des résultats de la deuxième phase du projet FORAS, le 14 décembre 2021 dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale des Migrants. Cet atelier avait pour objectifs de partager les résultats atteints par ledit projet, d'échanger des bonnes pratiques identifiées autour de la réintégration et l'employabilité des migrant-e-s, mais aussi de présenter une ébauche du manuel de capitalisation des actions de renforcement de capacités socio-professionnelles avant le départ pour les personnes migrantes en situation de vulnérabilité.

Sur le plan de la gouvernance, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de financement du programme d'appui budgétaire aux politiques migratoires du Royaume, signée entre le Maroc et l'Union Européenne, le 19 décembre 2017, il est à rappeler qu'un sous-comité sur le retour volontaire a été créé à l'issue de la tenue de la 10^{ème} réunion du Comité de Pilotage de la SNIA en 2018. Il est composé des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, du Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, de l'Entraide Nationale et de l'OIM. Ce sous-comité a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme du retour volontaire et de réintégration. A ce titre, 8 réunions de ce sous-comité ont été organisées depuis sa mise en place dont la dernière a eu lieu le 21 décembre 2021.

• Action 8.6 - Lutte contre la traite des êtres humains

Il est à rappeler que le cadre d'intervention pour la lutte contre la traite des êtres humains au Maroc s'est vu renforcé par l'adoption de la loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains en 2016 et du décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement

de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains (articles 6 et 7 de la loi 27-14) en 2018 ainsi que l'installation de ladite commission en 2019.

En 2021, plusieurs réunions de ladite commission ont été tenues et un premier rapport annuel de ladite commission relatant les efforts déployés pour lutter contre la traite des êtres humains a été élaboré. Ainsi, ces efforts ont permis de détecter 131 victimes en 2020 contre 423 en 2019 et d'enregistrer 138 personnes poursuivies en 2020 contre 307 en 2019. On notera que la plupart des victimes étrangères sont originaires des pays de l'Afrique subsaharienne.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

Afin de consolider les acquis du programme « Gestion des flux migratoires et lutte contre la traite des êtres humains », des efforts sont à poursuivre. Il s'agit de :

- ▶ Programmer de nouvelles sessions de formation continue afin de renforcer les compétences et l'expertise des Forces de sécurité et Forces militaires intervenant dans la gestion des flux migratoires irréguliers et la lutte contre le trafic illicite de migrants, la traite des êtres humains et les diverses formes de la criminalité connexe.
- ▶ Renforcer le programme de retour volontaire assisté des migrants en situation de vulnérabilité au Maroc, en se focalisant sur les questions de réintégration dans leur pays d'origine.
- ▶ Consolider les relations de partenariat aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, aussi bien à travers la coopération opérationnelle et technique en matière de la lutte contre les réseaux transfrontières de trafic illicite de migrants qu'au niveau de l'encouragement des canaux de la migration légale et ordonnée.

Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux

a. Objectifs et état des lieux

Le programme «Coopération et partenariats internationaux» vise à renforcer les partenariats avec les acteurs de la coopération en matière d'immigration et d'asile et à développer la coopération régionale et les partenariats avec les universités et les centres de recherche nationaux et internationaux sur les questions migratoires.

Les objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre de ce programme se présentent comme suit :

- ▶ Développer la coopération internationale sur la base du principe de la responsabilité partagée (OSP 17).
- ▶ Promouvoir le Co-développement (OSP 18).

Et ce, par le biais des interventions suivantes :

- Développement de la coopération internationale sur la base du principe de la responsabilité partagée (Action 9.1).
- Promouvoir le Co-développement à travers :
 - la mise en place d'un cadre de coopération pour le Co-développement (Action 9.2) ;
 - l'appui aux réseaux de migrants dans le montage de projet de Co-développement économique et social au Maroc et dans les pays d'origine (Action 9.3).
- Promouvoir la coopération scientifique et technique, à travers :
 - le développement de partenariats avec les universités et les centres de recherches nationaux et internationaux sur les questions migratoires (Action 9.4) ;
 - la mise en place d'un programme d'échange universitaire pour les étudiants et les enseignants (Action 9.5).

Il est à rappeler que depuis le lancement de sa nouvelle politique migratoire, le Maroc veille à l'implication au-delà des acteurs nationaux, les partenaires internationaux tels que les agences onusiennes et les partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. De ce fait, le développement de cadres de coopération et une participation active des partenaires internationaux

aux réunions mensuelles des comités programmes de la SNIA, depuis 2018, ont permis d'établir la mise en cohérence et les synergies entre les différents projets de coopération.

Aussi, il est à souligner qu'en matière de coopération scientifique et technique, des efforts ont été menés pour élargir la capacité d'accueil en termes d'effectif et de cycle de formation (Master, Doctorat et études en médecine), en faveur des étudiants étrangers et renforcer les services sociaux au niveau des établissements universitaires : accès des étudiants étrangers au nouveau régime de couverture médicale dédiée aux étudiants (Assurance Maladie Obligatoire, AMO-étudiant) et à l'hébergement dans les cités universitaires et internats. Ainsi, la majorité des étrangers inscrits sont issus des pays africains et dont la plupart bénéficie d'une bourse octroyée par l'Etat marocain, à travers l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

Dans le même sens, il est à signaler que, depuis 2005, plus de 5000 jeunes stagiaires africains ont été accueillis dans les établissements de l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) et plus de 77 conventions avec 25 pays partenaires africains ont été signées dans le domaine de la formation professionnelle.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

- **Action 9.1 - Développement de la coopération internationale sur la base du principe de la responsabilité partagée**

1. Partenariat avec l'Union Européenne

Le Maroc, par sa position géostratégique, entretient un partenariat durable et solide avec l'Union Européenne en matière de migration. En effet, le Maroc a été le premier pays de la région du Sud de la Méditerranée à avoir conclu un partenariat pour la mobilité avec l'Union Européenne. De ce fait, plusieurs programmes et projets ont été menés avec l'appui de l'Union Européenne en vue de promouvoir l'intégration des migrants au Maroc. Il s'agit principalement du :

- ▶ Programme d'appui aux politiques migratoires du Royaume, initié en 2018 pour soutenir le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de ses politiques et stratégies en matière de migration, à travers le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, via un appui budgétaire.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Ce programme s'articule autour de quatre grands axes :
 - Le renforcement des fondements législatifs et institutionnels des politiques migratoires.
 - Le renforcement des connaissances et des outils de production de connaissances sur les questions migratoires.
 - L'opérationnalisation des politiques migratoires dans les secteurs de l'assistance sociale et de l'emploi.
 - Le renforcement du dispositif national du retour volontaire du Maroc vers les pays d'origine.
- ▶ Principaux projets initiés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence :
 - Coopération Sud-Sud en matière de migration, mis en œuvre par la GIZ et Expertise France. Les pays concernés sont la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.
 - Appui à la territorialisation des politiques migratoires, mis en œuvre par ENABEL et l'Agence Française de Développement (AFD), au niveau de trois régions : Souss-Massa, Béni-Mellal Khénifra et l'Oriental.
 - Empowerment juridique des migrants au Maroc, mis en œuvre par ENABEL, visant le renforcement de la protection et la résilience des migrants au Maroc.
 - Promotion du Vivre-Ensemble sans discrimination au Maroc, mis en œuvre par l'AECID.

A ces projets et programmes, s'ajoutent d'autres initiatives régionales et nationales visant à promouvoir une approche globale et partagée des questions migratoires et à soutenir l'accès des migrants et réfugiés aux services de base et leur intégration socio-économique au Maroc.

2. Partenariats avec les agences des Nations unies au Maroc

Depuis le lancement de la nouvelle politique Nationale d'Immigration et d'Asile, le Système des Nations Unies a appuyé le Maroc dans la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets aux niveaux national, régional et local, notamment les programmes suivants :

- **Programme Conjoint d'appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) :** Ce programme conjoint signé entre le MCMREAM et les différentes agences onusiennes concernées, en 2016, vise à apporter un appui coordonné et ciblé aux autorités marocaines dans la mise en œuvre de la SNIA.
- **Programme Conjoint «Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes réfugiés et migrants au Maroc» :** Ce programme conjoint signé entre l'UNHCR, l'UNICEF et l'OIM en 2018 et co-financé par le Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (UNTFHS), pour une période de 36 mois (2018-2021), vise à favoriser l'intégration des enfants et jeunes réfugiés et migrants en offrant des solutions adaptées aux défis multidimensionnels rencontrés par ces derniers.

A ceci s'ajoute, les différentes initiatives entreprises par les agences onusiennes, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 pour mieux répondre aux besoins spécifiques des migrants et réfugiés au Maroc.

2.1 L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) appuie le Maroc dans la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets en relation avec la SNIA. Les thématiques traitées concernent des sujets divers comme la gouvernance territoriale, les données migratoires, l'insertion professionnelle des migrants, l'appui au retour volontaire et à la réintégration, la santé, l'assistance sociale ...etc.).

De même, l'OIM co-préside avec l'UNHCR le Groupe Thématique Migration et Asile (GTMA) au sein du Système des Nations Unies au Maroc. Ce groupe vise à renforcer la coordination et les synergies entre les différentes agences des Nations Unies actives au Maroc sur la question de la migration ainsi qu'avec les partenaires nationaux concernés. Dans ce sens, plusieurs réunions ont eu lieu en 2021 abordant les thématiques clés suivantes : Santé des migrant-e-s et réfugié-e-s dans le contexte de la Covid-19 ; Documentation et protection ; Enfants et jeunes en mouvement ; Traite des migrant-e-s et réfugié-e-s ; Vivre ensemble, cohésion sociale et intégration des migrant-e-s et réfugié-e- s ; Insertion professionnelle et autonomisation des migrant-e-s et réfugié-e-s au Maroc et Données migratoires. Plus de détails sur ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels et transverses de la SNIA.

Bilan programmatique d'étape

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)			
Projet	Bailleurs de Fonds	Echéances	Partenaires principaux
Soutenir le Maroc dans la Gouvernance des données migratoires.	Fonds de l'OIM pour le développement (IDF)	2019 - 2021	MDCMRE Ministère de l'Intérieur HCP
Global Migration Media Academy (GMMA).	Fonds de l'OIM pour le Développement (IDF) Irish Aid	2021 - 2023	Institut Supérieur de la Communication et de l'Information (ISIC) DMRE
Programme d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR).	- Royaume des Pays Bas. - Royaume d'Espagne - Royaume de Norvège - Royaume Uni - Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) - Union Européenne	Depuis 2005	Ministère de l'Intérieur MAECAMRE Représentations diplomatiques MDCMRE
Projet « FORAS - Renforcement des opportunités de réintégration »	Ministère Fédéral des Affaires Etrangères de l'Allemagne.	2020 - 2022	MDCMRE Ministère de l'Intérieur Entraide Nationale Association ASTICUD
Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés (ENAS)-Phase II.	Ministère des Affaires Etrangères du Danemark.	2019 - 2023	MDCMRE Associations (Al Karam, Bayti, Tadamone, Asticude et MS2)
Projet "Pilier de Développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP Maroc - Protection et Résilience)".	Union Européenne	2019 - 2022	MDCMRE Entraide Nationale UNHCR
Amélioration de la protection et de l'assistance aux migrants vulnérables au Maroc.	Ambassade du Japon au Maroc	2020 - 2021	Département de la Santé Ministère de la Justice Entraide Nationale MDCMRE

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)			
Projet	Bailleurs de Fonds	Echéances	Partenaires principaux
Projet Régional «Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, la Lybie, l'Egypte, le Yémen et le Soudan" Phase III	Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande	2020 - 2023	Département de la Santé Associations AMPF et ALCS MDCMRE
Renforcement des Services de Santé Mentale et de Soutien Psychosocial et leur accès aux Migrants au Maroc.	Ambassade du Japon au Maroc	2021 - 2022	Département de la Santé DMRE
Programme Régional Africain pour les migrations (ARMP).	Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'Etat des Etats Unis (PRM).	2019 - 2022	MDCMRE La commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains
Programme Mondial OIM-PNUD « Placer la migration au service du développement durable : Mainstreaming Migration- Phase III»	Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) PNUD	2019 - 2023	MDCMRE Département de la Santé Département de l'Emploi Conseils Régionaux de Souss Massa , Tanger-Tetouan-Al Hoceima et l'Oriental Associations MS2 et ES-Maroc
Amélioration de l'alphabétisation de la migration pour la promotion de la réconciliation et la non-discrimination. (M-Learn)	Fonds de l'OIM pour le développement (IDF)	2019 - 2022	HCP Ministère de l'Intérieur MDCMRE

2.2 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

En vertu de l'accord de siège signé en 2007 entre le Maroc et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, ce dernier assure l'accueil, l'enregistrement et le référencement des demandeurs d'asile auprès de la Commission Interministérielle, au sein du Bureau des Réfugiés et des Apatrides, relevant du Ministère des Affaires Etrangères, qui auditionne les demandeurs d'asile et décide sur la délivrance du statut de réfugié.

Aussi, l'UNHCR apporte une assistance directe aux demandeurs d'asile et réfugiés avec l'appui de ses partenaires et ce, dans le domaine de l'éducation (octroi des bourses et kits scolaires), l'assistance sociale et santé (logement d'urgence pour les personnes vulnérables, assistance financière, référencement vers les centres publics de santé primaire et couverture des frais de traitement médicaux spécialisés), l'assistance judiciaire et l'accompagnement juridique ainsi que dans le domaine de l'insertion professionnelle (accompagnement à l'emploi salarié et financement d'activités génératrices de revenu et de coopératives). Plus de détails sur ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels et transverses de la SNIA.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)			
Projet	Bailleurs de Fond	Échéances	Partenaires principaux
Assistance sociale et renforcement des services communautaires pour les Réfugiés Urbains au Maroc.	- le Fond des Nations Unies pour la Sécurité Humaine(UNTFHS) - Coopération Monégasque - Gouvernement Allemand - Etats Unis - Coopération Suisse	Depuis 2017	MDCMRE FOO
Faciliter l'auto-suffisance des réfugiés urbains au Maroc par l'accès à l'emploi, le montage des activités génératrices de revenus et la promotion de la formation professionnelle.	Union Européenne Coopération Monégasque	Depuis 2017	MDCMRE AMAPPE
Améliorer l'accès aux droits des réfugiés en Afrique du Nord.	Union Européenne UNHCR	2020 - 2021	MDCMRE FOO AMPF

2.3 Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Relevant de son mandat de protection des enfants, l'UNICEF continue son appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, à travers la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes, notamment le projet «Hijra Wa Himaya» pour la promotion des droits des enfants migrants au Maroc, s'étalant de 2018 à 2021 et visant à :

- Renforcer les mesures ciblant la protection, la sauvegarde et la promotion des droits des enfants.
- Disposer des services de prise en charge conforme aux standards minimas, notamment pour les enfants victimes de violence et de traite ou à risque de l'être.

2.4 L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

Afin d'assurer une meilleure déclinaison des efforts de lutte contre la traite des êtres humains, suite à l'adoption de la loi n°27.14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains en 2016, l'ONUDC continue son appui au Maroc et ce, à travers plusieurs initiatives, résumées ci dessous.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)			
Projet	Bailleurs de Fond	Échéances	Partenaires principaux
Renforcement des capacités des organisations de la société civile et leurs partenaires institutionnels dans la lutte contre la traite des personnes au Maroc.	US/JTIP	2017-2022	La commission nationale de coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains. Ministère de l'Intérieur
Les investigations financières dans les crimes de traite des personnes et le trafic illicite de migrants.	Gouvernement des Pays Bas	2019-2022	Unité de Traitement du Renseignement Financier Ministère de l'Intérieur
Projet régional portant sur le démantèlement des réseaux criminels transfrontaliers impliqués dans la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Afrique du Nord.	Union Européenne	2019 -2022	La commission nationale de coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains. Ministère de l'Intérieur

3. Partenariat avec les agences de coopération technique

3.1 Le Bureau International du Travail (BIT)

Le BIT joue un rôle de conseil auprès des autorités marocaines sur les sujets relatifs à la protection des droits des travailleurs migrants au Maroc. Dans cette optique, le BIT mène deux projets ; à savoir : le projet AMEM «Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb» et le projet THAMM «Pour une approche holistique de la gouvernance des migrations de main d'œuvre et de la mobilité en Afrique du Nord». Plus de détails sur ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels et transverses de la SNIA.

Récapitulatif des projets et programmes en cours menés par le Bureau International du Travail (BIT)			
Projet	Bailleurs de Fond	Échéances	Partenaires principaux
Appui à la migration équitable pour le Maghreb (AMEM).	Agence Italienne de Coopération pour le Développement (AICS)	2018 - 2022	Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle MDCMRE
THAMM-Pour une approche holistique de la gouvernance des migrations de main d'œuvre et de la mobilité en Afrique du Nord.	Union Européenne	2019 - 2023	MTIP-MDCMRE OIM GIZ Enabel

3.2 Agence Belge de Développement (ENABEL)

ENABEL est active dans le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc, par le biais de plusieurs projets et programmes couvrant un ensemble de thématiques : formation professionnelle et emploi, appui à la territorialisation des politiques migratoires et protection des droits des migrants.

Il est à rappeler que les détails de ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels et transverses de la SNIA.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Agence Belge de Développement (ENABEL)			
Projet/Programme	Bailleur de Fonds	Echéances	Partenaires principaux
Appui à la mise en œuvre de la SNIA-AMUDDU	Gouvernement Belge.	2018 - 2023	MDCMRE ANAPEC Entraide Nationale
Empowerment juridique des personnes migrantes.	Union Européenne	2018 - 2023	Ministère de la Justice MDCMRE
Appui à la territorialisation des politiques migratoires (DEPOMI)	Union Européenne	2020 - 2023	MDCMRE Conseils Régionaux de Souss Massa, Béni-Mellal-Khénifra et l'Oriental

3.3 Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

En appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, l'AECID mène des projets ayant trait aux thématiques du Vivre ensemble, de l'assistance sociale et de l'Alphabétisation.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)			
Projet/Programme	Bailleur de Fonds	Échéances	Partenaires principaux
Vivre Ensemble sans Discrimination.	Union Européenne	2017-2022	CNDH MDCMRE
Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc.	Union Européenne	2018-2021	MDCMRE ANLCA Entraide Nationale

3.4 Agence Française de Développement (AFD)

L'Agence Française de Développement accompagne, depuis 2019, le Maroc dans la mise en œuvre de sa politique migratoire, à travers la réalisation du « Programme Régional des Initiatives de la Migration au Maroc (PRIM) », financé par l'AFD et d'une durée de 48 mois (2019-2022). Ce programme est mené de concert avec le MDCMRE et les Régions de Souss-Massa et de l'Oriental.

b.2 Promouvoir la coopération pour le co-développement (Actions 9.2 et 9.3)

Le leadership du Maroc sur la question migratoire au niveau régional et continental lui a permis d'asseoir les bases d'une coopération sud-sud efficace, à travers son ouverture à son espace continentale, marquée par un grand nombre d'initiatives Royales dans les pays de l'Afrique, où plusieurs accords de coopération ont été signés.

Ainsi, des efforts sont entrepris pour la réalisation de projets pilotes favorisant l'amélioration des connaissances en matière de gestion migratoire et le transfert des bonnes pratiques, au niveau de certains pays africains tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali.

b.3 Promouvoir de la coopération scientifique et technique (Actions 9.4 et 9.5)

La coopération scientifique et technique compte parmi les champs de coopération les plus actifs pour le Maroc. Ainsi, l'année 2021 a connu, entre autres :

- ▶ La signature d'une convention-cadre de partenariat entre le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'UNHCR, le 29 Avril 2021, visant à faciliter l'intégration des réfugiés dans le système éducatif.
- ▶ La signature d'une convention entre l'École Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG) et l'UNHCR, le 17 février 2021, visant à renforcer la recherche dans le domaine de l'intégration économique des réfugiés.
- ▶ Le lancement du programme «Moroccan Scholarships for African Youth», destiné aux étudiants étrangers africains accueillis au sein des Universités marocaines partenaires ainsi que celles privées (303 étudiants africains bénéficiaires de bourses d'Excellence).

Bilan programmatique d'étape

Par ailleurs, l'année académique 2020-2021 a connu l'inscription de 23411 étudiants étrangers dont 19256 sont originaires des pays africains et 12952 étudiants étrangers inscrits dans les universités suivantes :

Etablissement public	Nombre d'étudiants étrangers inscrits
Université Mohammed V Rabat	2385
Université Hassan II Casablanca	2610
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah -Fès	1499
Université Cadi Ayyad Marrakech	932
Université Sultan Moulay Slimane -Beni Mellal	159
Université Mohammed Premier Oujda	328
Université Abdelmalek Essaâdi-Tétouan	1334
Université Chouaïb Doukkali -El Jadida	404
Université Hassan 1er -Settat	1033
Université Moulay Ismaïl -Meknès	448
Université Ibn Tofaïl-Kénitra	1459
Université Ibn Zohr -Agadir	361

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

Aussi, 8633 et 4139 étudiants étrangers sont inscrits respectivement aux établissements à accès ouvert et régulé et ce, dans les domaines suivants :

Etablissements à accès ouvert

Domaine des études	Etudiants inscrits
Enseignement originel	148
Sciences juridiques, économiques et de gestion	5 350
Lettres, sciences humaines et arts	1 018
Sciences	2 117

Source : MESRSI

Etablissements à accès régulé

Domaine des études	Etudiants inscrits
Sciences et techniques	998
Médecine et pharmacie	1 815
Médecine dentaire	129
Sciences de l'ingénieur	817
Commerce et gestion	312
Technologie	131
Sciences de l'Education	96
Traduction	1
Paramédical	20

Source : MESRSI

Fidèle à son engagement solidaire pour la coopération Sud-Sud, le Maroc a décidé d'assurer la continuité des programmes d'accueil au profit des étudiants internationaux en favorisant notamment, l'admission de nouveaux étudiants dans des filières d'études accessibles en mode d'enseignement à distance, dans l'attente de l'amélioration de la situation épidémiologique. A cet effet, des mesures ont été déployées pour l'inscription des étudiants étrangers en ligne ainsi que leur accès à la formation à distance (1740 concernés dont 57% étudiants inscrits en ligne).

Dans le même sens, grâce aux efforts déployés par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), 14660 étudiants étrangers poursuivent leurs études dans les établissements de l'enseignement public tous niveaux confondus (Cycle normal, Master, Doctorat...) dont 1291 nouveaux inscrits issus de 31 pays, au titre de l'année 2021-2022. 596 stagiaires étrangers sont inscrits dans les domaines de la santé, la recherche scientifique, la protection civile, l'agriculture, l'aviculture et l'Artisanat. Pour ce qui est de l'hébergement, 422 et 265 étudiants étrangers résident respectivement dans les cités universitaires et dans la Cité Universitaire Internationale.

Aussi, on notera au titre de l'année 2020-2021, l'inscription de 707 stagiaires étrangers au niveau des établissements de l'OFPP (70 inscrits en 1ère année et 637 inscrits en 2ème année), notamment via des conventions tripartites entre l'AMCI, l'OFPP et les pays d'origine ou bilatérales.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

- Poursuivre le suivi des différents projets et programmes actuels tout en veillant à établir des synergies afin d'optimiser les efforts consentis.
- Encourager la formulation de projets de coopération plus axés vers la déclinaison territoriale de la SNIA.
- Renforcer les échanges entre les universités et les institutions sur les questions de l'immigration et de l'asile.

Programme 10 : Cadre réglementaire et conventionnel

a. Objectifs et état des lieux

Ce programme vise l'harmonisation du cadre réglementaire national et conventionnel avec les engagements internationaux du Royaume.

Il est à rappeler que les questions migratoires sont principalement régies, au niveau national, par la loi 02-03 de 2003, qui prévoit les modalités d'entrée et de séjour des étrangers au Maroc. Néanmoins avec la mise en place de la SNIA et afin d'assurer la conformité du cadre réglementaire national avec les engagements internationaux du Maroc et la constitution de 2011, il a été prévu :

- La mise à niveau du cadre réglementaire national (OSP 23), notamment à travers l'adoption de nouvelles lois sur l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains (Actions 10.4, 10.5, 10.6), l'amendement du Code du travail (Action 10.8), l'amendement du Code électoral (10.9) et du Dahir relatif au droit d'association (Action 10.10), et la conduite d'une réflexion sur le droit de la nationalité (Action 10.11).
- La reconnaissance du statut d'apatridie (OSP 20 et Action 10.1).
- L'alignement du cadre conventionnel national avec les standards internationaux relatifs aux droits des travailleurs immigrés (OSP 21), notamment par la poursuite de la réflexion sur la signature et la ratification des conventions n°143 et n°118 de l'OIT (Action 10.2).
- La signature de conventions de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés (Action 10.3), afin de favoriser la mobilité et le retour volontaire des immigrés (OSP 22).

Depuis le lancement de la SNIA, le Maroc a entamé la mise à niveau du cadre législatif et réglementaire avec l'adoption de la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des personnes (19 août 2016) et le texte réglementaire y afférent (21 juin 2018) suivie de l'installation de la commission nationale de coordination sur la traite des êtres humains, le 23 mai 2019 ainsi que l'élaboration de deux projets de loi sur l'asile et sur la migration.

Pour ce qui est du cadre conventionnel, il est à rappeler l'adoption de la loi n°01-16 portant autorisation de ratification de la Convention de l'OIT n°143 sur les travailleurs migrants, le 10 août 2016 ainsi que la ratification, en 2019, des conventions suivantes :

- Convention de l'OIT n°97 sur les travailleurs migrants (révisée).
- Convention de l'OIT n°102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale.
- Convention de l'OIT n°187 concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au Travail, 2006.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

b.1 Finalisation technique des deux projets de lois relatifs à l'Immigration et à l'Asile (Actions 10.4 et 10.5)

b.1.1 Projet de loi n°72-17 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à la migration

La promulgation d'une nouvelle loi sur l'immigration palliant les insuffisances de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, est une action primordiale pour la mise à niveau du droit national de la migration et pour garantir une portée pérenne de la SNIA.

Ce projet de loi s'articule autour des principes suivants :

- Préservation des acquis accordés par l'actuelle législation tout en abrogeant les dispositions jugées non conformes ou obsolètes.
- Transposition dans le droit national des dispositions pertinentes prévues par les conventions internationales et accords bilatéraux.

Bilan programmatique d'étape

- Encouragement de l'intégration socio-culturelle des étrangers au sein de la société marocaine sur la base du respect des valeurs humaines et de la considération mutuelle.
- Formalisation des droits et obligations des étrangers résidant régulièrement au Maroc (droits civils et politiques, droits économiques sociaux et culturels, droits procéduraux).

A cet effet, une version actualisée du projet de loi n°72-17 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à la migration a été établie sur la base des remarques du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et transmise à ce dernier accompagnée d'une note de présentation, le 30 mars 2021 et ce, afin d'entamer le processus d'adoption législatif.

Aussi, il est à rappeler que trois arrêtés ministériels ont été adoptés en 2020, fixant les mentions et les modèles des cartes d'immatriculation et de résidence délivrées aux ressortissants étrangers résidant habituellement dans le Royaume ainsi que le document de circulation fourni à leurs enfants mineurs.

b.1.2 Projet de loi n°66.17 relatif à l'asile et aux conditions de son octroi

Ce projet de loi vise à offrir une protection à toute personne étrangère craignant avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, sa nationalité, sa religion, son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Il s'articule autour des principes suivants :

Aucun réfugié, demandeur d'asile ou toute autre personne étrangère ne peut être refoulée vers un pays où sa vie ou son intégrité physique serait menacée.

Reconnaissance aux réfugiés l'ensemble des droits prévus par la Convention de Genève de 1951 : droit au séjour, au regroupement familial et le droit d'exercer une activité professionnelle.

A cet effet, une version actualisée du projet de loi n°66.17, modifié sous le n°97-21 relatif à l'asile et aux conditions de son octroi, a été établie et transmise au SGG, accompagnée d'une note de présentation, en vue d'entamer le processus d'adoption législatif.

b.1.3 Mesures prises en application de loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Pour rappel, en août 2016, le Maroc a adopté la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains qui a été publiée dans le bulletin officiel, le 15 décembre 2016. Cette loi introduit pour la première fois dans le droit marocain, la définition de ce phénomène en accord avec le Protocole international visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants tel que ratifié par le Maroc en 2011. La loi n°27-14 prévoit quatre types de dispositions :

- des dispositions relatives aux sanctions pénales, détaillant les infractions et les peines correspondantes, ainsi que les circonstances aggravantes et atténuantes ;
- des amendements au Code de procédure pénale priorisant l'identification de la victime et permettant aux autorités judiciaires de prononcer les ordonnances indiquées en cas de traite ;
- des dispositions prévoyant l'assistance des services publics pour la protection, les soins médicaux, l'assistance psychologique et sociale pour les victimes de traite, ainsi que la gratuité de l'assistance judiciaire ;
- la création d'une commission nationale, sous l'autorité du Chef du Gouvernement, chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

Par ailleurs, en vertu de l'article 6 de la loi n°27-14 relatif à la création d'une Commission nationale auprès du Chef du Gouvernement chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains, Il est à rappeler que le décret n°2.17.40 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de cette commission a été adopté, le 21 juin 2018, par le Conseil du Gouvernement et publié au Bulletin Officiel n°6722-22 safar 1440, le 6 juillet 2018 et que l'installation de ladite commission a eu lieu le 23 mai 2019.

Ainsi, la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains a mené plusieurs actions pendant la période 2020-2021, détaillées comme

Bilan programmatique d'étape

suit :

- L'organisation de plusieurs réunions et de séances de formation relatives la lutte contre la traite des êtres humains en partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'OIM et l'ONUDC, dans le cadre des projets de coopération y afférents.
- L'élaboration d'un premier rapport national relatif aux efforts déployés par les autorités marocaines dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.
- La réalisation de plusieurs initiatives visant à soutenir les associations de la société civile impliquées dans l'assistance des victimes de la traite des êtres humains, avec l'appui des organisations internationales.
- L'élaboration d'un guide sur les indicateurs de détection et de dénonciation des victimes de traite des êtres humains (en cours de finalisation).

Par ailleurs, la Présidence du Ministère Public poursuit ses efforts en matière de protection juridique des migrants en situation vulnérable, à travers l'organisation de sessions de formation au profit des juges du parquet dans les domaines, tels que la protection des femmes, des enfants migrants et des réfugiés victimes de violence, la lutte contre la traite des êtres humaines, la protection judiciaire des mineurs, les droits de l'homme et d'autres sujets relevant des compétences du Ministère Public.

Dans le même sens, plusieurs formations ont été organisées au profit des magistrats et de leurs assistants, des officiers de la police judiciaire, de la Gendarmerie Royale et de leurs représentants auprès de certaines associations de la société civile afin de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la traite des êtres humains, y compris l'identification des victimes.

Pour ce qui est du cadre conventionnel, il est à signaler :

- La publication de la Convention de l'OIT n°97 concernant les travailleurs migrants (révisée) 1949, dans le Bulletin Officiel n° 8, le 1 juin 2021.

- La publication de la Convention n°102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale, dans le Bulletin Officiel n° 8, le 1 juin 2021.
- La publication de la Convention n°187 concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au Travail, 2006, dans le Bulletin Officiel n° 8, le 1 juin 2021.
- La poursuite de la procédure de ratification de la convention de l'OIT n°118 sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale, avec une réserve émise pour l'article 2 paragraphe 1 consacrée en partie aux indemnités liées aux chômages.

Enfin, il est à noter que la mise à niveau du cadre réglementaire et conventionnel est processus complexe qui implique de multiples acteurs et relève de la souveraineté de l'Etat marocain, et du respect des procédures gouvernementales, législatives et judiciaires relatives au processus d'élaboration et d'adoption des textes réglementaires.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

- Assurer la continuité de la mise en œuvre des projets et des programmes, avec les partenaires internationaux (OIM-ENABEL-UNHCR-UNICEF-ONU DC-OIT...), ayant trait au cadre réglementaire et conventionnel relatif à la migration, l'asile et la traite des êtres humains.
- Poursuivre les réflexions pour l'adaptation de la législation nationale en matière de protection des droits des travailleuses et travailleurs migrant-e-s.
- Parachever l'adaptation du cadre réglementaire à la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Poursuivre les efforts en matière de renforcement des connaissances juridiques des travailleurs migrant-e-s.
- Etudier les possibilités pour intégrer les personnes migrantes et réfugiés vulnérables dans tous les aspects réglementaires relatifs à la mise en œuvre de la loi cadre 09.21 sur la protection sociale.

Programme 11 : Gouvernance et communication

a. Objectifs et état des lieux

Le programme «Gouvernance et communication» vise à apporter le cadre institutionnel de soutien et de coordination à l'ensemble des actions de la SNIA de manière transversale ainsi que les dispositions, les instruments de connaissance et de communication nécessaires à sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et local.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont comme suit :

- ▶ Mettre en place un dispositif de coordination de la SNIA dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée. (OSP 24).
- ▶ Développer la veille sur les questions migratoires (OSP 25).
- ▶ Renforcer la capacité des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (OSP 26).
- ▶ Informer, sensibiliser aux questions d'immigration et d'asile (OSP27).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Elargissement du Comité Interministériel sur les MRE aux questions de l'immigration et mise en place d'un Comité de Pilotage des 11 Programmes de la SNIA (Actions 11.1 et 11.2).
- Réalisation d'études prospectives sur l'immigration (Action 11.10).
- Développement de programmes de formation et de recherche sur les questions migratoires dans les universités (Action 11.11).
- Mise en place d'un programme de formation et de renforcement de capacités aux questions d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains (Actions 11.12 et 11.13).
- Création d'un site web destinée aux immigrés et réfugiés (intégré au site du MCMREAM) (Action 11.16)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'information et de sensibilisation aux questions de l'immigration à destination des immigrés, du grand public, des administrations, de la société civile, des médias et des partenaires internationaux (Action 11.17).

Il est à rappeler que le modèle de gouvernance de la SNIA, mis en place, repose sur une approche participative de concertation, de coordination et de mise en œuvre. Le suivi des programmes de la SNIA est régi par le Comité de pilotage de la SNIA, coordonné par le Département, et qui regroupe les hauts fonctionnaires des Ministères et des institutions publiques concernés.

La mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour chaque programme de la SNIA est effectuée par chacun des Ministères et institutions publiques concernés, en coopération avec les associations de la société civile, les partenaires internationaux et le secteur privé, le cas échéant. Ainsi, la coordination entre les acteurs et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle sont assurés par 4 Comités programmes se réunissant tous les mois et coordonnés par le MDCMRE. Il s'agit de :

CP 1 : Education et culture -Jeunesse et loisirs

CP 2 : Santé, Logement, Assistance sociale et humanitaire

CP 3 : Formation professionnelle et Emploi

CP 4 : Programmes transverses

Par ailleurs, depuis la mise en place de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), plusieurs études et enquêtes ont été menées afin d'enrichir la connaissance du phénomène migratoire et de renforcer la collecte et l'analyse des données y afférentes. Aussi, des programmes visant à accompagner le Maroc dans le renforcement de la gouvernance des données migratoires ont été réalisés avec l'appui d'organismes internationaux et des filières de formation dans le domaine de la migration et de l'asile ont été accréditées au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Dans ce sens, il est à rappeler que la première phase de l'enquête sur la migration internationale a été réalisée en 2019 par le Haut Commissariat au Plan (HCP) comportant le volet «Emigration». Aussi, une étude sur l'impact socio-économique de la COVID-19 sur les populations réfugiées a été réalisée par le HCP, en 2020 de concert avec l'UNHCR.

Bilan programmatique d'étape

Pour ce qui est du renforcement de capacités, plusieurs sessions de formations sur les questions de la migration, d'asile et de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains ont été organisées au profit des différents acteurs concernés, notamment avec l'appui d'organisations internationales. Aussi, ces questions ont été intégrées dans les cursus de formation de base, au niveau des Instituts Académiques des Ecoles Supérieures.

Partant de l'importance de la communication, ce Département veille à renforcer la communication afin de sensibiliser tous les acteurs concernés, notamment le grand public aux questions migratoires et de les informer sur les projets et/ou procédures réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIA. Ainsi, plusieurs actions d'information, de sensibilisation et de communication ont été menées à ce jour, principalement à travers, l'organisation de rencontres regroupant des acteurs institutionnels, des représentants de la société civile et des médias...Aussi, six éditions de la Semaine des Migrants au Maroc et cinq autres éditions de la Semaine du Réfugié au Maroc ont été organisées jusqu'à présent, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Migrants (18 décembre) et de la journée Mondiale du Réfugié (20 juin). Ces événements ont été l'occasion de contribuer à sensibiliser et à rapprocher les marocains des réalités et des enjeux liés à la question migratoire mais aussi de les impliquer en vue de promouvoir le Vivre ensemble.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2021

b.1 Mettre en place un dispositif de coordination de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée (Actions 11.1, et 11.2)

Il est à rappeler qu'en vertu du Décret n°2.14.963 du 23 février 2015 modifiant et complétant le Décret n° 2.13.731 du 30 septembre 2013, relatif à la Commission Interministérielle des affaires des MRE et des affaires de la Migration, les questions de l'immigration ont été intégrées dans les travaux du comité interministériel sur les MRE (déjà existant), avec un secrétariat assuré par le MDCMREAM.

b.1.1 Coordination au niveau National

Le Comité technique issu du Comité Interministériel des affaires des MRE et des affaires de la Migration a tenu sa 8^{ème} réunion, le 19 mai 2021 à Rabat, avec la participation des représentants de plus de 20 départements et établissements publics.

Concernant les réunions du comité de pilotage de la SNIA et celles des comités programmes, elles ont été tenues à distance via la plateforme Microsoft Teams en raison des restrictions dues à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Ci-dessous un récapitulatif de la programmation de ces réunions, au titre de l'année 2021.

Comité programmes	Nombre de réunions	Dates
CP1 : - Education et culture. - Jeunesse et loisirs.	6	17 février 2021
		16 avril 2021
		27 mai 2021
		06 juillet 2021
		15 septembre 2021
		11 novembre 2021
CP2 : - Santé. - Logement . - Assistance sociale et humanitaire.	5	23 février 2021
		13 avril 2021
		20 mai 2021
		05 juillet 2021
CP3 : - Formation professionnelle. - Emploi.	5	18 février 2021
		15 avril 2021
		25 mai 2021
		02 juillet 2021
CP4 : - Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains . - Coopération et Partenariats internationaux . - Cadre réglementaire et conventionnel . - Gouvernance et communication.	5	15 février 2021
		14 avril 2021
		28 mai 2021
		07 juillet 2021
		16 septembre 2021
Comité de pilotage	3	18 mars 2021
		17 juin 2021
		24 décembre 2021

Ces réunions étaient l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des actions inscrites dans les différents programmes de la SNIA mais aussi de discuter des différentes mesures prises par les institutions concernées et les partenaires internationaux en vue d'atténuer l'impact socio-économique de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les migrants et réfugiés et de veiller à assurer la continuité des services offerts (éducation et formation, emploi, assistance sociale, santé, justice, ...).

Les travaux de ces réunions ont montré une forte implication de tous les partenaires de la SNIA et ont permis le partage de l'information actualisée (des comptes-rendus ont été élaborés et envoyés aux participants) et la consolidation du présent bilan annuel.

b.1.2 Coordination au niveau territorial

Depuis le lancement de la SNIA en 2014, la question de sa territorialisation représente l'un des principaux défis à relever, surtout dans le cadre du processus de régionalisation avancée dans lequel le Maroc s'est engagé depuis 2011. De ce fait, des efforts ont été poursuivis en 2021 pour travailler sur le renforcement de la cohérence verticale de cette politique avec les différents organes de gouvernance décentralisés, au niveau régional, en particulier avec les Conseils Régionaux et Communaux, les services déconcentrés de l'Etat et le réseau associatif.

Dans ce sens, plusieurs initiatives ont été lancées, durant l'année 2021, en collaboration avec les partenaires internationaux, nationaux et locaux pour accompagner le processus de territorialisation de la SNIA et ce, à travers la réalisation de plusieurs programmes de renforcement de capacités des acteurs territoriaux en matière de gestion migratoire.

Ainsi, l'année 2021 a connu le lancement du «Programme Régional des Initiatives de la Migration au Maroc (PRIM)», financé par l'AFD et d'une durée de 48 mois (2019-2022). Ce programme est mis en œuvre par Expertise France de concert avec le MDCMRE et les Régions de Souss-Massa et de l'Oriental. A ce titre, un atelier a été organisé, le 10 février 2021, à Agadir pour présenter les objectifs de ce programme qui vise, entre autres, l'appui et le financement des projets concrets au profit des MRE et des migrants au niveau territorial.

Dans le même contexte et suite au lancement officiel du projet DEPOMI «Déploiement des politiques migratoires au niveau régional», le 23 octobre 2020, mené avec l'appui d'Enabel, une série d'ateliers d'échange a été organisée, durant l'année 2021, au niveau des deux régions concernées et ce, dans l'objectif de :

- renforcer la coopération et le partenariat pour la gouvernance régionale de la migration ;
- instaurer des mécanismes de concertation et de coordination entre les différents acteurs concernés par la question migratoire au niveau régional et local.

Par ailleurs, plusieurs ateliers d'échange ont été organisés, dans le cadre du projet «Vers une gouvernance migratoire partagée : Promouvoir l'intégration des migrants dans les villes de Rabat et Oujda» en partenariat avec l'OIM, CGLU Afrique, la Mairie de Madrid et les villes de Rabat et Oujda et ce, en vue de renforcer la coordination entre les municipalités et les associations locales dans le but de mieux identifier les besoins des migrants dans la réponse post-Covid-19 et de promouvoir le partage d'expériences avec d'autres pays. Ainsi, une cartographie interactive des associations œuvrant dans le domaine de la migration au niveau des villes de Rabat et Oujda a été réalisée.

b.2 .Développer la veille sur les questions migratoires (Actions 11.10 et 11.11)

• Action 11.10 - Réalisation d'études prospectives sur l'immigration

La 2^{ème} phase de l'enquête sur «la migration internationale», comportant le volet «immigration», a été réalisée par le HCP, au cours du 1^{er} trimestre de 2021 et qui s'inscrit dans le cadre du programme d'appui budgétaire de l'Union Européenne aux politiques migratoires du Royaume du Maroc. L'objectif de cette 2^{ème} phase était d'analyser les caractéristiques démographiques et socioculturelles des migrants résidant au Maroc, les trajectoires et les itinéraires migratoires, leur situation administrative, les conditions et les raisons d'entrée au Maroc, la situation vis-à-vis du marché du travail, les sources de revenu et les transferts, les intentions et perspectives migratoires, la situation sanitaire des migrants, leurs

Bilan programmatique d'étape

comportements et attitudes pendant le confinement et enfin leurs conditions d'habitation. Elle s'est focalisée sur les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne et autres nationalités (syriennes, libyennes, irakiennes et autres).

Le rapport de cette 2^{ème} phase de l'enquête a été publié, le 29 septembre 2021, disponible sur le site web du HCP (<https://www.hcp.ma>).

Dans le même sens, un Mémorandum d'Entente entre le HCP et l'UNHCR a été signé en juin 2021 pour la conduite d'études sur les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc.

Par ailleurs, dans le cadre du Projet « Appui à la migration équitable pour le Maghreb - Volet consolidation du dialogue social sur la migration de travail » mené par le BIT, le Haut Commissariat au Plan (HCP) a aussi lancé en 2021, une activité d'harmonisation des statistiques administratives relatives à la migration internationale en général et à la migration de la main d'œuvre, en particulier et ce, en partenariat avec les institutions nationales concernées par la production et l'utilisation des données sur la migration internationale.

Aussi, une étude sur les statistiques migratoires a été menée avec l'appui de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), dans le cadre de son programme « Statistiques migratoires et reconnaissance des compétences en Afrique pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » et ce, de concert avec les acteurs concernés. Cette étude a permis d'établir une analyse détaillée des statistiques et des systèmes d'information au niveau des différents départements impliqués. La restitution des résultats de cette étude a été présentée lors d'un atelier organisé le 9 mars 2021 à Rabat.

Dans le même contexte, une consultation a été menée en 2021, portant sur l'évaluation des initiatives existantes sur les données migratoires au niveau du Continent Africain ainsi que l'identification des besoins en termes de renforcement de capacités au profit des partenaires clés et ce, en collaboration avec le « Global Migration Data Analysis Centre » (GMDAC) et l'appui de l'OIM. Dans le même sens, un module universitaire sur les données migratoires a été élaboré afin de l'intégrer dans le système de l'enseignement supérieur.

- **Action 11.11 - Développer des programmes de formation et de recherche sur les questions migratoires dans les universités**

Il est à rappeler que le MENFPESRS a pu accréditer, jusqu'à présent, plusieurs formations dans des filières traitant les thématiques de la migration et de l'asile.

Université	Diplôme	Intitulé de la filière
Université Mohammed V-Rabat	Master	Migrations et Sociétés
Université Moulay Ismail - Meknès	Master	Histoire des migrations et des mouvements de populations dans le bassin méditerranéen Droit international privé et migration
Université Ibn Zhor-Agadir	Doctorat	Aménagement du Territoire, Sociétés, Migration & Développement Durable
	Master	Dynamique des sociétés : Migration, démographie et développement
Université Sultan Moulay Slimane-Béni-Mellal	Master	Migrations Internationales: Espace et Société
Université Hassan II-Mohammédia	Master	Sociologie de la migration
Université Mohammed Premier-Oujda	Master	Migration : Espace et société

Source : MENFPESRS

Par ailleurs, dans le cadre du projet «Empowerment juridique des personnes migrantes», mené par Enabel, quatre cliniques juridiques ont été mises en place fournissant ainsi des conseils et des services juridiques gratuits aux groupes sociaux vulnérables rencontrant des difficultés pour accéder à la justice, notamment les migrants et les réfugiés mais aussi assurant la formation des étudiants membres de ces cliniques. Ainsi, l'initiative du réseau des cliniques juridiques universitaires marocaines, a été lancée officiellement, le 29 juin 2021 à Rabat, en partenariat avec le Ministère de la Justice et avec l'appui d'Enabel. Les cliniques juridiques concernées sont les suivantes :

Bilan programmatique d'étape

- ▶ La clinique juridique de la Faculté de Droit de l'Université Abdelmalek Essaâdi de Tanger.
- ▶ La clinique juridique de la Faculté de Droit de l'Université Hassan II de Casablanca - Ain Chock
- ▶ La clinique juridique de la Faculté de Droit de l'Université Mohammed 1er d'Oujda.
- ▶ La clinique juridique de la Faculté de Droit de l'Université Mohammed V de Rabat-Agdal.

b.3. Renforcer les capacités des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (Actions 11.13 et 11.14)

Le renforcement de capacités des acteurs œuvrant dans le domaine de la migration constitue un levier important dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de la SNIA.

Ainsi, durant l'année 2021, plusieurs sessions de formation ont été organisées en modes distanciel, présentiel ou hybride en raison des restrictions liées à la crise sanitaire et ce, au profit des autorités administratives centrales et les services déconcentrés, le personnel judiciaire, les élus, le monde académique, les associations de la société civile et les médias. Ces sessions ont été réalisées grâce à l'appui des organismes internationaux et qui ont concerné principalement les thématiques suivantes : les enfants non accompagnés ou séparés, la traite des êtres humains, l'identification et la protection des victimes de traites.

Aussi, plus de 8 ateliers de formation ont été menés durant l'année 2021, grâce à l'appui de l'OIM et ce, au profit de 80 participants représentant 18 associations de la société civile œuvrant dans le domaine migratoire et réparties sur neuf villes du Maroc. Les principales thématiques abordées sont comme suit :

- ▶ La construction de partenariat.
- ▶ La mobilisation de ressources et l'approche intégrée de protection.
- ▶ La planification de projets dans le domaine de la migration.

- ▶ La démocratie participative.
- ▶ Plaidoyer en politiques publiques migratoires.

Dans le même sens, 16 sessions de formation, en mode hybride, en présentiel et à distance, ont été organisées en matière d'identification et d'assistance des victimes de la traite des êtres humains et du trafic illicite au profit d'environ 97 acteurs institutionnels et 190 représentants d'associations de la société civile dans plusieurs villes (Rabat, Casablanca, Tanger, Marrakech, Fès, Nador et Oujda) et ce, de concert avec la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains et avec l'appui de l'OIM. Aussi, une plateforme d'apprentissage en ligne sur la traite des êtres humains au Maroc accessible via le lien (www.formationtraite.net) a été mise en place. Les modules de cette plateforme s'appuient principalement sur les normes juridiques internationales figurant dans le Protocole de Palerme contre la traite des personnes et sur les instruments nationaux, notamment la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que sur divers principes et directives, nationaux et internationaux en la matière.

Concernant la même thématique, deux sessions de formation sur «la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants» au profit des 25 Inspecteurs de Travail au niveau de chacune des deux régions: Casablanca-Settat et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, ont été organisées durant la période octobre-novembre 2021, de concert avec la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains et avec le soutien de l'ONUDD. Ces sessions de formation ont porté, notamment sur les indicateurs généraux et spécifiques des victimes potentielles, l'importance du signalement et de la notification par l'Inspecteur du Travail lorsqu'un crime de traite des personnes est suspecté, les mesures d'orientation et d'assistance des victimes de traite exploitées par le travail dans le contexte marocain.

Bilan programmatique d'étape

Par ailleurs, dans le cadre du projet «Empowerment juridique des personnes migrantes», mené par Enabel, plusieurs activités en matière de renforcement de capacités ont été menées en 2021, notamment :

- ▶ L'organisation de plusieurs formations de renforcement de capacités des quatre cliniques juridiques des Facultés des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales des Universités Hassan II de Casablanca., Mohammed I d'Oujda, Abdelmalek Saâdi de Tanger et l'Université Mohammed V de Rabat et ce, durant la période allant de février à octobre 2021. A ce titre, plus 576 professeurs, doctorants et étudiants ont renforcé leurs connaissances en matière de droit d'asile et de migration et sur le travail clinique.
- ▶ L'organisation de 1^{er} concours de la plaidoirie sur le thème de la migration et droits humains «Traite des êtres humaines», le 26 novembre 2021 à Rabat, en partenariat avec le Ministère de la Justice. Ce concours a connu la participation de 16 étudiants, membres des cliniques juridiques précitées, qui ont eu l'opportunité de transformer les connaissances théoriques acquises en savoir-faire pratique.
- ▶ L'élaboration d'un manuel de formation des formateurs sur le droit d'asile et la migration en coordination avec l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM) au profit des magistrats de l'ISM, du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, du Ministère Public et du Ministère de la Justice.
- ▶ L'organisation de sessions de formation au profit des associations de la société civile, du personnel de la justice et des avocats. Ci-dessous, un récapitulatif de ces sessions.

Objet de la formation	Cible	Date & lieu	Participants
Collecte et analyse des données relatives à l'accès aux droits au profit des personnes migrantes.	Associations de la société civile Responsables des cliniques juridiques concernées	28-29 janvier 2021- Rabat 03-04 février 2021 - Tanger 11-12 février 2021 - Oujda 03-04 mars 2021 - Casablanca	71
L'enregistrement à l'état civil.	Associations de la société civile	25 mai 2021- Oujda 20-21 mai 2021 - Casablanca 27-28 mai 2021 - Tanger 01-02 juin 2021 - Rabat	65
Le dépôt des plaintes pour les étrangers.	Associations de la société civile Responsables des cliniques juridiques concernées	03-04 juin 2021 - Tanger 09-10 juin 2021 - Oujda 14-15 juin 2021- Rabat 17-18 juin 2021 - Casablanca	79
La communication digitale.	Associations de la société civile Etudiants membres des cliniques juridiques concernées	30 septembre, 01 et 02 octobre 2021 - Rabat 28-29 septembre 2021 - Tanger 20-22 septembre 2021 - Oujda 05-07 octobre 2021- Casablanca	97
Accueil, orientation et prise en charge des personnes migrantes -Droit de la migration et de l'asile (contextes international et national).	Le personnel de la justice : - Agents d'accueil - Assistants sociaux - Responsables administratifs	4-7 octobre 2021 - Casablanca 25-28 octobre 2021 - Oujda	128
Droit de la migration et de l'asile (contextes international et national).	Avocats	29-30 octobre 2021 - Oujda	13
Formation sur la réponse aux appels d'offre sur la thématique migratoire.	Associations de la société civile, membres du Groupe de Travail Protection (GTP) de Tanger	28 et 29 octobre 2021 - Tanger	19

Bilan programmatique d'étape

Dans le même sens, plusieurs actions de renforcement de capacités ont été réalisées, pendant l'année 2021, dans le cadre du projet AMUDDU, mené par Enabel. Ci-dessous un récapitulatif de ces actions.

Objet de la formation	Cible	Date & lieu	Participants
Assistance et accompagnement social des migrant(e)s (en Présentiel)	Entraide Nationale -Région Rabat-Salé-Kénitra	du 12 au 15 janvier 2021- Rabat	15
Techniques de communication orientées migration (en Présentiel)	Entraide Nationale -Région Rabat-Salé-Kénitra	du 29 juin au 02 juillet 2021- Rabat	20
	Entraide Nationale -Région Casablanca-Settat	du 12 au 15 juillet 2021- Casablanca	20
Initiation à l'assistance psychosociale des migrant(e)s (en Présentiel)	Entraide Nationale -Région Casablanca-Settat	du 29 juin au 02 juillet 2021- Casablanca	20
Initiation à l'assistance psychosociale des migrant(e)s (en Présentiel)	Entraide Nationale -Région Rabat-Salé-Kénitra	du 12 au 15 juillet 2021- Rabat	20
Migration et asile : concepts généraux et évolutions	Membres du CP3- Région Rabat-Salé-Kénitra	05 et 06 juillet 2021- Rabat	25
	Membres du CP3- Région Casablanca-Settat	07 et 08 juillet 2021- Casablanca	22
Comprendre le phénomène de la migration au Maroc et les dispositifs de protection et d'intégration des migrant(e)s (en Présentiel)	Entraide Nationale -Région Casablanca-Settat	2-3-9-10 novembre 2021- Casablanca	15
	Entraide Nationale - Région Rabat-Salé-Kénitra	4-5-11-12 novembre 2021- Rabat	15
Formation des formateurs dans le domaine migratoire (en Présentiel)	Entraide Nationale -Régions - Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra	30 novembre 2021 et 1-2-8-9 décembre 2021- Rabat	16

Aussi, dans le cadre du projet « Appui à la migration équitable pour le Maghreb -volet Consolidation du dialogue social sur la migration de travail » mené par le BIT, un programme de renforcement de capacités au profit des partenaires sociaux (Syndicats UMT, CDT et UGTM) et des représentants des employeurs de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) en matière de stratégie de plaidoyer et de lobbying, a été réalisé en 2021 et qui a aboutit à l'élaboration d'un projet de charte commune et une stratégie conjointe de plaidoyer relatives à la protection des droits des travailleurs migrants.

Par ailleurs, une formation a été organisée du 28 au 30 septembre 2021 à Nador, au profit de 17 membres appartenant à des associations de la société civile locales et qui a porté sur les thématiques de la traite des êtres humains, la protection de l'enfance, l'interculturalité et la violence basée sur le genre et ce, dans le cadre du projet «Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés au Maroc», mené par l'OIM. Cette formation a été aussi l'occasion de discuter et de partager les expériences autour des thématiques traitées et particulièrement de la protection des enfants non-accompagnés ou séparés.

b.4 .Informer, sensibiliser aux questions d'immigration et d'asile (Actions 11.16 et 11.17)

Afin de permettre de fournir des informations complètes et accessibles sur les questions liées à la migration et l'asile au Maroc, il est à rappeler que le Site Web de ce ministère publie les programmes de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) ainsi que ses bilans annuels.

Durant l'année 2021, des efforts ont été poursuivis et renforcés en matière d'information et de communication sur les questions de la migration et de l'asile et ce, en raison des répercussions de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et son impact sur les conditions des migrants et réfugiés.

6^{ème} édition de la Semaine du Réfugié

A l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale du Réfugié (20 juin de chaque année), la 6^{ème} édition de la Semaine du Réfugié, sous le thème «Ensemble, on peut tout réussir», s'est déroulée en mode hybride, du 16 au 25 juin 2021 et ce, compte tenu des circonstances liées à la pandémie de la Covid-19.



A ce titre, plusieurs activités culturelles, socio-économiques, artistiques et sportives ont été menées au niveau des différentes régions du Maroc, en partenariat avec l'UNHCR, le MDCMRE, les organismes internationaux, les institutions publiques et les associations de la société civile. Il s'agit principalement de :

- L'organisation de la cérémonie officielle de la célébration de la Journée Mondiale du Réfugié, le 21 juin 2021 en mode hybride.
- La mise en place de la campagne digitale #KoulnaM3aLaji2in, du 16 au 25 juin 2021.
- La réalisation d'une campagne d'assistance humanitaire au profit des réfugiés au Maroc, en partenariat avec le Croissant Rouge Marocain et les associations de la société civile (plus 600 bénéficiaires y compris les migrants).
- La tenue de plusieurs activités culturelles au niveau des différents Instituts Français du Maroc, dans le cadre du partenariat entre l'UNHCR et l'Ambassade de France au Maroc.
- L'organisation de la 5^{ème} édition du «Refugees Got Talent 2021» en collaboration avec la Fondation Orient-Occident.
- La programmation d'activités sportives (match de Basketball organisé avec l'appui de l'association TIBU-Maroc sous le thème «l'intégration, à travers le sport» et tournoi de football interculturel, organisé par l'Association Vivre ensemble).

Célébration de la Journée Mondiale de lutte contre la traite des êtres humains

A l'instar des années précédentes, la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains a commémoré la Journée Mondiale de



lutte contre la traite des êtres humains (célébrée le 30 juillet de chaque année), sous le thème «la voix des victimes nous guide», en collaboration avec l'ONU DC, le Ministère de la Justice, le MDCMRE et les différentes associations de la société civile concernées.

A ce titre une série d'activités a été menée, notamment :

- L'organisation d'un webinaire sur la perception de la traite des personnes, les 26 et 27 juillet 2021, en collaboration avec l'Observatoire des Droits de l'Enfant, avec la participation d'un groupe d'enfants et des jeunes parlementaires ainsi que des représentants des conseillers d'élèves.
- La réalisation et la diffusion de capsules vidéo de sensibilisation par ces jeunes et enfants parlementaires, dans le cadre de la campagne de sensibilisation «la voix des jeunes», réalisée à Rabat.

A cette occasion, la campagne «Cœur bleu» a été lancée, le 3 août 2021, par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains, avec l'appui de l'ONU DC. Durant cette journée, une séance interactive (questions-réponses) a été tenue entre les membres de ladite Commission et les jeunes et enfants parlementaires.



Bilan programmatique d'étape

Par ailleurs, plusieurs campagnes de sensibilisation et d'information ont été réalisées avec l'appui de l'OIM, en partenariat avec les associations de la société civile au profit de plus de 20000 migrant(e)s et marocain(e)s ainsi que la diffusion des vidéos thématiques sur les réseaux sociaux et une émission radio en 12 épisodes relatives aux questions de la migration telles que :

- Les risques de la migration irrégulière.
- Les mesures de protection contre la Covid-19.
- Les droits liés à la migration et les droits des enfants.

Aussi, dans le but de sensibiliser les médias sur les questions de l'asile, la 4^{ème} édition du concours de productions journalistiques a été lancée, avec l'appui de l'UNHCR en partenariat avec l'ISIC et l'Ambassade de Suisse au Maroc, le 21 octobre 2021, sous le thème « Réfugiés en temps de pandémie au Maroc ». A ce titre, une cérémonie de remise de prix a été organisée, le 25 novembre 2021, à l'issue de laquelle 2 lauréat.e.s, étudiants de l'ISIC récompensés du prix du meilleur reportage audiovisuel ont bénéficié d'un voyage d'étude à l'Académie du Journalisme et des Médias de l'Université de Neuchâtel et au Centre de Formation au Journalisme et aux Médias de Lausanne (en Suisse).

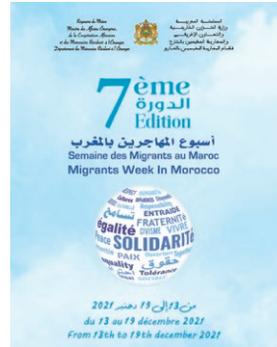
Dans le même contexte, il est à rappeler que l'initiative GMMA « Global Migration and Media Academy » a été lancée, le 8 juillet 2021 à Rabat, avec l'appui de l'OIM, en partenariat avec le MDCMRE et l'ISIC. Elle vise, entre autres, à créer une plateforme de communication globale et multilingue qui rassemble des experts et des spécialistes dans les domaines de la migration et des médias et à produire des cours spécialisés en la matière au profit des étudiants en journalisme et des journalistes afin de lutter contre la désinformation et les discours de haine sur la question de la migration.

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (célébrée le 25 novembre de chaque année) et dans le cadre de la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence sexuelle et sexiste, une ascension de la montagne de Toubkal, le plus haut Sommet du Maroc, a été organisée au profit d'un groupe

exclusivement féminin, composé de 13 réfugiées originaires de six pays avec l'appui de l'UNHCR et ce, en vue de sensibiliser le public aux défis et aux dangers encourus durant le parcours migratoire.

7^{ème} édition de la Semaine des Migrants au Maroc

A l'occasion de la Journée Internationale des migrants, célébrée le 18 décembre de chaque année, le DMRE a organisé la 7^{ème} édition de la Semaine des Migrants au Maroc, du 13 au 19 décembre 2021, avec la réalisation de campagnes humanitaires et sociales, des activités culturelles, artistiques, ludiques, socio-économiques, sportives, des débats et des portes ouvertes et ce, en partenariat avec les institutions et les associations de la société civile et avec l'appui des organismes internationaux.



Les principales activités réalisées sont comme suit :

- Une campagne humanitaire du 13 au 19 décembre 2021 à Rabat, Fès, Salé, Tanger, Tétouan et Marrakech par le Croissant Rouge Marocain et les associations de la société civile, avec l'appui de l'OIM. 1603 prestations ont été fournies en faveur de 1000 migrants.
- Une table ronde en mode hybride autour de la thématique de la mobilité de travail au profit de 59 participants et lancement de la campagne digitale de sensibilisation sur le recrutement éthique «Koune Ala Bal», du 15 décembre à juin 2021, en partenariat avec le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, dans le cadre du programme THAMM «Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de la main d'œuvre en Afrique du Nord». Cette campagne a visé la sensibilisation des marocain-e-s souhaitant travailler à l'étranger et les acteurs publics et privés impliqués dans le placement à l'international sur les normes du recrutement éthique et équitable.



Bilan programmatique d'étape

- Lancement en ligne de la 2^{ème} édition du Salon de l'Emploi et le networking par les associations ES. Maroc et Soletterre, en partenariat avec le DMRE et l'Ambassade d'Italie au Maroc, du 16 au 18 décembre 2021 :
 - Cérémonie de lancement officiel du Salon de l'Emploi ES.Maroc.
 - Signature d'une convention cadre entre associations (ES.Maroc, Soletterre) et l'Agence Emploi Jeune-Côte d'Ivoire.
 - Meet-up avec les entreprises pour discuter de l'expérience de recrutement novateur multiculturel.
- Deux ateliers sur les droits des migrant-e-s et un focus groupe sur la traite des enfants non accompagnés ou séparés, le 16 décembre 2021 à Casablanca, par l'association Bayti avec l'appui de l'OIM.
- Un atelier de restitution de l'étude sur l'analyse des opportunités d'accès au travail des migrants dans le secteur privé et pour l'auto-emploi dans la Région de Tanger -Tétouan- Al Hoceima, le 17 décembre 2021 à Tanger, dans le cadre du Programme Mondial «Placer la migration au service du Développement durable, Phase III» mené avec l'appui du PNUD-OIM.
- Activités sportives et de dance suivies d'une soirée humanitaire et artistique ayant pour thème «Combattre le froid pour réchauffer les cœurs» comportant la distribution des repas et des kits vestimentaires, par l'Association Asticude en partenariat avec l'Agence de l'Oriental et la Commune de Nador et ce, le 17 décembre 2021 au niveau de la ville de Nador.
- Une conférence sur le thème : «les migrants, acteurs du développement économique et social», le 18 décembre 2021 à Rabat, par l'Organisation Démocratique des Travailleurs -Immigrés (ODTI) en partenariat avec le DMRE, le CNDH, ENABEL et CGLU Afrique.
- Une journée interculturelle au profit des enfants mineurs non accompagnés ou séparés marocains et migrants, le 18 décembre 2021, au centre de l'association Al Karam- Marrakech avec l'appui de l'OIM.

- Un atelier de peinture collectif ainsi qu'une soirée musicale, en faveur de 43 ENAS et jeunes migrants et marocains, le 18 décembre 2021 au centre d'appui aux initiatives des jeunes à Tanger, en partenariat avec l'association Tadamon et avec l'appui de l'OIM.
- Des festivités folkloriques avec repas collectifs, le 18 décembre 2021 à Agadir, au niveau du local de «Mama Africa-Inezgane» en faveur de 23 migrant-e-s en situation de vulnérabilité et ce, en partenariat avec ALCS-Agadir et avec l'appui de l'OIM.

Par ailleurs, plusieurs événements phares ont été organisés en 2021 par le Ministère avec l'appui des partenaires nationaux, internationaux et les organisations de la société civile. Ci-joint un tableau récapitulatif de ces événements.

Récapitulatif des principaux événements

Intitulé de l'événement	Date	Objectifs	Principaux Participants
Webinaire «Les femmes africaines immigrées, entrepreneures dans le monde».	29 mars 2021, en mode hybride	Mobiliser les femmes entrepreneures africaines immigrées et discuter les modalités de les mettre en réseau afin de créer un espace de partage de connaissances et d'enseignements réels tirés de leurs expériences et de garantir leur pleine participation au développement économique de leurs pays d'origine et d'accueil.	<ul style="list-style-type: none"> - MDCMRE - Bureau Afrique du Nord de l'UNECA - Ambassade du Maroc à Addis-Abeba - Départements ministériels et des institutions publiques marocaines. - Représentantes des femmes africaines immigrées entrepreneures. - Journalistes.
Événement parallèle à l'occasion de l'Examen régional africain sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (31 août1- septembre 2021) : «L'employabilité des personnes migrantes comme levier d'intégration. Initiatives et bonnes pratiques en Afrique : cas du Maroc».	26 août 2021, en ligne	Souligner l'importance de prévoir des interventions multi-acteur, intégrant des institutions publiques, la société civile et le secteur privé, ainsi que la participation active des populations migrantes, afin de réussir les initiatives visant à favoriser leur employabilité.	<ul style="list-style-type: none"> - MDCMRE - Entraide Nationale - ANAPEC - Associations de la société civile - ENABEL
1er Séminaire International sur la Migration et la Coopération entre les villes de la Méditerranée	30 novembre 1 ^{er} décembre 2021, en ligne	Lancer un processus de dialogue entre les collectivités territoriales et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la protection des droits des personnes migrantes.	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI) - Fédération ANMAR des Communautés Locales du Nord du Maroc et de l'Andalousie - UE - Agence Suisse pour le Développement et la Coopération - ONU-Habitat - DMRE - CGLU-Afrique - ICMPD.
Table ronde dans le cadre des travaux du Congrès Métropolis Francophonie Mondiale sur «Les défis et opportunités de la mobilisation du secteur privé pour l'intégration des personnes migrantes».	16 décembre 2021, en ligne	Echanger autour des pratiques permettant de renforcer davantage la collaboration entre le secteur privé, les associations de la société civile et les institutions concernées pour assurer une meilleure intégration économique des migrants et réfugiés au Maroc.	<ul style="list-style-type: none"> DCMRE ANAPEC, EN, REMESS, ENABEL, Care Maroc.

c. Mesures prévues pour l'année 2022 et recommandations

- ▶ Poursuivre le renforcement de capacités des associations de la société civile, notamment dans les domaines du développement, suivi technique et financier des projets, de protection et de communication avec l'appui de l'OIM et d'autres partenaires.
- ▶ Continuer les efforts déployés par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains avec l'appui d'organismes internationaux, pour le renforcement de capacités des acteurs concernés.
- ▶ Renforcer le réseau des cliniques juridiques, à travers l'organisation des formations thématiques ciblant les étudiants, membres de ces cliniques et le partage de bonnes pratiques entre les universités marocaines et étrangères, avec l'appui d'Enabel et d'autres partenaires internationaux.
- ▶ Lancer des programmes de renforcement de capacités portant sur les droits et obligations des personnes migrantes, au profit des fonctionnaires des institutions publiques partenaires et des associations de la société civile travaillant dans les régions de Casablanca-Settat, Oriental et Tanger Tétouan Al Hoceima avec l'appui d'Enabel et d'autres partenaires.
- ▶ Finaliser le manuel de formation des magistrats et programmer des sessions de formation avec l'appui d'Enabel.
- ▶ Continuer à apporter de l'assistance technique pour le renforcement de capacités des partenaires sociaux (Syndicats UMT, CDT et UGTM) et représentants des employeurs (CGEM), avec l'appui du BIT et organiser un atelier de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer conjoint.
- ▶ Favoriser le partage des outils de formation existants afin d'optimiser les efforts en matière de renforcement de capacités.
- ▶ Renforcer les capacités des médias et futurs journalistes en matière de migration et d'asile, vu leurs rôles essentiels en tant qu'acteurs clés pour assurer une couverture médiatique des questions migratoires, basée sur des données probantes.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Elaborer des partenariats avec des universités pour encourager les recherches sur la migration.
- ▶ Poursuivre les efforts pour l'intégration de la dimension «migration» au sein des systèmes d'information des départements ministériels, partenaires de la SNIA.
- ▶ Assurer une coordination entre les différents partenaires aux niveaux central, régional et local afin d'établir les synergies possibles pour la mise en œuvre des projets de coopération ayant trait à la territorialisation de la SNIA

Conclusion et recommandations

Depuis le lancement de la nouvelle Politique Nationale d'Immigration et d'Asile en 2013, insufflé par la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, des progrès considérables ont été enregistrés pour activer le processus d'intégration des migrants à travers, la régularisation de la situation administrative des migrants en séjour irrégulier, l'ouverture des droits et intégration des migrants et des réfugiés dans les services publics et la mise à niveau progressive du cadre réglementaire. Des efforts ont été poursuivis, durant ces dernières années pour assurer l'adaptation des outils liés aux services de base, promouvoir l'information et la communication au profit des migrants et réfugiés et améliorer la transversalité de la politique migratoire par le biais du dispositif de gouvernance de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) mis en place à cet effet. Aussi, un travail a été enclenché sur le renforcement de la cohérence verticale de cette politique avec les différents organes de gouvernance décentralisés, au niveau régional, en particulier avec les Conseils Régionaux, et au niveau local avec les Conseils Communaux, les services déconcentrés de l'Etat et le réseau associatif.

Le bilan de la SNIA établi dans le présent rapport met en évidence les principales réalisations de 2021 mais relate aussi la forte mobilisation des partenaires nationaux et internationaux, malgré les difficultés et la complexité des défis à relever. Néanmoins des efforts restent à accomplir pour renforcer les acquis et atteindre les objectifs escomptés, notamment, à travers :

- Le parachèvement de l'adaptation du cadre réglementaire et conventionnel à la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Le renforcement de capacités des membres des comités programmes de la SNIA pour assurer sa bonne gouvernance.

Conclusion et recommandations

- L'intégration de la dimension migration au sein des systèmes d'information des départements ministériels et autres acteurs engagés afin d'assurer le suivi et la mesure des progrès accomplis.
- L'amélioration des dispositifs d'accueil, d'orientation et de référencement des migrants vers les services de base pour consolider leur droit d'accès à ces services tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques.
- La poursuite des actions de sensibilisation et de formation des acteurs territoriaux en matière de gestion migratoire et la mise en réseau ainsi que la mutualisation des expériences dans ce domaine. Aussi, des réflexions sont à mener concernant les structures de gouvernance à mettre en place au niveau territorial.

Royaume du Maroc
Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger
Département des Marocains Résidant à l'Étranger



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي
والمغاربة المقيمين بالخارج
قضاء المغاربة المقيمين بالخارج

Edité avec le concours d'Enabel

Enabel 